Jurez la Liberté, l'Egalité, la haine du Roi, de la Reine, et de la Royauté. ....
Je Jurerai facilement les deux premiers, je ne puis Jurer les derniers, ils ne sont pas dans mon cœur.

MÉMOIRES
HISTORIQUES
DE
MARIE-THÉRÈSE-LOUISE
DE CARIGNAN,
PRINCESSE
DE LAMBALLE,

Une des principales Victimes immolées dans les horribles journées des 2 et 3 Septembre 1792;

Publiés par Mme. Guénard.

Tome IV.

CHARTES, LIVRES, CABINET DE [illegible]

A PARIS,

Chez LEROUGE, Imprimeur, passage du Commerce, cour de Rohan, la 1ère. porte cochère à gauche en entrant par la rue St. André-des-Arts;

L'Auteur, rue de la Tour-d'Auvergne, n. 135.

1801.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

388487

CSP

DC
137.5
.L9G9
1801
v.4

MÉMOIRES
HISTORIQUES
DE
MARIE-THÉRÈSE-LOUISE DE CARIGNAN,
PRINCESSE
DE LAMBALLE.

MADAME de Lamballe se rendit sur-le-champ à Versailles, non sans les plus grands dangers. La route étoit couverte de voitures qui alloient et venoient pour instruire les meneurs des progrès terribles de l'insurrection. Déjà les cannibales exerçoient, au nom du peuple qu'ils

égaroient, ces vengeances atroces qui souillèrent les premiers jours de la liberté, et dont les horreurs se renouvellent toutes les fois que ce parti est dominant.

Ce fut dans ces instans terribles où l'on vit le peuple le plus poli de la terre, suivre des monstres qui se faisant une gloire de surpasser l'art horrible des bourreaux, s'érigèrent en juges et en exécuteurs de leurs propres jugemens. D'abord, peu accoutumés à ces abominables exécutions, ils ne savoient ce qu'ils devoient faire de leurs victimes. Le hazard m'a fait connoître celui qui leur donna le perfide conseil de changer en instrument de supplice, ce que la surveillance active de la police avoit fait placer pour les éclairer. Je ne le nommerai pas,

quoiqu'il me fût infiniment facile de le faire : je me bornerai seulement a dire que c'étoit un maître d'écriture, homme qui excelloit dans son art. Il revenoit de donner quelques leçons ; il rencontra ces forcenés, traînant un de ceux qu'ils nommoient coupables, et fort embarrassés de savoir ce qu'ils en feroient : « Accrochez-le, leur dit-il, à la lanterne ». Il saisirent avidement ce perfide conseil ; et depuis, ce cri fut le signal de proscription des infortunés que la rage des buveurs de sang dévouoient à la mort ; moyen qu'ils trouvèrent trop lent par la suite, et qu'ils remplacèrent par les massacres.

La terreur fut telle dans ce premier moment, que tout ce qui avoit joui de la faveur de la reine ou

pris part à la déclaration du 23, se crut perdu.

Par-tout on vanta le courage héroïque des vainqueurs de la Bastille ; ils jouirent pendant plusieurs années de prérogatives presqu'équivalentes à la noblesse. Depuis, les héros de Jemmape, de Fleurus, d'Arcole, de Lodi, de Maringo et d'Hohenlinden, éclipsèrent leur gloire, et ils sont rentrés dans l'oubli des temps. On ne voit plus dans ce mémorable évènement, que la main de l'Eternel qui a voulu que la France fût libre, et qui s'est servi des instrumens les moins dignes de coopérer à ce grand ouvrage. Tel l'or n'acquière son dernier dégré de pureté que dans des creusets d'une matière bien inférieure. Mais quelque furent ceux qui concoururent

à cette sanglante insurrection, elle décida du sort de l'infortuné Louis XVI et de sa famille, qui ne jouit plus que d'une ombre de puissance et de liberté, dont le duc d'Orléans, secondé des génies infernaux qui composoient son conseil, sut bien le dépouiller entièrement. Tout changea de face, l'assemblée nationale fut l'unique autorité qu'on reconnut en France.

Mais le roi se flattoit d'y trouver un appui parmi les hommes probes dont l'énergie pouvoit lui promettre de les voir (en s'occupant d'améliorer le sort du peuple) ne pas laisser oublier que la liberté étoit due à ce même roi qui avoit consenti, malgré tout ce qu'on avoit pu lui dire, à la convocation des Etats. Aussi, plusieurs, même par-

mi le Tiers, lui étoient sincèrement dévoués, et cherchèrent de bonne foi à concilier les droits du peuple et la gloire du roi. Les hommes bons et sensibles sourirent un moment à cet espoir, lorsque l'on vit le roi et la famille royale échappée aux dangers qui les avoient environnés pendant l'insurrection.

De son côté, sa majesté n'oublia rien pour ramener à lui les cœurs de ses sujets. Il consentit au rappel de monsieur Necker. Il parut ne compter pour ses amis, que ceux de ses courtisans qui se prêtoient au nouvel ordre de choses. Alors, il fut nommé le restaurateur de la liberté française, le père du peuple. On le compara aux rois les plus illustres par leur sagesse. Ces cris

d'amour pour lui et sa famille lui promettoient des jours heureux.

D'Orléans frémit à ce changement inattendu, et vit bien qu'il avoit manqué son coup ; mais aussi, persévérant dans le mal, qu'il étoit incapable, non par sensibilité, mais par poltronerie, de saisir l'occasion de commettre, il recommença ses brigues à l'ombre du mystère. Dieu qui vouloit qu'il fût puni d'une manière éclatante, l'empêcha de sentir que n'ayant aucun moyen par lui même, il ne pouvoit qu'être le jouet des factions qui se serviroient de son nom, et qui, d'après la pensée d'un de nos plus célèbres poëtes, le dédaigneroient dès qu'il leur seroit inutile, et le briseroient s'il devenoit dangereux.

Les travaux de l'assemblée avan-

çoient lentement, sur-tout pour les deux points essentiels, de couvrir le déficit et de donner du pain au peuple, qui, à la veille de la moisson et d'une superbe récolte, n'en étoit pas plus assuré de voir diminuer le prix de cette denrée qui fait presqu'en France la seule nourriture du pauvre. D'Orléans étoit là, prêt à lui ravir les biens que la Providence lui destinoit, pour calmer son inquiète turbulence : il ne restoit à ce monstre que ce moyen de perdre Louis XVI ; il falloit bien qu'il l'employât.

Cependant, la réunion du roi à la nation fut célébrée par-tout avec transport. On n'entendoit parler que d'actions de graces rendues à Dieu ; ce n'étoit par-tout que cérémonies religieuses et fêtes civiques

On y voyoit encore des distinctions entre les états ; mais les premiers, soit peur dans quelques-uns, soit dans les autres enthousiasme de la liberté, se plaisoient à se mêler aux plaisirs populaires. On sembloit être tacitement convenu que les premières insurrections avoient été nécessaires, et que pourvu qu'on s'en tînt là, on oublieroit tout : et je suis bien assuré que sans le duc d'Orléans, tout le peuple, revenu à des sentimens plus calmes, auroit repris cette indifférence pour les affaires publiques, qui semble être dans son caractère. L'assemblée, peu à peu, se seroit entendue avec le roi, et auroit atteint le but qui l'avoit fait convoquer, la réformation des abus et la restauration des finances

Louis XVI, malgré ce qu'en ont pu dire ses ennemis, avoit des connoissances très-étendues (*). Il aimoit le travail, et cherchoit tous les moyens de s'éclairer. Entouré d'hommes de génie, car on ne peut nier qu'il n'y en eût plusieurs dans l'assemblée constituante, il se seroit approprié leurs lumières ; et de cette harmonie entre le chef suprême de la nation et ses représentans, auroient résulté les plus grands avantages. Qu'il est coupable le scélérat,

---

(*) Tout le monde sait que Louis XVI savoit plusieurs langues. Sa traduction *du Règne de Richard III*, ou *doutes historiques sur les crimes qui lui sont imputés*, que l'on vient de publier, est la preuve qu'il possédoit parfaitement l'anglais.

dont les basses intrigues ont secoué les torches de la discorde ! Il a péri victime de sa scélératesse ; mais, la mort est un supplice trop doux pour un pareil monstre. C'est à lui que toute la France peut redemander les victimes qui furent immolées à son ambition. Le lâche ! il vouloit régner, et ne savoit qu'organiser des émeutes sanguinaires, dont il n'avoit pas même le courage de profiter pour arriver au terme de ses desirs. Il vouloit être lieutenant-général du royaume, et il n'eut pas la force de se présenter à l'assemblée de la commune. On l'y attendoit, et ce fut, à ce qu'on assure, ce qui empêcha le conseil d'agréer les services de monsieur le duc d'Aumont qui avoit, à ce que l'on dit, des vues fort ambitieuses, et espéroit en commen-

çant par être commandant de la garde de Paris, parvenir à de plus grands honneurs, pour se dédommager du peu de considération qu'il avoit eue à la cour.

Bientôt les yeux se tournèrent sur un homme que la postérité seule peut juger, que je crois cependant n'avoir jamais eu d'autre desir que celui de faire le bien, et qui, s'il crut un moment que monsieur le duc d'Orléans partageoit avec lui l'enthousiasme pour la liberté, le jugea bientôt, et se détacha entièrement des intérêts d'un homme aussi méprisable. Non, monsieur de Lafayette n'étoit point fait pour être l'ami du duc d'Orléans. Bon fils, bon époux, bon père, il est impossible qu'avec des vertus on soit capable de partager, de seconder des com-

plots. Il pouvoit être ébloui par la gloire de donner une forme nouvelle et meilleure à son pays, mais il ne pouvoit haïr le roi ; et s'il ne fit pas tout ce que l'on croit qu'il devoit faire pour s'opposer au torrent révolutionnaire, il faut se souvenir que lui-même en étoit froissé, et que n'étant plus l'ami du duc, il avoit tout à craindre de cet homme lâchement barbare.

Madame de Lamballe se rendit au vœu que la reine lui avoit témoigné de la voir, dès que sa santé le lui permettroit. Elle la trouva plus calme qu'au moment où elle lui avoit écrit, mais bien loin de partager la sécurité du roi. « Ils ne seront satisfaits, dit-elle à la princesse, que lorsqu'ils nous auront mis dans une position telle, qu'il faille fuir, ou être égor-

gés: je ne crois pas, ajoutoit la reine, à cette disette qui exaspère le peuple. N'est-il donc aucun moyen de savoir s'il n'existe pas en France des magasins que le duc d'Orléans conserve pour ne les ouvrir qu'au moment où il se sera fait proclamer ou roi ou régent du royaume ? » Je n'en connois aucun, répondit madame de Lamballe. Je n'ai point de relations avec les hommes qui se mêlent d'accaparemens. Nous n'imaginions guère, il y a quelques années, que vous auriez rien à craindre ou à espérer d'eux. Cette classe nous paroissoit si loin de nous; cependant, je chargerai quelqu'un de ma maison, en qui j'ai la plus grande confiance, de savoir de Pinet, avec lequel je le crois assez lié pour lui en avoir souvent entendu parler, s'il

ne connoît aucune des ressources de monsieur le duc d'Orléans, pour faire retrouver du bled lorsqu'il le voudra. Pinet, à ce que l'on assure, n'est point un méchant homme; il me semble qu'il avoit promis au roi de faire arriver des subsistances. C'étoit, reprit la reine, le but des conférences de Marly. Mais l'évènement affreux du 14 a tout bouleversé; je ne crois pas qu'il ait revu le roi depuis ce jour-là. Si vous avez quelqu'un à vous, qui le connoisse, il faut l'engager à renouer les négociations. Vous pourriez le voir à Passy assez secrètement pour que votre beau-frère ne le sût pas. Promettez lui tout ce qu'il voudra: qu'il appaise la faim du peuple, et je suis bien sure qu'il nous reviendroit.

Madame de Lamballe promit à la

reine de tout tenter pour la tranquilliser sur un point qu'elle regardoit, comme elle, d'une grande importance ; et elle y seroit parvenue par monsieur C***. qui en effet étoit très-lié avec Pinet : mais ce malheureux qui, à ce que l'on assure, avoit, dans la journée du 14, confié toute sa fortune au duc, pour la soustraire aux brigands, fut assassiné par ses ordres au moment ou il lui redemandoit son porte-feuille, et il le fut par des hommes que l'on avoit eu l'indignité de revêtir de la livrée de la reine. Ainsi, il ne fut plus possible de s'emparer du secret des accaparemens ; et la cause subsistant toujours, on devoit bien s'attendre à en voir renouveler les effets.

Le roi croyant qu'il pourroit, en communiquant directement avec l'as-

semblée, inspirer de la confiance aux membres du côté gauche (c'est ainsi qu'on appeloit ceux du tiers), se rendit au moment qu'on s'y attendoit le moins, à pied, vêtu simplement, avec ses deux frères, et suivi seulement de quelques gardes, sans armes, au lieu des séances, et parla ainsi aux députés.

« Messieurs, le chef de la nation » vient avec confiance au milieu de » ses représentans leur témoigner » sa peine, et les inviter à trouver » les moyens de ramener l'ordre et » le calme. Je sais qu'on a donné » d'injustes préventions ; je sais » qu'on a osé publier que vos per- » sonnes n'étoient pas en sureté. Se- » roit-il donc nécessaire de rassurer » sur des récits aussi coupables,

» démentis d'avance par mon carac-
» tère connu ? eh bien ! c'est moi qui
» ne suis qu'un avec ma nation ;
» c'est moi qui me fie à vous ! Ai-
» dez-moi, dans cette circonstance,
» à assurer le salut de l'état : je l'at-
» tends de l'assemblée nationale.
» Le zèle des représentans de mon
» peuple, réunis pour le salut com-
» mun, m'en est un sur garant ;
» et comptant sur l'amour et la fi-
» délité de mes sujets, j'ai donné
» ordre aux troupes de s'éloigner de
» Paris et de Versailles. Je vous
» autorise, je vous invite même
» à faire connoître mes dispositions
» à la capitale ».

Les scélérats sont quelquefois contraints par l'empire de la vertu à lui rendre, malgré eux, l'hommage qu'elle mérite. Ceux de l'assemblée,

qui tenoient pour d'Orléans, parurent entraînés par la joie que cette démarche du roi fit éprouver à la majorité. Elle causa une telle impression dans tous les cœurs, que l'on eût dit qu'il n'y avoit qu'une opinion ; tous se lèvent, entourent sa majesté, la reconduisent en triomphe au château, aux acclamations du peuple.

Le roi se livrant au doux espoir d'avoir reconquis les cœurs de ses sujets, après avoir rendu graces à Dieu de cette faveur, qu'il regarde comme la plus précieuse, puisqu'elle le met à même de faire le bonheur du peuple, passe chez la reine, où étoit madame de Lamballe. Je n'ai pas voulu, madame, lui dit-il en entrant chez elle, vous faire part de la démarche que je voulois faire,

vous en eussiez été trop inquiète ; à présent qu'elle a réussi au-delà de mes espérances, je viens m'en féliciter avec vous ; et je suis charmé de vous trouver avec madame de Lamballe : je la prie de dire à monsieur de Penthièvre, dont je connois tout l'attachement, qu'il peut être tranquille à présent, que tout va changer de face. Madame de Lamballe se joignit à la reine pour témoigner au monarque la satisfaction qu'elle ressentoit de cette heureuse nouvelle, et l'assura que personne n'y seroit aussi sensible que son beau-père.

Le roi demanda ses enfans, et prenant son fils dans ses bras : « à présent, disoit-il à l'enfant qui ne pouvoit le comprendre, j'espère te laisser une couronne, peut-être moins

brillante que celle de mes prédécesseurs, mais plus affermie sur nos têtes, puisque les intérêts du peuple se trouveront liés irrévocablement avec ceux du roi ».

Madame, dont la raison avoit devancé les années, ressentit la plus douce satisfaction, en voyant sur le visage de son père, un calme et une sérénité qui en avoient fui depuis l'ouverture des Etats. Elle l'embrassoit, et serroit la reine dans ses bras; et son frère imitoit ces démonstrations de joie, quoiqu'il ne sût pas le sujet qui la causoit. Enfin, disoit Louis XVI, je le savois bien, que lorsqu'ils m'entendroient, qu'ils verroient mon cœur à découvert, il étoit impossible qu'il ne me rendissent pas justice. J'aurois voulu, mesdames, que vous eussiez vu la joie qui brilloit sur le front de nos

amis ; et j'ose dire que le nombre en est bien plus grand dans l'assemblée que nous ne le croyons. Ah ! ils ont bien raison de m'aimer; jamais roi ne fut plus disposé que moi à faire d'aussi grands sacrifices pour le bonheur de son peuple. Qui le sait mieux que moi, reprit la reine? mais, croyez que vous aurez peine à en faire, qui puissent satisfaire la faction qui vous en proposera de tels, que vous serez forcé de refuser; et alors, elle persuadera au peuple que vous êtes un tyran; et ne lui laissant pas entrevoir tout ce que vous avez fait, elle l'indisposera sur ce que vous n'aurez pu accorder. — Je ne le crois pas, madame : d'ailleurs, nous touchons au moment de la récolte; et dès que les inquiétudes sur les subsis-

tances seront cessées, il sera bien plus difficile de faire soulever des gens pour qui du pain est tout. « Et qui vous a dit, reprit la reine, que le duc d'Orléans n'a pas déjà pris des mesures pour enlever les grains?

« Pinet à qui madame de Lamballe a fait parler par monsieur C***. en est très-inquiet; cependant, il offre d'en faire venir d'Angleterre. Il faudroit que monsieur Necker se chargeât d'en faire les avances.» Je lui en parlerai, dit le roi, mais soyez sûre qu'avant qu'il soit trois mois, tout sera calme, et que le peuple heureux me rendra la justice que je mérite. « Je le desire, reprit en soupirant la reine; mais je crains. Hélas! ses appréhensions n'étoient que trop fondées.

Le parti Orléanique loin de faire sentir les avantages de la réunion du roi avec l'assemblée, s'en servit pour exciter la jalousie de la commune de Paris. Ce corps qui étoit composé des électeurs, s'étoit emparé de l'autorité, sembloit une seconde assemblée nationale, et rivalisoit de puissance avec celle de Versailles. Ils prétendirent que le roi ne leur devoit pas moins de confiance qu'aux députés, et que tant qu'il ne viendroit point au milieu d'eux, ils ne croiroient pas à la sincérité de ses paroles. En même temps qu'ils exprimoient ces vœux, d'Orléans faisoit publier, avec une extrême profusion, les libelles les plus révoltans contre la cour, afin que le roi effrayé de la disposition des esprits, refusât de venir à Paris, et ils auroient exécuté

cuté dès ce moment, ce qu'ils ne firent que trois mois plus tard. Si au contraire il venoit, on l'entoureroit de manière à ce qu'il ne pût échapper. On ne cachoit pas que si monsieur le comte d'Artois accompagnoit le roi, il seroit arrêté.

Ces bruits se répandirent au château, en même temps que les députés de la commune engageoient le roi à se rendre au vœu de sa bonne ville. La reine, et tout ce qui étoit attaché à la famille royale, en furent vivement alarmés. Ils se jetèrent aux pieds du roi, pour qu'il n'allât pas à Paris ; mais il persista à vouloir donner aux Parisiens cette marque de confiance, et dit à ceux qui l'en détournoient : j'irai à Paris, mes intentions ont toujours été pures, je m'y confie ; le peuple doit savoir que

je l'aime, il fera d'ailleurs de moi tout ce qu'il voudra.

Monsieur le comte d'Artois offrit à son frère d'aller seul à Paris à sa place. Sa majesté ne voulut pas y consentir ; et inébranlable dans sa résolution, elle résiste aux prières, aux larmes de tout ce qui l'environne : et n'ayant avec elle que monsieur le comte d'Estaing et le prince de Beauveau, les ducs de Villeroi et de Villequier, elle monte en voiture. Le peuple de Versailles, armé de tout ce qu'il avoit rencontré, fusils, pistolets, vieilles épées, piques, bâtons, s'empara de sa majesté, et força en quelque sorte quatre cents gardes du corps qui devoient accompagner le roi à prendre les devants, de sorte qu'ils arrivèrent à Paris deux heures avant le roi, qui pour ne

pas excéder cette multitude qui étoit à pied, fut cinq heures à se rendre à Paris. Où étoit le temps que ses chevaux fendoient l'air, et le transportoient presque magiquement d'un lieu à l'autre? Mais tout étoit changé pour lui. Les gardes arrivés aux barrières, y furent consignés; ce qui leur donna la plus vive inquiétude pour le roi, qui lui même ne put se défendre d'une sorte d'effroi en voyant les hommes qui vinrent se mêler aux troupes de Versailles. Rien de plus révoltant que leur aspect; c'étoient ces mêmes individus dont j'ai parlé en racontant le pillage de Réveillon.

Arrivés sur la place Louis XV, une balle que l'on présume avoir été tirée de l'autre côté de la rivière, vint frapper Anne Elisabeth Jacqueline

du Prateau, qui tomba morte sur-le-champ. Victime indifférente à ces monstres, elle reçut le coup perfide que d'Orléans avoit fait diriger sur son parent, qui, par une destinée bien douloureuse, devoit, sur cette même place, au pied de la statue de son aïeul, où il courut un si grand danger, finir ses tristes jours sur un échafaud.

Tandis que le roi venoit à Paris chercher une mort presque certaine, monsieur le comte d'Artois, le prince de Condé, et tout ce qu'il y avoit de noms illustres à la cour, fuyoient, persuadés que cette journée ameneroit les plus affreux malheurs. Ah! s'ils avoient eu plus de confiance à l'ascendant de la vertu, qui ne permit pas à ces monstres d'exécuter leurs criminels desseins, ils seroient

restés près de cet infortuné monarque ; ils l'auroient consolé, aidé de leurs conseils et de leurs bras : mais ils l'ont abandonné, attiré sur eux des malheurs presqu'irréparables, et augmenté l'horreur de sa situation, par leur émigration qui a servi de prétexte à l'espèce de captivité où le roi fut réduit avec sa famille. Cependant, il revint à Versailles, et ce fut une grande joie qu'il eût échappé aux pièges dont sa route avoit été semée. Mais il étoit aisé de voir qu'il n'avoit pas trouvé dans l'assemblée de la Commune, ce même épanchement, cette même reconnoissance dont sa première démarche avoit été récompensée. Il étoit profondément affecté; le départ de son frère et des hommes sur lesquels il devoit le plus compter,

l'affligeoit aussi. Comme roi, il les désapprouvoit ; comme homme, il trouvoit simple que l'on s'éloignât du tableau qu'il venoit d'avoir sous les yeux.

Les conjurés ayant manqué leur coup, et voyant bien que ce ne seroit que du sein de l'assemblée qu'ils feroient sortir les armes dont ils vouloient se servir pour perdre celui qu'ils ont juré d'anéantir, cherchèrent à s'en assurer les moyens.

De longs débats sur la nature du *veto* que l'on vouloit accorder au roi, et que ceux qui comptoient placer d'Orléans sur le trône avoient autant d'intérêt que les amis de Louis XVI à rendre absolue, finirent par lui donner la forme la plus dangereuse, puisqu'en suspendant une mauvaise loi, il retardoit

aussi la promulgation des bonnes, et prolongeoit les incertitudes qui sont pires que le mal. Mais, enfin, le *veto* fut accordé, et jamais piège plus terrible ne fut tendu sous les pieds du monarque. La faction étant maîtresse des délibérations, elle étoit sûre de le placer sans cesse entre sa conscience et les poignards, en faisant décréter des lois absurdes et sanguinaires. Si le roi y donne sa sanction, c'est lui seul qu'on accusera des maux qu'elles causeront, c'est lui qui est en évidence ; le peuple ne connoîtra que lui : s'il la refuse, ne trouvera-t-on pas, avec de l'or et des séductions, mille moyens pour soulever un peuple auquel on a dit que l'insurrection est le plus saint des devoirs ?

Telle étoit la position où ce

prince infortuné se trouvoit. Comme les criminels sont toujours pressés de jouir du fruit de leurs crimes, ils se hâtèrent de faire décréter les lois qui demandoient le plus mûr examen, d'une manière si étrange, que l'on croit être abusé par un songe, en parcourant les détails de la nuit du 3 au 4 août. Tout avoit été concerté par les amis d'Orléans; deux députés, que je ne nomme point, mais qui sont très-connus, invitent à souper un grand nombre de leurs collègues. Tout ce que l'art peut inventer de plus délicieux est servi avec profusion ; les vins les plus exquis coulent à grands flots ; et c'est en sortant de ces orgies qu'on se rend à l'assemblée, où la plus grande partie des membres ne se trouve pas.

C'est au milieu de la nuit dont la secrète horreur dispose les esprits à l'exaltation, et où il semble que la nature à qui on enlève les heures destinées au repos, se venge par le désordre de la raison. Celle des députés qui avoient été des deux soupers donnés par les Orléanistes, étoit déjà troublée par le vin et les liqueurs. C'est-là que l'on renverse en quelques heures les usages consacrés depuis des siècles; que l'on attaque les propriétés, même étrangères; qu'on proclame les droits de l'homme, sans parler de ses devoirs. Cette loi, dont plusieurs articles honorent l'humanité et la philosophie, ne pouvoit être qu'infiniment défectueuse dans plusieurs articles. On imaginoit bien que Louis XVI ne la sanctionneroit

pas au même instant qu'elle lui se-présentée. Cependant, elle semble entièrement faite pour le bonheur de la partie la plus nombreuse et la plus pauvre du peuple. Quelle ressource le refus ou même le retard de la fanctions n'offrira-t-il pas aux factieux? D'Orléans ne se sent pas de joie, il voit la perte assurée de Louis XVI.

Le lendemain matin, il rencontre monsieur de Belle-Isle qui avoit été son chancelier. Voyant le prince d'une gaieté extraordinaire, il lui dit qu'il ne comprend pas qu'ayant autant perdu dans la séance de la nuit, il puisse paroître si content. Mais, combien, lui dit monsieur le duc d'Orléans, imaginez-vous que cela doive faire de différence dans mes revenus? — Quinze cent mille

livres. — Oh ! n'est-ce que cela, reprit-il, je suis parfaitement tranquille; c'est la fin de tout cela qu'il faudra voir.

Tandis que ses amis avoient jeté la pomme de discorde entre le roi et l'assemblée, dont la réunion lui étoit si désavangeuse, il faisoit exercer dans toute la France des horreurs qu'on ne peut imaginer, et que la postérité, à ce qu'il faut espérer pour la gloire de notre génération, traitera de fables inventées par la plus noire malignité, pour flétrir le siècle qui vient de finir. Par-tout le fer et le feu signaloient leurs ravages; par-tout les cris des victimes étoient étouffés par les chants féroces de leurs bourreaux : les femmes, les femmes, je le dis en frémissant d'horreur, l'empor-

toient de beaucoup sur la férocité des hommes, et prouvoient que lorsque l'on franchit les barrières posées par la nature, il n'est rien où l'on s'arrête.

L'impunité enhardit le crime. Le malheureux Chatel, maire de Saint-Denis, qui avoit épuisé sa fortune pour nourir les pauvres, est traîné dans les rues de la ville, on lui fait souffrir mille morts; et enfin, lorsque ses bourreaux sont las de prolonger sa douloureuse existence, ils la terminent, et arrivent aux portes de Paris, portant sa tête. On se contente de leur députer un détachement de la garde nationale, qui les prie de vouloir bien retourner sur leurs pas, et ils obéissent. On ne peut donc pas dire qu'il étoit impossible de gouverner cette mul-

titude ; et si on pouvoit l'empêcher de suivre ses projets, lorsque les meneurs croyoient devoir les leur faire changer, ne devoit-il pas être aussi facile d'arracher de leurs mains les victimes qu'ils dévouoient à leur fureur ?

Cependant, le ciel paroissoit encore protéger la vertu. Monsieur le duc de Penthièvre et madame la princesse de Lamballe n'avoient éprouvé ni insultes ni menaces. Quelques personnes même vouloient que l'administration du royaume fut confiée à ce prince, dont la multitude honoroit la piété. Mais c'eût été bien en vain qu'ils eussent tenté sa fidélité, jamais le roi n'eut d'ami plus sincère, de sujet plus respectueux : eh bien ! croiroit-on jusqu'où peut aller la scélératesse ? J'ai entendu,

non sans frémir d'indignation, un Jacobin accuser ce prince des plus affreux désordres ; et le ciel ne tonna pas sur cet infâme calomniateur, pour venger la vertu outragée. Mais si Dieu retarde les punitions qu'il réserve aux criminels, ce n'est quelquefois que pour les rendre plus terribles : ce monstre d'ingratitude, qui devoit tout à ceux dont il auroit terni la réputation, si un vil insecte pouvoit obscurcir les rayons brillans du soleil, a été le jouet des meneurs ; et après avoir servi quelque temps leur horde sanguinaire, dans des emplois subalternes, ils ont abandonné sa vieillesse à la plus affreuse misère.

En attendant que le roi sanctionnât les décrets du 3 et du 4 Août, on s'occupa de l'hérédité de la cou-

ronne ; question qui même alors étoit assez inutile, vu le nombre d'enfans mâles qui se trouvoient dans la branche régnante. Mais Orléans qui supposoit divers moyens pour anéantir ceux qui étoient restés en France, et faire proscrire les fugitifs, n'en avoit aucun contre la branche régnante en Espagne ; il lui importoit donc de lui faire donner constitutionnellement l'exclusion : mais quelque chaleur et quelqu'éloquence que ses partisans employassent, ils ne purent réussir à la faire prononcer d'une manière positive. On devoit, disoient ceux qui ne craignoient rien autant que de voir donner une certitude de plus au duc de parvenir au trône, éviter de donner aucune alarme à l'Espagne notre plus solide alliée, et qu'on ne devoit pas s'oc-

cuper de cette question. Mais les Orléanistes y mirent un tel acharnement, que pour éviter une scission très-dangereuse en ce moment, le côté droit consentit que l'on ajoutât au décret qui régloit l'hérédité de mâle en mâle dans la branche régnante, cet amendement, *sans vouloir préjuger sur l'effet de la renonciation.* Cette clause qui ne décidoit rien en faveur du duc, contenta néanmoins son parti, et la discussion se termina.

Mais qu'il me soit permis de faire une réflexion : si le saint amour de la liberté eut enflammé les ames de ces hommes qui depuis prétendirent qu'ils n'avoient rien fait que pour elle, pourquoi tant d'intrigues, tant de soins, pour écarter de la succession à la couronne, une branche

qu'ils disoient être devenue étrangère ? que devoit leur importer que tels ou tels voulussent occuper un trône qui devoit, d'après les principes qu'ils laissèrent éclater depuis, être renversé ? Pourquoi perdre un temps précieux en délibérations absolument inutiles au bonheur du peuple ? Qui se dit toujours, tant qu'il a un maître, comme l'âne d'Esope, que ce soit Louis ou Philippe, il me faudra toujours porter un bât : ne valoit-il pas mieux en attendant que les esprits fussent mûris pour un aussi grand changement ; ne valoit-il pas mieux, dis-je, s'occuper d'améliorer le sort de ce même peuple, lui donner du pain, diminuer les impôts, que de savoir si la renonciation du fils de Louis XVI suffisoit pour donner des droits à la

maison d'Orléans, puisque son chef, qui peu après se nomma Egalité, n'avoit sûrement pas le dessein de régner ; du moins il se flattoit de faire croire qu'il ne l'avoit jamais eu. Mais, je le répète, quand il n'y auroit d'autres preuves que les séances sur l'hérédité, il seroit impossible aux moins clairvoyans de ne pas appercevoir l'intérêt que lui et ses adhérens y avoient.

Ce fut aussi à la certitude que le duc parviendroit au trône, que l'on dût les décrets qui établissoient l'inviolabilité du roi ; et c'est ainsi que l'on peut expliquer les contradictions apparentes dans la conduite que l'on tenoit avec Louis, et les brillans avantages que la constitution accordoit au roi des Français. Louis XVI étoit déja proscrit dans

le cœur des Orléanistes ; et il falloit rendre la place qu'ils étoient bien assurés de lui faire quitter, la plus avantageuse possible pour leur chef, afin de lui donner des moyens de les récompenser des peines incroyables qu'ils se donnoient pour parvenir à leur but.

Mais il leur étoit bien plus facile de soulever la multitude ; ils changeoient plus aisément d'un bout du royaume à l'autre, le caractère du plus aimable des peuples, dont ils firent, pendant nos jours de douleur, une horde de barbares, qu'ils ne pouvoient donner à d'Orléans l'énergie nécessaire pour le rôle de conjuré. Un fait que la reine raconta à madame de Lamballe en présence de personnes dignes de foi, prouve à quel point il se lais-

soit intimider par celui même dont il avoit juré la perte.

La seule chose qui me rassure, disoit Marie-Antoinette à son amie, c'est le choix qu'ils ont fait : tant qu'ils l'auront pour chef, je craindrai peu ; car, enfin, pour être roi, il faut qu'il finisse par se déclarer; et soit honte de son crime, soit pusillanimité, ou soit l'un et l'autre, il est incapable de se montrer, même dans les momens où il ne court d'autre danger que celui d'être démasqué.

Vous vous rappelez, ma chère Lamballe, les jours désastreux qui précédèrent le 14 Juillet. Le roi avoit assemblé son conseil pour délibérer sur ce que l'on pouvoit faire de moins mal dans les tristes circonstances où nous nous trouvions. J'apprends que

d'Orléans a le projet d'entrer au conseil, et j'en fais prévenir mon mari. Votre beau-frère se rend en effet dans la chambre du roi, où plusieurs personnes qu'il ont vu, m'ont assuré qu'il avoit l'air extrêmement troublé ; jamais il ne put se déterminer à entrer avec les ministres. Il resta tout le temps à attendre que le conseil fût fini, il ne pouvoit demeurer en place. Il avoit l'air quelquefois d'un enfant qui répète intérieurement la leçon qu'il doit réciter, puis il se frappoit le front, comme pour éloigner la crainte dont il paroissoit pénétré. Enfin, les portes s'ouvrent, il laisse sortir tout le monde, il aborde le roi, qui, d'après ce que je lui avois fait dire, s'attendoit à quelques propositions de paix, dont le duc

d'Orléans seroit le médiateur, et il s'apprêtoit à lui répondre avec cette brusque franchise que vous lui connoissez, lorsque ce prince lui dit, en articulant avec une extrême difficulté: « Sire, je viens supplier votre ma» jesté de me permettre de faire un » voyage en Angleterre, dans le » cas où les affaires deviendroient » plus fâcheuses qu'elles ne sont ». Le roi le regarde avec étonnement, lève les épaules et ne lui répond rien. Vous conviendrez qu'un tel homme n'est pas à craindre. — Je suis bien de l'avis de votre majesté, mais son parti n'en est pas moins dangereux : ces hommes qui se sont promis de gouverner sous son nom, s'ils ne réussissent pas à le porter au trône, sont capables de détruire la monarchie. — C'est impossible, on

ne change pas facilement une institution qui repose sur quatorze siècles. — Il faut prévoir les maux pour les prévenir, vous entourer de ce qui vous reste d'amis, les empêcher de se joindre à ceux qui ont cru nécessaire à leur sûreté de quitter la France, sur-tout vous assurer la fidélité du petit nombre de troupes qui vous reste. Il est si facile de se faire aimer des soldats, et qui le peut mieux que vous, madame, il suffit de vous montrer. Rappelez-vous votre illustre mère tenant son fils dans ses bras. Quel enthousiasme sa présence inspira aux troupes qui jurèrent de la servir. Il en sera de même de vous. Le soldat semble avoir plus de penchant à défendre la beauté et l'enfance ; il brave les dangers que les hommes lui opposent, et réserve

toute sa sensibilité pour la foiblesse qu'il se feroit une honte d'abandonner. Féroce avec son sexe, il est bon et sensible avec le nôtre, à moins que sa raison ne soit obscurcie par l'ivresse. C'est ainsi que sans pouvoir calculer les suites funestes que ce conseil pourroit avoir, madame de Lamballe engageoit la reine à saisir l'occasion de réchauffer dans le cœur des militaires, l'amour qu'ils avoient eu jùsque-là pour la famille royale. Elle ne se présenta que trop tôt, et servit de prétexte à la plus terrible catastrophe.

On voyoit chaque jour de nouveaux émissaires du duc se joindre aux premiers; il remplaçoit ceux que d'autres combinaisons éloignoient de son parti. Déjà il ne pouvoit plus compter sur monsieur

de

de Lafayette, qui, jugeant à quel point de scélératesse il portoit ses projets, rompit entièrement avec lui, et lui enleva Camille Desmoulins, à qui d'Orléans substitua deux personnages, dont les noms atrocement célèbres sont tracés en caractères de sang dans l'histoire de nos malheurs. Le premier est Marat, homme qui sembloit n'être né que pour prouver jusqu'où l'esprit en démence peut porter celui qu'aucun préjugé ne contient : né dans la misère, le métier de charlatan fut sa première ressource. Cet homme qui tonna depuis contre les privilèges, acquit celui de tuer ses semblables avec de prétendus spécifiques, en achetant une charge de médecin des écuries de M. le comte d'Artois : mais son peu de succès le laissa dans la plus

profonde misère. Au moment de la révolution il se fit journaliste, et ne trouva pas beaucoup plus de ressources dans cette profession, jusqu'à ce qu'il eut changé le titre de ce libelle périodique, en l'appelant *l'Ami du peuple*. On sait ce que signifioit alors cette épithète, c'est-à-dire, l'homme qui savoit le mieux l'égarer sur ses véritables intérêts. Marat, atrabilaire, et qui portoit dans son sein le principe de la mort qui l'auroit conduit au tombeau sans le secours des poignards, ne voyoit rien que sous les couleurs les plus sinistres. Il sembloit que les maux qu'il souffroit dussent être soulagés par ceux qu'il faisoit endurer. Il n'avoit d'autre but que de donner carrière à sa férocité naturelle ; il déchiroit ses

victimes comme le tigre, sans penser à s'emparer de leurs dépouilles. Il aimoit le sang et dédaignoit l'or. Sa pauvreté fut une grande recommandation auprès de la partie indigente du peuple, qui le regardoit comme son véritable ami, puisqu'il ne partageoit pas avec les autres la fortune publique. Ce mépris des richesses lui donnoit une extrême indépendance des meneurs. Ne prétendant à rien, il s'embarrassoit peu de leur plaire; et n'ayant d'autre projet que d'être prôné par la multitude, peu lui importoit ce que deviendroient les autres factions. Il se trouva chef de la plus atroce de toutes, presque sans s'en être douté, sans avoir recueilli d'autre fruit de ses crimes, que la célébrité et une mort prématurée. Si un

médecin habile eût entrepris de le traiter, s'il eût calmé l'effervescence de son sang, qu'il l'eût fait circuler, il eût peut-être été un honnête homme. Je l'ai dit bien des fois, et ne cesserai de le répéter, l'homme méchant est un fou, que l'on empêcheroit de se livrer au crime, en le guérissant. Quoi qu'il en soit, d'Orléans s'empara facilement de cet énergumène, qui, croyant servir la cause de la liberté dont il étoit idolâtre, s'attacha à un prince qu'il étoit loin d'imaginer en être le plus mortel ennemi.

Un autre conjuré que la faction d'Orléans s'associa, fut Danton. Avec la même doctrine de Marat, leurs principes étoient très-différens. L'un étoit, comme nous l'avons déjà dit, du plus parfait désintéressement;

l'autre joignoit à la soif du sang, celle de l'or. Rien ne pouvoit contenter son insatiabilité. Aussi, trouva-t-il le moyen de changer sa misère contre une opulence dont sa mort seule tarit la source. Marat vouloit s'entourer d'échafauds, Danton vouloit l'être par des monceaux de richesses. Tous deux firent des maux incalculables à la patrie ; tous deux durent leur première existence politique à d'Orléans. Ces deux hommes continuèrent à calomnier les membres probes de l'assemblée, à aigrir le peuple contre la cour, ou à former des projets violens contre le roi et la famille royale. M. Destaing, qui étoit alors commandant, non-seulement de la garde nationale de Versailles, mais même de toute la force armée qui se trouvoit dans

l'enceinte de la ville, représenta à la municipalité que les gardes-du-corps, les suisses et la garde-nationale ne suffisant pas pour le service que les circonstances rendoient fort pénible, dans un moment où tout faisoit craindre que les factieux n'égarassent le peuple de Paris, au point de le porter à venir à Versailles insulter la famille royale, il croyoit nécessaire de demander un régiment de plus. La municipalité y consentit sans difficulté, ainsi que l'assemblée nationale; et le roi donna ordre au régiment de Flandres de se rendre sur-le-champ à Versailles. On ne portoit point encore universellement la cocarde nationale, et quoique le roi l'eût acceptée à l'Hôtel-de-Ville, les troupes gardoient encore la cocarde blanche. La noire étoit proscrite

comme un signe de ralliement anti-révolutionnaire.

Au moment où le régiment de Flandres alloit entrer à Versailles, un officier de la garde nationale de cette ville vint à sa rencontre, et présenta au lieutenant-colonel une boëte remplie de cocardes aux trois couleurs. Cet officier demanda à sa troupe si elle vouloit faire cet échange ; mais ils crièrent tous : *vive le roi ! point d'autre couleur que celle de France.* Et le régiment n'entra pas moins sans la plus légère résistance.

Il étoit d'usage que les régimens des différentes troupes du royaume donnassent un repas de corps à celui qui arrivoit dans une garnison. Il fut donc convenu que les gardes-du-corps traiteroient le régiment de

Flandres. Le roi leur prêta pour le repas la salle de l'Opéra, où on dressa une table de trois cents couverts. Rien n'étoit mieux ordonné et d'une plus noble simplicité que ce repas. La musique du régiment de Flandres et les trompettes des gardes-du-corps remplirent l'orchestre, et on exécuta différens airs, et malheureusement celui de *Richard, ô mon roi ! etc.....*; ce que l'on regarda comme une preuve que le roi se croyoit abandonné de ses anciens amis, et en cherchoit d'autres parmi les convives.

Cette première imprudence fut suivie d'une autre, qui eut les plus funestes conséquences, et qui cependant, avec des hommes moins prévenus, ou plutôt moins intéressés à trouver des torts à ceux qu'ils

vouloient perdre, n'eût été regardée que comme une marque de bonté que deux ans avant toutes les gazettes eussent célébrée avec emphase. C'est ainsi que les circonstances changent seules la nature des actions qui sont indifférentes en elles-mêmes.

Au milieu du repas, le roi, la reine, madame Elisabeth, Madame et monsieur le Dauphin parurent sur l'amphithéâtre. On ne peut exprimer la joie que leur présence inspira; et malheur à ceux qui y peuvent voir un crime! Est-il donc étonnant que les troupes qui, jusque-là, étoient accoutumées à regarder le roi comme leur chef, fussent infiniment sensibles à la part que lui et sa famille prenoient à une réunion qui certainement n'avoit rien d'extraor-

dinaire, si on veut la juger sans prévention.

Les santés furent portées aux acclamations de vive le roi, vive la reine, vive monsieur le Dauphin. Au moment où les princes se retirèrent, les soldats les suivirent en escaladant l'amphithéâtre. Le roi touché de ces marques d'attachement, rentra dans la salle avec la reine, tenant son fils par la main, et ils firent le tour de la table; et quand ils sortirent, tout se précipita sur leurs pas. La musique se porta dans la cour de marbre, et les grenadiers exécutèrent le simulacre de l'assaut du balcon, où la famille royale parut; puis, on dansa une partie de la nuit sans que la tranquillité fût troublée un instant par cette fête qui coûta ensuite tant de sang et de larmes.

Qu'il me soit permis d'examiner avec la plus scrupuleuse impartialité, la conduite de la cour dans cet instant. Les rois sont hommes, et par conséquent leur intérêt les dirige. Dans un moment où tout paroissoit abandonner Louis XVI et sa famille, n'étoit-il pas dans la nature qu'ils s'attachassent avec tranport à la branche tutélaire qui leur étoit offerte, pour les retirer des périls dont ils étoient menacés ? Quelle est la mère qui, tremblant pour les jours de ses enfans, ne donneroit pas tous les témoignages de reconnoissance à ceux qui s'offriroient pour les défendre ? Il ne s'agissoit pas ici de renverser ce qui s'établissoit, mais d'empêcher que le torrent révolutionnaire ne les engloutît. Ce n'étoit pas avec deux mille hommes de

troupes, qu'on pouvoit faire la contre-révolution; mais en s'assurant de leur fidélité, ils pouvoient au moins les considérer comme un rempart impénétrable aux poignards de leurs ennemis. Comment peut-on donc blâmer la reine d'avoir employé, pour intéresser ceux qu'elle regardoit comme les seuls défenseurs de ses enfans, cette séduction de sentiment, qu'il n'est aucune mère, je le répète, qui n'eût tenté pour la sûreté de ce qui lui étoit si cher. Qu'on ait dit que l'on avoit profité de l'enthousiasme des officiers et des soldats, pour leur faire jurer haine aux ennemis de l'ancien gouvernement, il faut leur répondre avec un écrivain de nos jours : Ce n'est pas quand on est heureux, qu'on peut haïr ; et jamais ceux

qui assistèrent à cette fête, et ceux qui la donnèrent, n'avoient joui d'une félicité plus pure et mieux sentie.

Quant à l'accusation d'avoir foulé aux pieds le signe de la liberté, comme elle ne fut pas même articulée dans la séance où l'on dénonça ce repas, il est bien à présumer qu'elle est fausse ; mais je n'en dirai pas moins que quelque naturel qu'ait été le sentiment qui porta la reine à paroître avec sa famille à ce repas, il auroit été plus prudent de s'en dispenser. En général, cette faute a été commise dans toute la France par ceux qui redoutoient les effets de l'envie que leur ancienne grandeur inspiroit. Tous ont cru qu'en se rapprochant des autres classes par des fêtes, ils se concilieroient l'a-

mour du peuple, et presque tous ont été accusés d'avoir voulu le corrompre. Une des raisons de ces accusations, a été aussi une de celles qui a le plus contribué aux calomnies répandues sur cette réunion : c'est qu'il est difficile de ne pas oublier quelqu'un dans ces banquets ; alors celui qui ne s'y est pas trouvé, invente, pour se venger, tout ce que la basse jalousie peut lui dicter. C'est ainsi que les gardes du corps firent une grande faute en invitant monsieur d'Estaing et trente officiers de la garde nationale ; il ne falloit en prier aucuns ou les prier tous. Du nombre de ceux qui ne se trouvèrent pas à ce festin, fut Lecointre de Versailles, si connu depuis par des motions incendiaires. Il n'est pas douteux qu'un tel homme n'ait en-

venimé tout ce qui s'étoit passé dans cette fête : il l'eût certainement exaltée si on l'y avoit admis. Et ainsi le sort du premier roi de la terre, a tenu peut-être à ce qu'un marchand de toile, devenu capitaine, n'a pas été prié à dîner par ses gardes du corps. Oh que les évènemens les plus importans paroissent petits si on examine les causes qui les ont produits !

Ce repas avoit eu lieu le 1er octobre 1789. Il y eut encore les jours suivans des réunions moins nombreuses, mais aussi amicales, entre les corps qui voulant que les pauvres se sentissent aussi de ces fêtes, remirent une somme de six mille livres aux curés de Versailles, pour faire des distributions de pain ; et elles commencèrent le 6 au matin,

Cependant, depuis le 3 il y avoit à Paris une fermentation bien alarmante. On racontoit de mille manières ce qui s'étoit passé au repas des gardes du corps, et on faisoit dans le palais royal les motions les plus sanguinaires et les plus atroces. Les amis, les parens des gardes du corps, en furent alarmés, leur en firent passer l'avis, et les pressèrent de quitter Versailles. Ils répondirent : nous ne croyons pas à cette nouvelle; mais si elle étoit vraie, ce seroit une raison de plus pour rester ; nous périrons à notre poste. Combien depuis ont fait ce serment ! combien l'ont violé ! Mais celui de ces braves gens étoit écrit dans leurs cœurs, et rien n'a pu le leur faire enfreindre.

Avant de commencer le récit de

cette triste journée, je prie d'observer que je ne fais point l'apologie des sentimens politiques de ceux qui y périrent, mais de leur fidélité à remplir leurs engagemens avec un maître qu'ils aimoient et respectoient, que l'assemblée nationale venoit de reconnoître de nouveau pour le chef suprême de l'Empire, de décréter son inviolabilité; et dont les gardes par conséquent devoient répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour conserver ses jours et ceux de sa famille. C'est ce qu'ils ont fait avec une constance héroïque, et ce que la postérité admirera, parce que rien n'est plus digne de l'estime et de la vénération de ceux qui jugent sans passion, que de remplir ses devoirs,

quelque danger qu'il puisse y avoir à ne point y manquer.

M. de Lafayette étoit très-inquiet des mouvemens qu'il voyoit dans les troupes du centre, où il avoit incorporé les gardes-françaises. Cependant, il se flatta de les contenir; et que les cris *à Versailles*, *à Versailles*, qui avoient retenti au palais Royal, n'auroient pas de suites funestes. Je ne sais si les ministres en furent instruits; mais il faut penser que s'ils le furent, ils ne crurent point que le peuple de Paris se porteroit à cette extrémité, car ils ne prirent aucune précaution pour garantir le roi de la fureur du peuple, que l'on attisoit sans cesse, et par les rapport mensongers du repas des gardes-du corps, et par le retard que le roi mettoit à sanctionner les décrets de la nuit du 3

au 4 août, et sur tout en empêchant de fournir du pain. Le 4, on put à peine s'en procurer. Plusieurs mères de famille après avoir attendu inutilement à la porte des boulangers, rentrèrent dans leurs maisons sans avoir pu en obtenir. Il faut être mère et avoir entendu ses enfans demander du pain que l'on ne peut leur donner, pour savoir à quel point ce malheur porte au désespoir. Il n'en est point de celui-là comme de beaucoup d'autres que le temps agrave, et dont on ne sent pas à l'instant toute l'étendue ; mais des enfans qui ont faim, et qui par des cris répétés demandent à manger, il semble que chaque son qui part de leur poitrine desséchée par le besoin, est une pointe de poignards qui vient frapper le cœur de leur

mère. Elle ne peut résister, et son désespoir la rend capable de tout, parce qu'elle ne voit rien, ne sent rien que l'impérieuse loi de la nature qui lui commande de ne pas laisser périr ceux qui lui doivent le jour.

Ce fut par cet horrible moyen que d'Orléans ameuta, dans la matinée du 5, les femmes des halles et des faubourgs, qui vinrent à la Commune demander du pain. Un nommé Maillard, huissier, agent subalterne de d'Orléans, entend leurs cris, et qu'elles disoient qu'elles alloient mettre l'Hôtel-de-Ville en cendres, et ensuite aller à Versailles. Ce Maillard dit à monsieur Dermini, aide-major-général, que s'il le veut, il conduira toutes ces femmes à Versailles. « Faites tout ce que

vous voudrez, leur dit-il, je ne veux pas prendre sur moi de vous donner un pareil ordre. »

Aussitôt Maillard prend un tambour et les range en bataille. Elles s'arment toutes de ce qu'elles rencontrent sous leurs mains; beaucoup d'hommes habillés en femmes se joignent à elles. La célèbre Terouëgne, montée sur un cheval de l'écurie de monsieur le duc d'Orléans, et suivie d'un jockei du prince, voltigeoit dans les rangs, excitant du geste et de la voix ces êtres exaspérés par le besoin et les calomnies qu'on n'avoit cessé de répandre contre les gardes. M. de Lafayette fait l'impossible pour les détourner de ce funeste projet; mais lui-même est contraint, par ses grenadiers, de promettre qu'il va se mettre à la tête

de la garde nationale de Paris, et les conduire à Versailles pour appuyer la demande de ces femmes, qui n'est rien autre que du pain. Il céda, dans l'espoir que la confiance que l'on avoit en lui contiendroit cette multitude.

Cette singulière armée se met en marche, et recrute sur son passage toutes les femmes qu'elle rencontre. Plus elles sont parées, plus elles se plaisent à les faire parcourir à pied les quatre lieues de Paris à Versailles, par le temps le plus déplorable. Des brigands armés de haches, de piques, de mauvais fusils, les escortent, et les excitent par les propos les plus atroces, à mettre le comble aux vœux du lâche qui les soudoie, et qui, vêtu de gris, un chapeau rond sur les yeux,

avoit parcouru la veille tous les quartiers de Paris, semant l'argent qu'il savoit bien, d'après les barbares précautions qu'il avoit prises, ne pouvoir pas procurer de pain au peuple, qui alors l'employeroit en vin et autres liqueurs fortes, qui l'enflammeroient d'autant plus, que la faim en rendroit l'effet encore plus dangereux. Dès qu'il voit que la colonne s'ébranle pour prendre le chemin de Sèvres, il monte à cheval suivi de plusieurs jockeis, prend le chemin du bois de Boulogne gagnant celui de la révolte; il précède à Versailles les ministres de sa vengeance, et se rend à l'assemblée, que monsieur de Lafayette avoit instruite du danger qui la menace, et sur-tout la famille royale; car le peuple, dans sa colère, au-

roit massacré indistinctement tous ceux qui, ayant la puissance, ne lui donnoient pas de pain.

Cette horde étoit déjà à une demi-lieue de Versailles, que le roi n'étoit encore instruit de rien. Enfin, on vint lui apporter à Meudon où il s'étoit rendu le matin, une lettre de monsieur de Saint-Priest qui l'avertissoit que les femmes des faubourgs venoient demander du pain. Plusieurs personnes qui arrivoient de Paris au même instant, rendirent compte au roi de tout ce qui s'étoit passé depuis le 24, et de ce que l'on projetoit, et le supplièrent de mettre, par la fuite, sa vie en sûreté. Ses plus fidèles serviteurs se jetent à ses genoux, pour l'empêcher de se rendre à Versailles. Les amis de d'Orléans lui conseilloient aussi de s'éloigner : malgré

malgré la diversité des motifs, leur conduite à ce moment fut la même. Les uns craignoient que le roi n'exposât sa vie en retournant à Versailles; les autres vouloient qu'il leur laissât, en n'y retournant pas, le champ libre pour placer sur le trône qu'il abandonneroit, le chef de leur infernale cabale.

Mais le roi avoit laissé à Versailles la reine et ses enfans : rien n'auroit pu le déterminer à les abandonner, s'il avoit imaginé qu'il y eût quelque danger. Sa réponse prouve assez qu'il ne croyoit pas qu'il y en eût, et qu'il n'étoit qu'affligé du motif apparent de cette émeute. « *Messieurs*, » *monsieur de Saint-Priest m'écrit qu'il* » *y a eu du mouvement à la halle, et* » *que les femmes de Paris viennent me de-* » *mander du pain. Hélas!* ajouta-t-il

» *en laissant couler quelques larmes, si* » *j'en avois, je n'attendrois pas qu'elles* » *vinssent m'en demander : allons leur* » *parler* » ; et montant à cheval, il vint ventre-à-terre de Meudon à Versailles. En arrivant, il entendit battre la générale : quatre détachemens des gardes du corps alloient au devant du roi. A peine il eut mis pied à terre, que monsieur de Luxembourg lui demanda s'il n'avoit point d'ordre à donner pour ses gardes.—*Allons donc, pour des femmes, vous vous moquez de moi, monsieur de Luxembourg.*—Et pour vos voitures, demanda le chevalier de Goursac.—Je n'en ai pas besoin.

Dès que madame de Lamballe eut appris que l'on se portoit sur Versailles, elle se disposa sur-le-champ à s'y rendre. Monsieur le duc de

Penthièvre l'ayant su, entra chez elle au moment où elle en sortoit, et la supplia de l'écouter un instant: elle obéit non sans peine, car les momens lui sont chers, et elle redoute d'en perdre. Monsieur le duc de Penthièvre s'asseoit, et fait signe à la princesse de se placer à côté de lui.

« Ma chère fille, lui dit-il, personne au monde ne partage aussi vivement que moi l'affreuse situation du roi et de la reine. Mais que pourrez-vous faire pour eux dans un moment où une foule immense environne les avenues de Versailles? Si j'étois plus jeune, je monterois à cheval, et je trouverois bien les moyens de pénétrer jusqu'à la famille royale; mais mon âge et mes infirmités ne me le permettent pas:

Et vous, ma fille, comment vous risqueriez-vous à traverser cette innombrable phalange de femmes, qui ne respectent rien, qui se jeteront sur votre voiture, qui vous forceront d'en descendre, comme elles ont fait à tant d'autres, et profiteront de la démarche que votre attachement vous suggère, pour vous contraindre à vous joindre à elles? Nous ne pouvons nous dissimuler que les agens du duc d'Orléans sont à la tête de cette nouvelle insurrection; ils seront les premiers à vous signaler au peuple, qui assouvira peut-être sur vous la haine que ce monstre lui inspire contre la reine. Pensez, mon enfant, ce que c'est que de tomber dans les mains de ces furies. A cette seule pensée mon ame se glace d'effroi. Ah! ne me livrez pas, je vous

en conjure, par l'attachement que vous m'avez toujours témoigné depuis que vous êtes en France, par la tendresse si vive que j'ai pour vous, que je ne distingue pas dans mon cœur de ma malheureuse fille; ne me livrez pas à l'effroi que je ressentirois : dès l'instant où vous seriez partie, je n'aurois pas une goutte de sang dans les veines ; je ne verrois pas arriver un seul homme dans les cours de ma maison, que je croirois qu'il vient m'annoncer que vous avez été la victime de ces barbares, et votre perte m'entraîneroit au tombeau. J'ai tant souffert depuis six mois, que je ne résisterois pas à de nouvelles douleurs ; et votre mort, ma chère fille, entraîneroit la mienne. Vous étiez

la compagne chérie d'un fils que je pleure tous les jours ».

Madame de Lamballe est partagée entre son attachement pour la reine et son tendre respect pour celui qu'elle aime comme son père, et qui lui en tient lieu depuis tant d'années. Mais elle ne peut résister aux larmes qu'elle voit couler des yeux de ce respectable vieillard ; elle ne peut se résoudre à empoisonner le reste des jours que le ciel lui destine, pour l'édification de ses frères, ou plutôt pour le réserver à des malheurs bien plus cruels encore, afin que cette ame céleste, épurée dans le creuset de l'affliction, parvienne à la gloire céleste aussi pure qu'elle est sortie des mains du créateur : madame de Lamballe, dis-je, vaincue par les ins-

tances de monsieur de Penthièvre, consentit à rester près de lui pendant ces jours d'horreur; mais il lui promit qu'elle seroit instruite de 4 heures en 4 heures de la suite des évènemens, et qu'il ne s'opposeroit pas qu'elle rejoignît la reine, dès qu'il seroit décidé où le roi fixeroit son séjour, soit qu'il restât à Versailles, ou qu'il cédât aux caprices du peuple qui le demandoit à Paris.

Cependant, à Versailles on étoit dans les plus vives alarmes, à la vue de cette horde de femmes en furie. On ferma les grilles. Déjà cette douce confiance qui devroit rendre un roi aussi accessible à ses sujets qu'un père l'est à ses enfans, n'existoit plus; l'on avoit tout à redouter des égaremens de la mul-

titude contre un prince qui auroit donné sa vie afin de la rendre heureuse.

L'armée des femmes avoit déjà atteint la salle de l'assemblée. Maillard est admis avec quelques-unes d'elles, et tient le discours suivant: « Ce matin on n'a pas trouvé de » pain chez les boulangers : dans » un moment de désespoir, j'ai été » sonner le tocsin; on m'a arrêté, » on a voulu me pendre ; je dois » la vie aux dames qui m'accom- » pagnent ; nous sommes venus à » Versailles pour demander du » pain, et en même temps pour » faire punir les gardes-du-corps » qui ont insulté la cocarde patrio- » tique. Nous sommes de bons pa- » triotes. Nous avons arraché toutes » les cocardes noires qui se sont

» présentées à nos yeux dans Paris » et sur la route ».

« Les aristocrates, continua Maillard, veulent nous faire périr de » faim : on a envoyé aujourd'hui à » un meûnier, un billet de deux » cents livres, en l'invitant à ne pas » moudre, et en lui promettant de » lui envoyer la même somme par » semaine ». — Nommez, nommez, lui crièrent les royalistes. -- Maillard hésita. Après avoir divagué quelque temps, il répondit avec embarras : *On dit que c'est monseigneur l'archevêque de Paris* --- *Taisez-vous*, *imposteur*, crièrent les royalistes en l'interrompant, *monsieur l'archevêque de Paris est incapable de cette atrocité.* — Les femmes terminèrent le discours de Maillard, par ces cris terribles : *du pain*, *du pain*. -- Six députés, dont

un est Monnier, se rendent chez le roi pour lui faire part de la pétition des femmes, et lui demander son acceptation pure et simple des décrets des 3 et 4 août. Il eût été possible, si cette députation eût pu pénétrer dans ce même instant jusqu'au roi, que l'extrême bonté avec laquelle il la reçut, eût désarmé les autres. Mais dans ce moment, une nouvelle troupe de femmes et d'hommes sous les habits de ce sexe, arrivoit de Paris, précédant l'armée de Lafayette. Ils cherchèrent à mettre en déroute les gardes du roi qui étoient rangés en bataille, et dont la consigne étoit de ne point tirer; et ces scélérats lançant des piques dans les jambes des chevaux, ils les effrayent. Un garde national se jette le sabre à la main dans un

espace entre les chevaux de la tête de l'escadron, et y cause le plus grand désordre. M. de Savonnières voulut l'arrêter, et reçut un coup de feu qui lui cassa le bras. Ses camarades bouilloient de le venger ; il leur dit : « Mes camarades, de » grace n'oubliez pas que la moin- » dre imprudence compromettroit » les jours du roi. Ce n'est pas de » moi qu'il faut s'occuper, c'est » du roi, c'est de la famille royale; » puissent-ils échapper au danger » qui les menace ! » Il mourut des suites de ses blessures, laissant dans la désolation sa femme et ses enfans qu'il devoit aller rejoindre le jour même où il fut tué. Son quartier étoit fini ; il ne fut retenu à Versailles que par l'invasion subite des brigands.

Le peuple ne cessoit de lancer une grêle de pierres et de tirer des coups de fusil, sans que cette garde qui autrefois avoit renversé les phalanges ennemies, fît un seul mouvement pour se défendre. Ils savoient que le roi pour qui ils exposoient leur vie, ne vouloit employer d'autres armes que la douceur pour ramener ces furieux ; et décidés à lui donner jusqu'au dernier soupir, les preuves du plus sublime dévouement, ils vouloient le servir selon son cœur, en ménageant ceux qui les ménageoient si peu.

Ce fut pendant ces terribles scènes, que monsieur Monnier et les 6 autres députés parvinrent à être introduits dans l'intérieur du château, avec les femmes qui les tenoient par le bras. Le roi se présente à elles et leur dit :

Vous voulez du pain, mes enfans, c'est à votre père que vous venez en demander, croyez que son cœur saigne de votre misère, qu'il n'est rien qu'il ne fasse pour la finir, que nous nous en occupons sans cesse avec l'assemblée, et que demain Paris sera parfaitement approvisionné; retournez à vos travaux et comptez sur ma parole.

Les femmes furent si touchées de la sensibilité qu'il leur témoignoit, qu'elles tombèrent à ses genoux, et le supplièrent de leur permettre de baiser sa main qu'elles arrosent de leurs larmes; et retournant vers leurs camarades, elles crient du plus loin qu'elles peuvent se faire entendre : « *Vive le roi! vive notre bon roi! demain* » *nous aurons du pain.—Ce sont des co-* » *quines*, crient les gens du peuple, » *elles ont reçu de l'argent: si elles n'ap-*

portent pas un écrit du roi, il faut les faire pendre. L'une d'elles est aussitôt saisie par le bras, et entraînée : elle réclame le secours des gardes du corps. Luillier, maréchal des logis, la dégage et la fait rentrer dans la cour royale. Ses compagnes et elle demandent à reparoître devant le roi, elles sont exaucées, elles en rapportent un écrit qu'elles montrent au peuple ; elles lui peignent avec une telle naïveté toutes les marques de bonté dont le monarque les a comblées, que tous les cœurs semblent changés ; et de toutes parts on entend le cri : *vive le roi.*

Ce calme heureux ne dura pas long-temps : ce n'étoit pas le compte des agitateurs ; ils n'avoient pas amenée cette troupe de femmes, payé à grands frais les brigands qui l'escor-

toient, pour la ramener à Paris pénétrée de la bonté du roi, et célébrant ses louanges. Si à cet instant monsieur de Lafayette eût été arrivé, qu'il eût pu saisir ce moment d'enthousiasme, il les auroit fait reprendre le chemin de la capitale ; mais il n'étoit pas encore à Versailles, et les êtres malfaisans qui se jouoient de la misère et de la crédulité du peuple, lui eurent bientôt rendu toute sa fureur qu'ils exercèrent contre les gardes.

Ce fut pendant ces convulsions populaires, que le roi déploya une constance et un courage que ses ennemis dans l'un et l'autre parti (car on ne peut se dissimuler qu'il en avoit parmi ceux qui se disoient royalistes) lui refusèrent en vain. J'ai beaucoup connu un député du

Tiers qui ne l'a point quitté pendant cette horrible crise, et qui m'a assuré qu'il n'avoit pas montré un instant de foiblesse, quoiqu'il fût très-persuadé que l'on en vouloit à ses jours. On eut beau le presser de se dérober par la fuite au malheur qui le menaçoit, il fut inébranlable.

La reine qui entendoit les cris menaçans de ces cannibales, dont les horribles rugissemens retentissoient jusques dans les appartemens, ne paroissoit occupée que du danger du roi et de ses enfans ; et comme on la pressoit au moins de mettre sa vie en sûreté, les esprits paroissant encore plus aigris contre elle que contre Louis XVI, elle fit cette belle réponse que monsieur d'Estaing, alors présent, a consignée de-

puis dans le procès-verbal de confrontation avec la reine, lors de son procès. *Je sais qu'ils en veulent à ma vie; mais je mourrai aux pieds de mon époux et de mes enfans, dont rien que la mort ne pourra me séparer.*--Cependant, monsieur Monnier qui étoit sans cesse auprès de sa majesté, la détermina à accepter purement et simplement les articles décrétés dans la nuit du 3 au 4 août. Mais loin que cette condescendance eut l'effet qu'on s'en étoit promis, elle servit les projets sanguinaires de d'Orléans. Les gardes-du-corps croyant que tout alloit rentrer dans l'ordre, et ayant reçu celui de se retirer, ils s'ébranlèrent, et ce fut alors que l'on tomba sur eux.

Je n'entrerai point dans les détails des différens combats qu'ils

eurent à soutenir jusqu'au moment où monsieur de Lafayette arriva. Il fit faire halte à la hauteur de l'assemblée nationale, à son armée qui étoit composée de 40,000 hommes, et lui fit renouveler le serment d'être fidèle à la nation, au roi et à la loi. Il entra ensuite à l'assemblée, où il répondit des suites de l'évènement. Delà il se rendit chez le roi ; il étoit onze heures du soir. Il resta une demi-heure dans le cabinet de sa majesté. En partant, il dit, tout est arrangé ; le roi permet que les ci-devant gardes-françaises reprennent leur poste. En effet, ils vinrent se ranger en bataille dans la cour des Ministres. On ouvrit la grille pour faciliter le passage dans les jardins. Les gardes-du-corps se retirèrent en partie chez eux ;

ceux qui n'avoient pu les joindre étoient dispersés dans la ville : cent seulement restèrent au château pour le service intérieur.

Le roi donna ordre à tous ceux que son danger avoit attirés au château de se retirer. Les gardes seuls restèrent; et l'assurance que tout étoit tranquille, fit lever la séance de l'assemblée. Ce fut la plus grande faute que l'on put faire dans cet instant; cela donna la possibilité aux intrigans de passer le reste de la nuit à disposer les esprits au coup affreux qu'ils avoient décidé dans leur abominable conseil. Si l'assemblée n'eût pas été séparée, ils n'auroient pas osé être si long-temps absens ; mais tandis que les hommes probes allèrent chercher quelque repos après une journée si orageuse, ces mons-

tres qui ne comptoient pour rien les flots de sang qu'ils alloient faire répandre, pourvu que celui de Louis XVI s'y mêlât, parcoururent les différens groupes, répandant de l'argent, et semant la méfiance et la haine.

Pendant ce temps, monsieur d'Estaing et monsieur de Lafayette dévoués aux assassins, furent forcés de se soustraire à une mort inévitable, qui n'eût pu sauver le roi, en restant renfermés dans leur azile. Ce n'est que de cette manière qu'on peut justifier le peu de précautions qu'ils prirent pendant cette funeste nuit, où tout fut abandonné au hasard. D'Orléans fut apperçu par-tout où il le pouvoit être sans se compromettre; enfin, l'on assure qu'il se rendit avec les conjurés à l'église

Saint-Louis, ou ils forcèrent le curé à leur dire la messe. Ce fait me paroît si extraordinaire, que je crois qu'un témoin oculaire pourroit seul l'attester; et si le siècle qui vient de finir a étonné l'univers par ses crimes, je ne crois pas cependant que l'on puisse compter parmi eux l'hypocrisie, et la superstition. Presque tous les conjurés étoient athées: comment auroient-ils, dans l'ombre du mystère, adressé des prières à celui dont ils ne reconnoissoient pas la puissance? Je ne regarde donc ce rapport que comme une fable, ou plutôt comme un évènement fortuit. Il est certain que ce fut dans l'église Saint-Louis que d'Orléans se réunît à ses complices: il est possible et même probable que cet instant fut celui de la première messe, et que

pour ne pas donner de soupçon ils feignissent de prendre part au sacrifice de nos autels. Mais dire qu'ils le firent célébrer en leur nom, voila, je le répète, ce que je ne puis croire.

Cependant, le signal du carnage est donné. Qui pourroit tracer cette scène d'horreur? Quelle est la plume capable de peindre l'héroïsme de ces hommes qui se dévouèrent à une mort certaine pour sauver la vie de ceux que l'honneur leur confie? Ah! que ne puis-je rappeler ici le nom de tous ceux des gardes qui, par leur tranquille courage, empêchèrent le plus horrible des crimes! mais ils sont consignés dans les annales de la vertu, et la postérité ne les lira pas sans attendrissement. La première victime des forcenés qui attaquèrent le château, se nommoit

Des-Huttes. Il tomba percé de mille coups ; et un des brigands, connu sous le nom de la Grande Barbe, lui coupa la tête. Fiers de ce meurtre, ils arrivent à l'escalier de marbre : les uns se portent à l'appartement du roi, les autres assiègent celui de la reine ; tous les gardes font un rempart de leur corps, et disputent le terrein pied à pied. Enfin, voyant que la porte de l'appartement de la reine va être forcée, ils crient, *sauvez-vous, sauvez-vous* ; et cette princesse infortunée n'eut que le temps de fuir par un dégagement qui communiquoit de son appartement à celui du roi, qui la voyant entrer à demi vêtue, et dans le désordre qu'un tel réveil devoit causer, ne put retenir ses larmes ; et la serrant contre son cœur : — Ah ! madame, que votre at-

tachement pour moi vous fait de mal ! — Qu'ils respectent vos jours, répond-elle, et ceux de mes enfans, et je mourrai satisfaite. — On envoie chercher les enfans de France, que madame de Tourzel amène: madame Elisabeth rejoint aussi cette famille infortunée. Hélas ! leur sort étoit de ne jamais se séparer. Cependant, le sang continue à couler, et partout l'héroïsme en butte à la plus basse scélératesse, succombe sous le nombre, contre lequel la valeur est inutile. Les brigands, maîtres du château, arrivent enfin dans l'œil-de-bœuf : parmi eux se trouvoient des grenadiers des Gardes-Françaises, qui, abusés par les rapports insidieux, regardoient les gardes du corps comme des conspirateurs. Ils veulent cependant s'assurer, par eux-mêmes,

mêmes, si on ne les a pas trompés; et contenant cette troupe de forcenés, ils frappent à la porte que les gardes-du-corps tenoient encore fermée.

Chevannes, Vaulabelle et Mondollot s'approchent et crient, qui frappe? — Grenadiers. — Que voulez-vous? — Que vous preniez la cocarde nationale. — Nous avons la cocarde uniforme, telle que nous l'avons toujours portée. — On nous a trompés, et tout Paris croit que vous portez la cocarde noire. Ce dialogue fini, Chevannes ouvre la porte, se présente seul, avec une intrépidité héroïque, à ces grenadiers, et leur dit: « Messieurs, est-» ce une victime qu'il vous faut? la » voici; je m'offre: je suis un des » commandans du poste; c'est à

» moi qu'appartient l'honneur de
» périr le premier pour la dé-
» fense de mon roi ; mais, pour
« Dieu ! sachez donc le respecter,
» ce bon roi ». Ces paroles, l'air dont elles sont prononcées, touchent le commandant des grenadiers ; il tend la main à Chevannes, et lui dit d'un ton pénétré : « Loin d'en vou-
» loir à votre vie, nous venons
» vous défendre contre vos assas-
» sins ». Au même moment, tous les grenadiers s'élancent dans les bras des gardes-du-corps, les serrent affectueusement dans les leurs, les arrosent de leurs larmes, et ne trouvent point d'expressions pour rendre ce qu'ils sentent. Ce fut pour ces infortunés gardes un beau moment dans ces journées d'horreur. On s'embrasse de nouveau; on se pro-

digue naturellement le nom d'amis, de camarades : la paix est faite.

Je ne retracerai point les scènes sanglantes qui se passoient encore au dehors. Enfin, monsieur de Lafayette parut; et ralliant les grenadiers, il leur cria, en voyant des gardes-du-corps qui étoient tombés dans les mains de cette multitude égarée, et alloient être leurs victimes: « Braves grenadiers, leur dit-il, » souffrirez-vous que de braves gens » soient lâchement assassinés? Jurez-» moi, foi de grenadiers, que vous » ne souffrirez pas qu'il leur soit » fait aucun mal ». Les grenadiers qui n'avoient pas besoin de cette harangue, foncent pour toute réponse sur les assassins, les dispersent, mettent les gardes au milieu d'eux, et les conduisent sains et

Universitas

saufs dans la cour des Ministres.

Le roi pénétré de la plus vive douleur de voir massacrer sous ses yeux ses plus fidèles serviteurs, sans réfléchir aux dangers qui le menaçoient, s'élance sur son balcon, demande la vie de ses gardes, qui, pénétrés de reconnoissance de cette action du roi, se portent en foule auprès de lui, et agitant leurs chapeaux où ils avoient attaché des cocardes aux trois couleurs, crièrent vive la nation! On demande la reine; elle se présente aussi. Monnier lui donnoit le bras. Le député dont j'ai parlé plus haut soutenoit madame Elisabeth. Il m'a assuré qu'à ce moment il avoit tremblé que les scélérats soudoyés par d'Orléans, ne fissent feu sur ces augustes personnes; mais qu'il se conso-

loit en disant que, mourant avec eux, on ne pourroit pas l'accuser d'avoir eu part à cette affreuse journée.

Cependant, le peuple répondit par des cris d'alégresse, aux marques de confiance que le roi et sa famille lui donnoient; et tout pouvoit faire espérer que cette horrible tempête alloit finir, et laisser enfin reposer ces malheureuses victimes d'un rang qui leur a coûté si cher. Mais le monstre qui vouloit les forcer jusques dans leur dernier retranchement, fit encore donner une nouvelle direction à ce flux et reflux de passions forcenées. Les cris recommencent: on ne veut plus attenter aux jours de Louis XVI. C'eût été inutilement que l'on eût voulu porter le peuple à cet atten-

tat ; l'attendrissement avoit succédé à la fureur : alors, on se sert des sentimens d'amour que la présence du roi avoit rappelés dans le cœur du peuple, pour lui suggérer de l'emmener à Paris. Ce sont des enfans qui ont trouvé leur père, et qui ne veulent pas s'en séparer. On le demande d'abord avec l'enthousiasme du sentiment ; mais, dès que l'on ne paroît pas se rendre sur le-champ à leurs vœux, ils insistent ; ils obtiendront par la force ce qui n'est pas accordé à leur affection. Le tumulte recommence. — Le roi demanda à l'assemblée de venir se joindre à lui ; on ne se rendit pas à ses vœux. Ses amis le pressèrent encore de se soustraire aux sanguinaires caprices du peuple. Il réfléchit un instant, et dit : *non*, *il ne*

faut pas exposer la vie de plusieurs pour en sauver une seule ; j'irai à Paris.--On ne laisse qu'une heure pour les préparatifs ; et le roi, la reine, madame Elisabeth, les enfans de France et madame de Tourzel montent en voiture.

J'épargnerai aux ames sensibles les tristes détails de cette route si longue et si douloureuse, où le roi et sa famille furent tour à tour l'objet de l'affection et de la haine de ce peuple qui jouissoit avec une joie cruelle de l'avoir asservi à sa volonté. Tantôt on entendoit des acclamations d'amour pour ces illustres captifs ; tantôt on se permettoit, sur la reine, aux portières de sa voiture, des propos si indécens, que je croirois manquer aux premières maximes de la pudeur, si

je me permettois d'en rapporter aucun.

Mais ce n'étoit pas-là ce qui affligeoit le plus sensiblement leurs majestés ; ils savoient que la multitude, semblable aux échos, répète les sons dont on frappe ses oreilles : ce qui déchiroit leurs cœurs, étoit l'état douloureux où se trouvoit le détachement de leurs gardes, presque tous désarmés, la plupart tête nue, quelques-uns grièvement blessés, et tous portant sur leurs fronts les marques du plus affreux désespoir. Et comment ces braves gens n'auroient-ils pas eu le cœur navré, en voyant porter en triomphe les têtes défigurées et sanglantes de leurs malheureux camarades, enseignes dignes d'une telle armée ?

M. Necker qui n'avoit paru avoir

qu'un rôle passif dans cette déplorable journée, avoit fait ouvrir un magasin à Versailles, dont on avoit tiré ce qui auroit à peine suffi pour le dixième de la consommation d'un seul jour à Paris ; mais le peuple qui ne calcule jamais, croyoit avoir assuré, par cet enlèvement, la subsistance pour long-temps. Quelques voitures chargées de farine suivoient le carosse du roi, et la multitude crioit : nous avons de la farine, et le boulanger, la boulangère et le petit mitron.

Madame de Lamballe qui avoit été instruite du départ de la reine, se trouva aux Tuileries à l'instant où cette malheureuse princesse arrivoit à Paris. Mais il falloit attendre que leurs majestés fussent revenues de l'hôtel de Ville, où Moreau de Saint-

Méri et Bailly prononcèrent de fort longs discours, sans réfléchir que le roi et sa famille avoient passé la journée la plus terrible, et n'avoient pris aucune nourriture depuis le lever du soleil; et il étoit six heures du soir. Le roi répondit à ce dernier qu'il venoit dans sa bonne ville de Paris avec joie *et avec confiance*. La foule immense qui remplissoit la salle, le bruit qu'on y faisoit, empêchèrent qu'on entendît le roi, dont la voix étoit affoiblie par la lassitude et la douleur. Bailly se tournant vers le peuple, lui cria : *le roi m'ordonne de vous dire qu'il vient avec joie dans sa bonne ville de Paris*. La reine élevant la voix fit entendre ces mots qu'elle adressa à Bailly. *Vous oubliez, monsieur, que le roi a dit aussi, et avec confiance*. Bailly se tournant de nouveau

vers le peuple, lui dit : *vous l'entendez, messieurs ; vous êtes plus heureux que si je l'eusse dit moi-même.*

Enfin, il leur fut libre de venir se reposer aux Tuileries, où cependant rien n'étoit prêt pour les recevoir. Dès que la reine apperçut madame de Lamballe, elle se jeta dans ses bras. — Tout est perdu, mon amie, ce palais est la prison d'où nous ne sortirons que pour aller à la mort. — Dieu ! est-il possible, reprit la princesse que vous ayez ces cruelles idées ? — Ah ! je l'ai vue de trop près cette mort que l'on redoute tant, pour la craindre à présent, car je l'ai vue horrible. Je me suis crue au moment d'être déchirée par ces cannibales, qui ont bu le sang de nos gardes. Ah ! mon amie, jamais, jamais cette journée-là ne s'effacera de

ma mémoire. Toujours, toujours je verrai ces malheureux qui expiroient sous les coups de ces monstres, pour prix de leur fidélité. J'entendrai sans cesse leurs cris douloureux, et les rugissemens de leurs bourreaux. Non, non, il n'est plus pour nous de bonheur à attendre, ces horribles scènes se répéteront sans cesse.

Madame de Lamballe, le cœur serré de douleur, écoutoit avec la plus vive émotion ces tristes paroles de la reine. En vain cherchoit-elle des motifs de la rassurer, lorsque tout lui faisoit craindre pour son amie. Cependant, elle-la pressoit de penser à réparer ses forces épuisées. Le pauvre petit Dauphin dormoit dans les bras de madame de Toursel; et ce sommeil si doux, si paisible de

l'enfance, sembloit agité par la terreur que tout ce qu'il avoit entendu dans cette funeste journée lui avoit causée. Pauvre petit, tu n'as pas encore joui des plaisirs de la vie, et déjà le malheur imprime sur ton front les marques de l'effroi et de la douleur. Madame, dont la raison, comme je l'ai dit, avoit bien devancé les années, cherchoit à dissimuler aux auteurs de ses jours, le chagrin qu'elle éprouvoit ; des larmes bordoient sa paupière. Mais déjà digne du grand caractère de sa mère et de son ayeule, elle sait se contraindre, et opposer la fermeté aux revers. Elle cherche, par ses douces caresses, à consoler un père et une mère qu'elle idolâtre.

Madame de Lamballe ne peut regarder ces enfans qui lui sont si chers,

par la vive amitié qui l'unit à la reine, et par leurs graces naïves, sans en être attendrie. Elle ne comprend pas comment leur seule présence n'a pas désarmé cette horde de barbares. Mais si l'on se rappelle que lorsque la reine parut sur le balcon, on cria : point d'enfans, point d'enfans, on sentira aisément que ce cris n'avoit pu partir que des Orléanistes qui redoutoient les sentimens de pitié que ces foibles rejetons d'un arbre, jadis l'ornement de la terre qui l'avoit vu naître, inspireroient. Ils cherchoient donc à les soustraire aux regards du peuple, qu'ils n'eussent pas alors trouvé disposé à suivre leurs sanguinaires projets.

Le roi et la reine, après un léger repas, qui leur étoit bien nécessaire, se livrèrent au sommeil, seul

bien des infortunés, qui suspend leurs souffrances et leur donne la force de les supporter. Avant que la reine se couchât, elle fit promettre à madame de Lamballe de la venir voir le lendemain pour lui dire mille choses dont le trouble qu'elle éprouvoit ne lui permettoit pas de s'occuper. Madame de Lamballe lui répéta ce qu'elle lui avoit déjà dit à Marly, que rien ne la détacheroit d'elle, que plus elle étoit infortunée, plus elle acquéroit de droits à son attachement. La reine l'embrassa tendrement, et reçut ses adieux.

Ce fut très-peu de jours après que le roi, intimément persuadé que d'Orléans étoit l'instigateur de la journée du 6, résolut, à quelque prix que ce fût, de l'éloigner. On

se rappelle la phrase insignifiante du duc d'Orléans, lorsqu'il vint trouver le roi dans la salle du conseil. On s'en servit pour le charger d'une mission en Angleterre, où, suivant les apparences, monsieur le comte de la Luzerne, notre ambassadeur, devoit surveiller sa conduite. Le mémoire instructif que remit au prince monsieur le comte de Montmorin, et qui a paru dans l'ouvrage déjà cité, sous le titre de *Correspondance de d'Orléans*, prouve évidemment les vues de la cour. On ne donne au duc aucun caractère; on ne le charge que d'une sorte d'espionage; mais, sur-tout, on se plait à flatter son ambition par la souveraineté de la Belgique dont on lui laisse entrevoir la possibilité de se revêtir avec l'agrément du roi,

de l'empereur. Rien ne prouve plus la nullité de ceux qui composoient le conseil du roi à cette époque, que cette apparence de confiance donnée à l'homme qui le méritoit le moins. D'ailleurs, il faut avoir bien peu de connoissance du cœur humain, pour imaginer que celui dont toutes les actions prouvoient qu'il se croyoit sûr du trône de France, voulût se contenter d'un rôle secondaire de prince souverain de la Belgique. On pouvoit donc être assuré que s'il avoit demandé à aller en Angleterre, ce ne pouvoit être que pour tramer, avec le cabinet de Saint James, les complots qui désolèrent notre patrie, et dont le duc d'Orléans finit par être la victime. Ainsi, dans cette négociation, le cabinet de Versailles trompoit d'Or-

léans, d'Orléans tramoit la ruine de la branche régnante ; et Pitt plus habile que les deux premiers, se servit de la scélératesse de Philippe, pour produire en France la plus terrible crise que nation ait jamais éprouvée, et qu'il a fallu le plus grand génie pour terminer après onze ans d'angoisses, de terreur, de sang et de larmes.

Dans les contrées brûlantes de l'Ethiopie, quand un tigre affamé paroît dans les environs de la vallée où les troupeaux réunis paissent tranquillement l'herbe rafraîchie par une source bienfaisante, l'alarme se répand aussitôt ; le berger tremblant pour ses jours et pour ceux des timides animaux qui sont confiés à ses soins, cherche tous les moyens de l'éloigner, et s'il y

réussit, le calme et le repos reviennent habiter dans son cœur. Tel fut le roi et sa famille, au moment du départ du duc d'Orléans; il sembloit que jamais il ne repasseroit le court trajet de mer qui sépare l'Angleterre de la France, ou du moins, on se flattoit que son absence donneroit le temps de ramener les esprits; que la multitude qui n'est frappée, ainsi que les enfans, que de l'objet présent, ne voyant plus d'Orléans, l'oublieroit; et tournant ses yeux vers une famille qui avoit été si long-temps l'objet de sa vénération, reprendroit pour elle les sentimens d'attachement et de confiance d'où dépendoit le soutien de l'Empire, sous la forme que lui avoit donnée la constitution.

Bientôt ce que l'on avoit espéré,

se réalisa ; les Parisiens naturellement bons et sensibles, quand on ne les égare pas, revirent avec transport ses princes habiter parmi eux. Ils ne paroissoient pas en public, sans être couverts d'applaudissemens et de témoignages d'amour et de respect. La reine employoit l'art de plaire qu'elle avoit reçu de la nature, pour se faire des partisans. Sans cesse entourée de ses enfans, on ne la voyoit pas sans attendrissement : le souvenir des injures qu'elle avoit souffertes, augmentoit l'intérêt qu'elle inspiroit. Il sembloit que le peuple vouloit la dédommager des maux qu'il lui avoit causés. On partageoit ces sentimens entre elle et madame Elisabeth, dont les vertus sublimes réunissoient pour elle toutes les voix.

Madame de Lamballe se livroit au doux espoir qui luisoit à cette famille infortunée ; et son assiduité auprès de la reine, dans un temps où elle n'avoit rien à attendre, prouvoit assez l'extrême différence qui existoit entre elle et les Polignac, qui avoient lâchement abandonné sa majesté. Bientôt la cour prit un aspect différent ; le roi se trouva entouré de tous les gentilshommes qui étoient restés à Paris. Il ne falloit plus de preuves pour approcher de sa personne ; et en multipliant ceux qui l'environnoient, il doubloit ses amis et ses défenseurs, qui sûrement l'auroient empêché de tomber dans l'abîme de maux où sa confiance l'a entraîné, s'il n'avoit pas voulu prouver à quel point il tenoit à la constitution qu'il avoit

jurée, et qu'on l'a si calomnieusement accusé d'avoir trahi.

Une des sources de la félicité publique, fut le retour de l'abondance. Par une des bizarreries humaines, ce fut au duc d'Orléans qu'on la dut. Comment se peut-il faire que l'homme qui avoit fait tout le mal, fût si empressé à le réparer? Faut-il dire avec ceux qui croyent être bien instruits, qu'il en avoit donné sa parole au roi, qui l'ayant convaincu d'être l'auteur des journées des 5 et 6 octobre, ne lui avoit promis l'oubli d'un tort aussi grave, qu'à la condition d'arrêter les progrès de la famine, en faisant ouvrir ses greniers en Angleterre.

Mais, si la crainte lui avoit fait faire cette promesse, une fois arrivé dans une terre étrangère, elle ne

devoit plus avoir d'empire sur lui. Ainsi, on est forcé de convenir que ce fut une action loyale de sa part, et qui prouve ce que j'ai dit plus haut, qu'il n'est point d'homme assez dépravé, pour n'être pas capable quelquefois d'un retour à la vertu. Ce sont des momens lucides, tels que les insensés en éprouvent au milieu des plus grands égaremens. Enfin, quel que fût son motif, il sauva la France. Sa faction, cependant, agissoit toujours en son nom; mais n'ayant plus l'argent qu'il répandoit pendant son séjour en France, ils ne purent organiser ces grandes insurrections qui avoient failli deux fois de renverser le trône.

D'ailleurs, monsieur de Lafayette et Bailly qui en étoient las, deman-

dèrent et obtinrent la loi martiale; loi qui eût été une arme bien dangereuse dans les mains d'hommes sanguinaires, mais qui contint pendant quelque temps les factieux. Il n'en est pas moins vrai que toute loi qui fait condamner un grand nombre de coupables sans les entendre, est barbare. Les chefs seuls doivent être sévèrement punis; la multitude qu'ils ont égarée mérite l'indulgence du législateur, qui ne doit faire couler le sang qu'à regret. Ce fut, dit un auteur estimable, la brieveté du supplice inventé par Guillotin, qui multiplia d'une manière aussi terrible, le nombre des victimes qui tombèrent sous la hache de Robespierre. Ainsi, la pitié mal entendue de ce médecin, a coûté la vie peut-être à des milliers d'hommes

d'hommes intéressans à la société qui les redemande en vain.

La reine fidelle au plan que son cœur s'étoit tracé, marquoit ses jours par des actes de bienfaisance. Instruite que la misère avoit forcé des milliers d'infortunés d'engager leurs effets les plus utiles, le roi et la reine en payèrent le prix sur leurs revenus personnels, pour qu'ils leur fussent rendus sans argent. Cette générosité acheva de leur gagner les cœurs: ceux des membres de l'assemblée nationale sembloient s'unir chaque jour plus étroitement avec le roi. La faction qui sentoit que cet accord pouvoit seul sauver la France, résolut de tenter les derniers efforts pour les désunir et faire revenir d'Orléans. Mais la veille du jour où ils devoient faire cette motion,

l'assemblée par un mouvement spontané, et comme entraînée par une force irrésistible, sortit de l'archevêché où se tinrent les premières séances lorsqu'elle fut transférée à Paris, et vint aux Tuileries au moment où personne ne s'y attendoit. Ce fut monsieur Fréteau qui étoit président, qui eut le bonheur d'adresser au roi le discours que je vais transcrire en entier, comme un témoignage authentique de la justice que l'on rendoit alors à cet infortuné monarque.

« Sire, l'assemblée nationale a » promis de s'unir inséparablement » à votre majesté. Appelée près de » vous par son amour, elle vient » vous offrir l'hommage de son res» pect et de son immuable affec» tion.

» L'affection du peuple français » pour son monarque, sembloit ne » pouvoir s'accroître depuis ce » jour mémorable où sa voix vous » proclama le restaurateur de la li- « berté ; il lui restoit, sire, un titre » plus touchant à vous donner, ce- » lui du *meilleur ami de la nation.*

» Henry IV l'obtint des habitans » d'une ville fameuse, dans laquelle » il avoit passé une partie de sa jeu- » nesse; et les monumens de l'histoire » nous apprennent qu'il signoit de » ces mots: *votre meilleur ami*, les let- » tres qu'il leur écrivoit avec une af- » fabilité incomparable.

» Ce titre, sire, c'est la France » entière qui vous le doit. On a » vu votre majesté, ferme et tran- » quille au milieu des orages, pren-

» dre pour elle seule la chance de
» tous les hasards, essayer d'y sous-
» traire, par sa présence et par ses
» soins, ses peuples attendris. On
» vous a vu, sire, renoncer à vos
» plaisirs, à vos délassemens, à vos
» goûts, pour venir, au milieu d'une
» multitude inquiète, annoncer le
» retour des jours de la paix, pour
» faire renaître l'espoir du calme,
» resserrer les nœuds de la concorde,
» et rallier les forces éparses de ce
» grand Empire.

» Qu'il nous est doux, sire, de
» recueillir les bénédictions dont
» vous environne un peuple im-
» mense, pour vous en offrir l'ho-
» norable tribut! Nous y joignons
» l'assurance d'un zèle toujours
» plus actif pour le maintien des

» lois, et pour la défense de votre » autorité tutélaire.

» Ces sentimens sont une dette » de notre reconnoissance envers » votre majesté; ils peuvent seuls » nous acquitter vis-à-vis de nos » commettans, répondre à l'attente » de l'Europe étonnée, et nous as- » surer les suffrages de la posté- » rité ».

Le roi fit, à ce discours inattendu, cette courte réponse :

« Je suis satisfait de l'attache- » ment que vous m'exprimez. J'y » comptois, et j'en reçois les té- » moignages avec une grande sen- » sibilité ».

Le roi eut à peine fini de parler, que l'air retentit des acclamations mille fois répétées : *vive le roi* ! *vive*

la reine ! L'assemblée se rendit ensuite chez cette princesse, et Fréteau la harangua en ces termes :

« Madame, le premier desir de » l'assemblée nationale à son arri- » vée dans la capitale, a été de » présenter au roi le tribut de son » respect et de son amour ; elle n'a » pu se défendre de céder à une » occasion si naturelle de vous offrir » ses sentimens et ses vœux. Rece- » vez-les, madame ; permettez-moi » de vous les exprimer tels que » nous les formons, vifs, empres- » sés et sincères. Ce seroit, madame, » avec une véritable satisfaction, » que l'assemblée nationale con- » templeroit un moment dans vos » bras cet illustre enfant que les » habitans de la capitale vont dé- » sormais regarder comme leur con-

» citoyen, le rejetton de tant de
» princes tendrement chéris de leur
» peuple, l'héritier de Louis IX,
» de Henry IV, de celui dont les
» vertus font l'espoir de la France.
» Il ne jouira jamais, non plus que
» les auteurs de ses jours, d'autant
» de gloire et de prospérités que
» nous lui en souhaitons ».

La reine qui n'avoit point été prévenue qu'elle devoit recevoir ces témoignages d'affection que l'évènement a démentis d'une manière si terrible, répondit ce peu de mots :

« Je suis touchée au-delà de toute
» expression des sentimens de l'as-
» semblée nationale. Si j'eusse été
» prévenue de son intention, je l'au-
» rois reçue d'une manière plus di-
» gne d'elle. Voici mon fils ».

La reine, au même moment, prit

dans ses bras le jeune Dauphin, et porta cet auguste enfant dans toutes les parties de la salle. Les députés attendris crièrent avec enthousiasme et à diverses reprises : *vive la reine ! vive monsieur le Dauphin !* Cette scène émut vivement la reine ; les chagrins dont elle étoit abreuvée, en furent un instant adoucis.

Madame de Lamballe qui se trouvoit chez la reine dans cet instant, ne put s'empêcher de répandre des larmes de joie, en pensant que son amie pouvoit se flatter d'échapper aux poignards de ses ennemis ; que l'affection que l'on lui témoignoit d'une manière si franche, seroit un rempart impénétrable aux coups que la faction voudroit lui porter.— Je vous l'avois bien dit, madame, s'écrioit-elle dans le transport de sa

joie, que vous seriez encore heureuse. Voyez comme on vous aime! combien votre fils intéresse! — Je commence, reprit la reine, à me flatter que grace à l'éloignement de votre beau-frère, on finira par s'entendre, et que le roi reprendra sa puissance, sans laquelle il est impossible que le gouvernement ait d'action. Dépositaire des lois, il faut qu'il ait la force de les faire exécuter. Mais il est bien essentiel que le roi ne consente pas au retour de monsieur d'Orléans, que la constitution ne soit entièrement établie; car, s'il revient, les troubles recommenceront, les esprits s'aigriront de plus en plus; nous reverrons les scènes d'horreur, et nous serons anéantis, et, avec nous, la plus grande partie de tout ce qui

a des talens et des vertus. -- Il est facile, dit madame de Lamballe, de le tenir éloigné tant que cela sera nécessaire à l'intérêt général.— Pas tant que vous l'imaginez, mon amie ; déjà on vouloit engager l'assemblée à le redemander. — La démarche qu'elle a faite aujourd'hui doit vous assurer que vous n'avez rien à craindre, et que la majorité rejettera toutes les demandes que l'on feroit à ce sujet. — Dieu le veuille ; mais je ne m'en flatte pas.

La reine toutefois ne négligeoit rien de ce qui pouvoit entretenir la bonne intelligence qui s'établissoit entre Paris et la cour. Madame Necker à laquelle on ne peut refuser d'avoir eu de grandes vues pour les établissemens de bienfaisance, avoit

engagé la reine à former une association de tout ce qui restoit de femmes opulentes dans la capitale, depuis les princesses jusqu'aux compagnes des plus riches négocians. On s'assembloit dans une salle du château des Tuileries, et là, on n'observoit aucun étiquette ; chacune des femmes qui arrivoit, prenoit place sans distinction : on y lisoit les demandes des infortunés, on s'occupoit à adoucir leur douleur par les moyens les moins onéreux, afin de pouvoir en assister davantage. La reine ne réclamoit d'autre priorité que celle de donner une somme plus considérable. Cette communication familière avec toutes les femmes de la classe aisée de Paris, les secours que les indigens en retiroient, la fit connoître plus avantageusement

encore. On ne parloit que de son affabilité, de ses graces. Elle redevenoit l'idole de Paris ; elle ne paroissoit pas au spectacle qu'elle ne fût applaudie avec transport ; on saisissoit les allusions : enfin, il sembloit que depuis le départ du duc d'Orléans, les Français avoient repris le caractère national que ce monstre avoit voulu détruire.

Mais ce furent ces mêmes témoignages d'amour et de bienveillance réciproque, qui réveillèrent dans l'ame de d'Orléans la basse envie qui sembloit y avoir été engourdie. Les machinations se renouvelèrent ; elles eurent un effet moins prompt, parce qu'il falloit attendre les communications entre, lui et ses complices, qui se servirent, pour blesser

leurs adversaires, des armes qui auroient dû les perdre.

On ne cessoit de demander la punition des fauteurs des journées des 5 et 6 octobre. Plus le roi devenoit cher aux Parisiens, plus on vouloit connoître ceux qui avoient attenté à ses jours, pour qu'ils ne pussent échapper au glaive de la justice. Il n'y avoit pas un moment à perdre, les traîtres alloient être démasqués; ils trouvèrent le secret de prouver que la fureur du peuple avoit été juste, et qu'il y avoit eu une conspiration pour enlever le roi, le conduire à Metz, d'où il seroit venu imposer la loi à l'assemblée nationale. Il n'est aucune calomnie que l'on ne parvienne à faire croire, dit un de nos auteurs. On rendit l'opinion flottante: mais ce n'étoit pas

assez, il falloit une victime immolée juridiquement, et par des juges qui avoient la confiance du peuple. Ce fut l'infortuné Favras qui fut choisi; et le Châtelet que l'on força, par les menaces, les hurlemens qui ne cessèrent pas pendant toute l'instruction du procès, à le condamner, savoit bien que monsieur de Favras étoit innocent. Rien n'égala sa constance et son courage jusqu'au dernier moment de sa vie. Quelqu'un qui m'a dit être bien informé, assure qu'il ne la perdit point dans le supplice, et que secouru à temps on le retira des portes du trépas, et qu'il passa en Angleterre. Je ne vois rien qui constate ce fait, dont la vérité seroit à desirer pour anéantir les remords que ses juges doivent avoir.

De ce moment, recommencèrent

les haines et la défiance. Le roi n'avoit plus qu'une ombre de liberté, et en vain vouloit-on se le dissimuler. Il paroissoit certain que les Orléanistes n'ayant pu l'asservir, vouloient l'abreuver de tant de dégoûts qu'ils le forçassent à se soustraire à leur domination, pour ensuite l'accuser d'avoir voulu fuir et faire prononcer la déchéance, qui plaçoit alors, sans opposition, d'Orléans sur le trône. Ce qui est à remarquer, c'est qu'ils ne comptoient jamais Monsieur comme une des têtes qui devoit éloigner la couronne de celle du duc. Quelle pouvoit être la raison de cet oubli ? Voilà ce qui me paroît extrêmement difficile à expliquer, et ce que je n'entreprendrai point de pénétrer.

Déjà le club connu sous la déno-

mination de Bretons, avoit été réuni aux Jacobins qui bientôt chassèrent de leur sein tout ce qui conservoit des principes d'équité, et qui avoit secoué le joug des Orléanistes. Nous craignons, écrivoit l'un de ceux-ci à monsieur de B***, les mêmes maux que vous, l'anarchie, les dissentions civiles, la dissolution de toutes les forces publiques, la perte de tout crédit. Nous voulons l'affermissement d'une liberté constitutionnelle, et une forte dose de pouvoir exécutif. Voilà nos vœux, ce seront les vôtres. En considérant la situation présente, de tels sentimens ne pouvoient convenir à ceux qui ne vouloient de liberté que pour se livrer sans crainte à leur horrible brigandage. Ainsi, ils éloignèrent tous ceux qu'ils n'espéroient pas corrompre.

Ceux-ci se retirèrent et voulurent former un club qui prit le nom des *Impartiaux* ; mais ils ne purent réussir à se rassembler : et ce ne fut qu'un an après que ce parti constitutionnel s'établit aux Feuillans dont il prit le nom, comme les Jacobins avoient donné le leur aux enragés : mais ces derniers eurent toujours une prépondérance que rien ne put égaler.

Le roi instruit des dissentions qui régnoient dans le sein de l'assemblée, non-seulement entre les royalistes, mais même parmi le Tiers-Etat, résolut de les réunir par un acte digne de la bonté de son cœur : mais rien ne donnera une idée plus juste de cette séance, qu'on pourroit nommer paternelle, qu'une lettre de la reine, trouvée

parmi les papiers de la malheureuse princesse dont j'écris les mémoires.

Lettre de la reine, à madame la princesse de Lamballe.

Le 5 février 1790.

PENDS-toi, brave Crillon, disoit Henry IV à son frère d'armes; et moi, je vous dis aussi, mon amie, plaignez-vous de n'avoir pas été à Paris hier. Jamais, depuis un an, nous n'avons eu une journée aussi délicieuse. Je ne veux pas retarder le plaisir que vous aurez d'en apprendre les détails, jusqu'à votre retour. Vous vous souvenez bien

des inquiétudes que nous éprouvions lorsque vous partîtes, et la certitude seule que vous seriez sous peu de jours auprès de moi, me fit consentir à votre absence. Eh bien! à présent je desire aussi vivement que vous soyez ici, pour vous faire partager ma joie. De la joie, ah! mon amie, qui m'eût dit que ce sentiment pût encore trouver place dans mon triste cœur. Le roi fit prévenir hier à midi le président de l'assemblée qu'il s'y rendroit. On vint à sa rencontre; il prit la place du président qui se tint à sa droite, et il prononça un discours qu'il m'avoit communiqué, et que je vous envoie. Quand il fut à ces mots : *éclairez sur ses intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple que j'aime, et dont on m'assure que je suis aimé,*

quand on veut me consoler de mes peines. Tous les yeux se remplirent de larmes d'attendrissement; tous les cœurs s'élancèrent vers le roi, qui lui-même, extrêmement ému, avoit de la peine à cacher sa vive sensibilité. Il continua cependant, et fut entendu avec la plus grande attention, et les marques les moins équivoques de respect et d'amour. Le président lui répondit, au nom de l'assemblée, pour l'assurer combien elle étoit sensible à cette marque de confiance, et qu'elle suivroit les intentions de sa majesté, n'ayant plus d'autre vœu que le bonheur du peuple, qui seroit assuré en restant intimément attaché à la personne du roi. Dans ce moment, on m'a assuré qu'il n'y a eu qu'un même esprit : royalistes, orléanistes, impartiaux tous o u

blioient leurs querelles, pour ne voir que la bonté de sa majesté qui leur donnoit tant de moyens d'achever en paix la constitution.

Une députation nombreuse a ramené le roi au château. Je l'attendois avec une vive impatience, et non sans inquiétude. J'ai été au-devant lui en tenant mon fils par la main ; et dans la satisfaction que j'éprouvois d'entendre les bénédictions du peuple, j'ai dit à ceux qui accompagnoient le roi, à peu près ces paroles :

« Je partage tous les sentimens » du roi, et je m'unis de cœur et » d'esprit à la démarche que son » amour pour son peuple vient de » lui dicter. Voici mon fils, je l'en- » tretiendrai sans cesse du meilleur » des pères, et je lui apprendrai

» de bonne heure à respecter la
» liberté publique et à maintenir
» les lois, dont j'espère qu'il sera le
» plus ferme appui ».

Depuis cet instant, tous ont prêté le serment civique, et se sont engagés à nous défendre. Je sais que ceux qui croyent qu'on ne doit rien céder, blâmeront peut-être cette démarche. Quant à moi, je crois qu'elle aura la plus grande utilité pour déjouer entièrement les menées du parti du duc d'Orléans, qui, comme vous le savez, malgré son absence, troubloit encore les esprits. Il est si doux d'espérer, que je veux me livrer aux sentimens que j'éprouve; ne fussent-ce que des illusions, elles sont chères à mon cœur, puisqu'elles me tranquillisent sur le sort à venir de mes enfans. Revenez-donc le

plutôt qu'il vous sera possible, mon amie, pour me voir heureuse. Ce sera peut-être pour si peu de temps qu'il ne faut pas en manquer l'occasion. Ma fille s'ennuie de ne pas vous voir, et Elisabeth vous desire. Adieu, vous l'amie la plus fidelle, et dont je n'oublierai jamais les marques d'attachement. Comptez sur celui que j'aurai toujours pour vous.

MARIE-ANTOINETTE.

Hélas! ce calme devoit peu durer; et les méchans qui d'abord avoient été en quelque sorte subjugués par l'ascendant de la vertu, revinrent à leur détestable projet, et furent plus occupés que jamais de ramener leur chef en France; et pour qu'à son arrivée il trouvât une armée

à ses ordres, ils imaginèrent de faire décréter par l'assemblée, que toutes les troupes de ligne et les gardes nationales du royaume enverroient des députés pour prêter le serment civique au Champ-de-Mars; ce qui fut exécuté.

Mais quoique d'Orléans revînt à Paris, malgré les ordres du roi, le 11 Juillet, et que jusqu'au 14 il n'épargnât rien pour séduire ces braves gens, il ne put parvenir à les corrompre; le roi et la famille royale furent l'objet de leur vénération. Les Fédérés vouloient de bonne foi la constitution, c'est à-dire celle qu'on devoit faire; car ce qu'il y a eu d'assez bisarre dans cette confédération, c'est que l'on juroit d'être fidèle à ce qui n'existoit pas encore; mais on espéroit que par la

la constitution telle qu'on la croyoit possible, le peuple recouvreroit ses droits et les conféreroit au chef suprême et héréditaire de la nation. C'étoit donc cette ombre que tous embrassoient avec ardeur, et qui loin d'éteindre en eux l'amour pour la branche régnante, sembloit l'accroître. Ainsi d'Orléans ne recueillit encore cette fois que la honte d'avoir méconnu le caractère d'une nation loyale qu'il n'avoit plus que le moyen de comprimer par la terreur. Ce fut celui que ses complices mirent en œuvre.

Les Jacobins eurent leur comité des recherches d'où sont sortis ceux de surveillance. Alors la basse délation devint une vertu, et la vertu un titre de proscription. Monsieur de Lafayette qui regardoit d'Orléans

comme un monstre, voyant qu'il n'avoit pu réussir à le tenir éloigné, détermina le roi à le mettre en jugement pour les journées des 5 et 6 ; et protégeant par la force armée les délibérations du Châtelet où cette affaire avoit été portée, il le mit en état, malgré les intrigues des rl éanistes, d'entendre enfin le rapport de cette importante affaire qui duroit depuis neuf mois sans qu'il eut été possible aux juges de se procurer les lumières que la malveillance leur refusoit. Enfin, ils prirent le parti de citer eux-mêmes les témoins. Je n'oublierai point, en parlant de cette procédure, la réponse sublime de la reine. Des commissaires du Châtelet se présentèrent chez elle pour entendre sa déposition. Elle leur dit : *J'ai tout vu, tout entendu, j'ai tout oublié.*

Malgré le secret que l'on mettoit à l'instruction du procès, les Jacobins qui avoient par-tout des émissaires, en furent instruits ; et dans la crainte de l'issue qu'il pouvoit avoir, ils prirent le très-sage parti de faire décréter l'inviolabilité des membres de l'assemblée, qui ne pourroient être mis en jugement que d'après un décret.

Ce fut donc inutilement que le Châtelet décréta de prise de corps d'Orléans et Mirabeau. Il n'osa faire mettre ce jugement à exécution, et vint en rendre compte à l'assemblée, qui décida que l'un et l'autre étoient innocens. Ainsi, ils échappèrent à la punition de leurs crimes, et n'en eurent que plus d'audace pour en commettre de nouveaux. Madame de Lamballe instruisoit monsieur le

duc de Penthièvre de cet important événement, par sa lettre du 2 Septembre 1790.

« Je viens de quitter ma sœur, mon cher papa ; je viens de lui faire mon compliment sur le décret qui déclare son mari innocent. Vous imaginez bien que nous ne nous sommes pas dit ce que nous pensions réciproquement. Elle le croiroit coupable (ce que je suis bien sure que son aveuglement ne lui permet pas de penser), qu'elle n'en seroit pas moins comblée de joie de le savoir échappé à l'infamie que ce procès auroit versée sur lui, et dont l'issue eût peut-être porté sa tête sur l'échafaud. Cette idée, je l'avoue, est affreuse pour une femme qui aime aussi tendrement son mari; et puis, ses enfans ne sont pas coupables, et la

punition du père eût rejaillie sur eux. Mais il n'en est pas moins vrai que ce n'a pu être qu'à force d'argent et d'intrigue qu'il s'est sauvé de ce mauvais pas, pourvu que cela lui serve de leçon. Le côté droit n'a apporté qu'une foible résistance, excepté le marquis de Bonnay qui a été garde du corps ; et comme on ne pouvoit justifier le prince qu'en accusant ces braves gens, le marquis de Bonnay a fait leur apologie en vieux soldat, de la manière la plus touchante, et a fini par dire que les gardes du corps, ses braves frères d'armes, seront toujours ce qu'ils ont été, semblables à Bayard *sans peur et sans reproches*. Son courage a ranimé le côté droit qui a demandé l'ajournement ; mais impossible. Mirabeau étoit trop pressé de sortir d'affaire, et

ils ont été blanchis tous d'eux. Monsieur le duc d'Orléans qui pendant ces débats ne s'étoit pas permis de paroître à l'assemblée, va y reprendre sa place et y faire tout le mal qu'il pourra ; enfin, Dieu par dessus tout. Ecrivez à ma sœur que vous partagez sa satisfaction ; faites-vous cet effort, mon cher papa : il est digne de vous, de prendre part au bonheur de vos ennemis, d'autant que je crois qu'il y a plus perdu qu'il ne pense. Je vous écrirai tout ce qui s'en suivra, et profiterai toujours avec empressement des occasions de vous assurer du tendre respect avec lequel, etc. ».

Le chagrin que cette affaire causa à Mirabeau, quoiqu'il affectât une gaieté indécente dans sa défense, le conduisit lentement au tombeau. On assure que peu de temps avant sa

mort, il avoit offert ses services à la cour et qu'il en reçut beaucoup d'argent ; mais, soit naturellement, soit que les Jacobins voulussent le punir de sa désertion en avançant ses derniers instans ; il mourut avec beaucoup de fermeté. C'étoit un homme d'un grand génie, et qui eût pu faire autant de bien qu'il a fait de mal.

Ce que mâdame de Lamballe avoit prévu arriva. En vain, monsieur de Lafayette disoit aux Impartiaux : donnons au roi la récompense de ses vertus, en nous réunissant pour ramener la tranquillité. L'impulsion étoit donnée pour entraîner le monarque dans l'abîme, et rien ne pouvoit plus l'arrêter.

Ce fut vers ce temps que les Jacobins prirent à honneur une dé-

nomination injurieuse de leurs antagonistes, qui, pour désigner les hommes qu'ils soudoyoient, les appellèrent *sans-culottes*. Ce nom devint pour eux un titre de gloire; et on les vit par la suite s'en parer avec emphase dans leurs discours les plus éloquens. Ils poussèrent la démence jusqu'à consacrer cinq jours de l'année à célébrer ce nom jadis bas et trivial, et qu'ils rehaussèrent par l'idée des crimes atroces que commirent ceux qui le portoient. Et que l'on dise après cela que les méchans ne sont pas des foux forcenés; il me paroîtra difficile de le prouver. Ce fut alors que l'impudeur devint une vertu, et que le sans culotisme, que la moitié de la France adopta dans le délire des passions, et que l'autre moitié

adopta au moins pour le costume, couvrit ce beau pays des livrées de la misère, présage de celle qui alloit très-réellement dévorer la fortune publique et celle des particuliers.

Ce fut à cet instant que les arts en pleurs quittèrent une terre chérie pour n'y être rappelés qu'après la mort de presque tous ceux qui les cultivoient Tout changea de face; et la famille royale, abreuvée de dégoûts et d'humiliation, ne jouissoit plus que d'une ombre de liberté. Le roi accoutumé dès sa jeunesse à un exercice violent, privé du plaisir de la chasse, espéroit qu'au moins on ne l'empêcheroit pas d'aller à Saint-Cloud. Paris ne lui offroit plus qu'un peuple aigri contre lui et contre la reine; il ne voyoit dans la garde nationale qui l'environnoit,

que les satellites de d'Orléans; ce qui le décida à aller passer quelque temps dans cette maison de campagne à deux lieues de la capitale, où ses ennemis avoient tout autant de facilité de surveiller ses démarches, mais où, au moins, les charmes de la nature calmeroient son cœur déchiré par les souvenirs du passé et les craintes de l'avenir. Les premiers beaux jours semblent donner à l'homme un plus grand desir de la liberté. Quel est le prisonnier qui n'a pas éprouvé que ses chaînes sont plus pésantes quand il sent l'air embaumé des fleurs dont se couronne la nature au printemps, quand il entend le chant joyeux des oiseaux célébrer leurs plaisirs ? Ainsi, Louis XVI, après avoir passé avec sa famille l'hiver de 1790 à Paris, ren-

fermé en quelque sorte dans son palais des Tuileries, dont le jardin, quoique le plus beau du monde, devoit lui paroître si petit auprès du parc de Versailles, proposa, le 18 avril 1791, à la reine, d'aller à Saint-Cloud avec leurs enfans. Les ordres sont donnés. Madame de Lamballe doit les y joindre. On prépare déjà, en idée, les plaisirs simples dont cette famille infortunée connoissoit si bien le prix.

On monte en voiture. La joie éclate sur le front de Madame et de son frère. L'enfance aime à changer de place, et son inquiète activité ne se soumet qu'avec peine à une vie uniforme. Mais à chagrin s'étoient-ils livrés à cette joie enfantine que partageoient leurs augustes parens, que des bandits payés par

d'Orléans, et la garde nationale même, se jettent au-devant des chevaux, et ordonnent au roi de rentrer au château. Qu'on se figure l'effet que dut produire sur lui, et sur-tout sur la Reine, une pareille conduite de la part de ceux que même la nouvelle constitution soumettoit à la puissance du roi. Sa majesté veut être obéie ; mais impossible. On se presse autour de la voiture ; on coupe les traits des chevaux : la multitude effrénée se livre à la plus incroyable indécence. Sans respect pour la jeune princesse, on accable sa mère des plus grossières injures ; on couche en joue la famille royale. Enfin, ce sont des tigres que rien ne peut ramener.

M. de Lafayette accourt, propose au roi de faire déployer le drapeau

rouge. Sa majesté l'assure qu'il ne veut pas que l'on verse pour lui une goutte de sang, et rentre dans la somptueuse prison où ses peuples le retiennent. Ses amis s'empressent de l'y consoler, et tous les soirs se réunissent auprès de l'infortuné monarque, qui ne voit point en eux des courtisans, mais des serviteurs fidèles qui n'affectent point le respect, et qui savent apprécier les vertus de Louis XVI et les qualités aimables de son épouse. Ces momens de confiance et d'amitié le payent de tous les chagrins qu'il éprouve dans le cours de la journée; mais ils éveillent les soupçons, et monsieur le duc d'Orléans en profite.

Ce fut dans ce temps que se passa la journée appelée des poignards.

Ma plume se refuse à la tracer ; elle porte un caractère si inconcevable ! J'ai eu beau l'entendre raconter lorsqu'elle eut lieu ; j'ai beau en relire dans ce moment les détails, ils ne me paroissent que le récit d'un rêve pénible. Un roi de France environné de 400 gentilshommes, ayant des épées ou des pistolets, leur ordonne de se désarmer, et ils obéissent. Un chevalier français, un homme quitter son épée ! mon sang bouillonne à cette seule idée ; et je détourne les yeux de cette page de notre histoire, que je voudrois pouvoir en retrancher.

Ce fut ce même jour que Santerre, brasseur du faubourg Saint-Antoine, parut pour la première fois avec son armée ; elle fut vaincue par Lafayette que l'on n'avoit occupé à Vin-

cennes que pour l'empêcher de porter des secours au château des Tuileries où il revint trop tard.

Le roi ne vit plus depuis ce moment aucun moyen de ramener l'ordre ; et sachant que l'on travailloit avec la plus extrême activité à la nouvelle constitution, et qu'il n'étoit pas douteux que l'on le forceroit de la sanctionner, sans lui donner le temps de l'examiner avec cette scrupuleuse attention qu'une œuvre aussi importante demandoit, pensant qu'elle n'auroit pas force de loi, lorsque personne ne pouvoit ignorer qu'il étoit prisonnier dans son palais, chercha les moyens de se soustraire à la tyrannie qui pesoit sur lui et sa famille. Ceux qui l'accusèrent d'avoir formé le dessein de quitter la France, ne l'ont pas

cru eux-mêmes. Le roi n'a pu avoir ce projet ; et sa conduite à Varennes le prouve, comme je le développerai dans le récit de cet évènement qui couvrit la France de deuil.

Depuis long-temps le roi avoit fait offrir à monsieur de Bouillé de se charger de cette entreprise périlleuse, et ce général qui en sentoit tout le danger s'y étoit long-temps opposé. Enfin, il céda à la situation critique où le roi se trouvoit. Mais c'étoit sous la condition expresse que le roi auroit dans sa voiture le marquis d'Agoult, homme dont la bravoure et le sang froid étoient généralement connus. C'est lui qui avoit eu l'honneur de mesurer ses armes avec le prince de Condé ; ce qui lui avoit mérité une grande considération parmi les gentilshommes dont

il avoit soutenu les prérogatives, sans craindre les suites d'un combat avec un prince du sang. J'ignore ce qu'il est devenu depuis l'instant où il a quitté la France. Mais il fut mon ami, et en plaignant l'erreur qui l'a éloigné de sa patrie, je ne puis oublier les qualités estimables qui le rendoient cher à ma famille, ni m'empêcher de penser que si les intentions de monsieur de Bouillé eussent été remplies, et que monsieur d'Agoult eut accompagné le roi, il n'eût pas été arrêté a Varennes. Dire ce qui seroit arrivé de son séjour à Montmédi, voilà ce que l'on ne peut savoir : mais ce que je répète, et ne me lasserai point de répéter, c'est que les intentions du roi étoient pures, qu'il ne vouloit que se mettre en mesure de faire le bien ; et

que s'il avoit été entraîné dans cette démarche par ses ennemis, il ne la regarda jamais comme devant lui faire abandonner le peuple qu'il aimoit, malgré les outrages dont il ne cessoit de l'accabler depuis quelque temps. Mais sans me laisser entraîner à la douloureuse impression que cet évènement me fait éprouver, je vais reprendre le cours de cette désolante histoire.

La reine fit part à madame de Lamballe du projet du roi, et l'assura que sous peu de temps elles se réuniroient; mais pour ne point donner de soupçons, il fut convenu que la princesse se rendroit à Aumale, où la santé de monsieur le duc de Penthièvre le retenoit depuis quelque temps, et que la reine lui écriroit dès qu'elle seroit arrivée à

Montmédy. Leurs adieux furent très-touchans ; il sembloit qu'elles éprouvoient l'une et l'autre le douloureux pressentiment que ce projet entraîneroit par son peu de réussite tous les maux qui les ont accablés.

Peu de jours après le départ de la princesse, on fit avec beaucoup moins de discrétion que l'on n'auroit dû les préparatifs de celui du roi. Il fut convenu qu'il iroit dans la même voiture que la reine et ses enfans, ce que monsieur de Bouillé désaprouvoit ; mais le tendre attachement de Louis XVI pour sa famille ne lui permit pas de s'en séparer. Ce fut ce qui s'opposa au premier projet, où il étoit expressément convenu que monsieur d'Agoult seroit dans la voiture du roi ; car madame de Tourzel prétendant avoir le droit de

ne jamais quitter les enfans de France, ne consentit pas à céder sa place : ainsi le roi se trouvoit dans cette voiture, avec trois femmes (car madame Elisabeth étoit aussi du départ), et deux enfans. Il n'y eut jamais une manière moins sûre de se dérober aux recherches de ceux qui avoient tant d'intérêt à l'arrêter. Jamais on ne se livra à un aussi grand péril avec autant d'imprévoyance, et il n'est pas douteux qu'il eût été rejoint à 20 lieues de Paris, si ceux qui vouloient faire croire que le roi quittoit la France, n'eussent senti qu'il falloit ne s'emparer de sa personne qu'assez près des frontières, pour appuyer cette calomnie.

D'ailleurs, il falloit qu'il eut dépassé le rayon constitutionel, afin que s'il refusoit de revenir sur ses pas, sa

déchéance fut prononcée de droit ; comme en même temps on protégeoit l'émigration de Monsieur , il se trouvoit que la couronne étoit dévolue de droit à d'Orléans. Mais la résignation du roi, son attachement à ses devoirs, déconcertèrent encore une fois la faction , et ne lui laissa plus que le chemin du crime pour arriver à son but. Tout le monde sait de quelle manière Louis XVI fut reconnu à Sainte-Menehould et arrêté à Varennes. Un mot , et le peu de gentilshommes qui l'entouroient , suffisoient au premier instant pour suivre son chemin : mais il ne le dit pas ce mot. Mais au contraire il défendit, comme il avoit toujours fait, aucune violence ; et c'est-là ce qui me fait dire que si monsieur d'Agoult eut été dans sa voi-

ture, avec le caractère que je lui connois, il auroit obligé le roi à prendre le seul parti qui lui restoit, de foncer le pistolet au poing sur quelques hommes qui s'opposoient à son passage. Mais le roi persuadé que ce ne seroit que par le sang qu'il se l'ouvriroit, et d'ailleurs, attaché à la lettre de la loi, qui portoit que lorsque le roi seroit éloigné de plus de vingt lieues, on l'inviteroit à revenir, et que s'il y consentoit, ses droits seroient les mêmes qu'avant son départ, crut qu'il n'en seroit rien autre chose que de revenir à Paris avec sa famille. Cette confiance le perdit; et la manière ignominieuse dont il fut accueilli dans la route, ne lui dut que trop faire sentir tout le tort qu'il avoit eu de ne pas suivre

le conseil du peu d'amis qu'il avoit auprès de lui au moment de son arrestation. La reine, madame Elisabeth, ne doutèrent plus du sort qui leur étoit réservé. Il faut entendre la reine rendre compte à son amie, de son opinion sur ce triste évènement.

Lettre de la reine, à madame de Lamballe.

Le 26 juin 1791.

NOUS avons été trahis. Notre malheur est au comble. Je n'affligerai point votre cœur, mon amie, par le triste récit de ce que nous avons souffert..... J'aurois mille

fois préféré la mort. Sans Elisabeth, je ne sais jusqu'où auroit été mon désespoir ; mais cet ange fait passer dans les cœurs les plus ulcérés, la paix et la résignation qui ne l'abandonnent point. Mes enfans ont été accablés de fatigues. La chaleur étoit excessive ; ils mouroient de soif, et nous avons eu toutes les peines du monde à nous procurer des rafraîchissemens. Enfin, nous voilà encore une fois au pouvoir de nos ennemis ; et la tentative que nous avons faite pour nous y soustraire, rendra notre sort plus cruel. Vous savez bien quelles étoient les intentions du roi, et si elles avoient d'autre but que le bonheur de son peuple. Mais ils envenimeront..... ; prononceront la déchéance ; et s'ils n'osent pas

pas ôter la couronne à mon fils ; qui ne frémiroit pas en pensant au régent qu'ils lui donneront?....

.....

.....

.....

.....

Les défiances sont augmentées ; il y a bien plus de danger qu'avant ce malheureux voyage. O ! ma chère Lamballe , ne vous exposez pas aux plus injustes soupçons ; éloignez-vous pour quelque temps.....

.....

.....

.....

Si le ciel, las de nous persécuter, permet qu'un jour le calme succède aux tempêtes dont nous sommes battus, nous nous réunirons, et vous

retrouverez toujours le cœur d'une amie qui compte sur le vôtre.

MARIE-ANTOINETTE.

Cette lettre pénétra madame de Lamballe et monsieur le duc de Penthièvre, de la plus vive douleur. La santé de ce prince, déja fort mauvaise, empira encore ; et il étoit impossible que sa fille s'éloignât de lui, dans un moment où il avoit le plus grand besoin de ses soins et de ses consolations. Cependant, la calomnie de son souffle impur vint ajouter aux chagrins qui l'accabloient. Les journalistes aux gages de la faction, publièrent que madame de Lamballe avoit fait prendre la cocarde blanche aux gens de sa maison, et qu'elle étoit en cor-

respondance avec madame Dubari, retirée en Angleterre dès le commencement de la révolution. Quelques absurdes que fussent ces imputations, madame de l amballe crut devoir y répondre par la lettre que je transcris, adressée au rédacteur de la *Feuille du jour*.

« Permettez moi, monsieur, de relever une erreur dans laquelle le rédacteur du *Paquebot* a été induit par son correspondant à Londres.

» Madame de Lamballe a appris à Aumale, la nouvelle du départ du roi; elle y étoit allée à cause d'une indisposition survenue à monsieur le duc de Penthièvre, son beau-père; elle n'a avec elle qu'un seul nègre. Elle n'a donc pu faire prendre à ses gens qui sont à Paris, la

cocarde blanche, ni sa livrée. Je puis également vous assurer qu'elle n'a jamais été en correspondance avec madame Dubari, et qu'elle ne lui a pas envoyé de courier. Les honnêtes gens doivent se borner à gémir du mal qui existe, et ne pas l'augmenter par des erreurs calomnieuses. J'attends de votre impartialité que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre premier numéro ».

Signé, G. GUIDON.

M. le duc de Penthièvre ne vit plus que les dangers que madame de Lamballe alloit courir. — Tant qu'ils ne vous ont point signalée, ma chère fille, j'ai cru que vous pouviez rester sans crainte dans ce pays; mais, dès qu'ils s'occupent de vous,

qu'ils vous calomnient, soyez certaine qu'ils n'auront de repos qu'ils ne vous aient livrée à la fureur du peuple. Epargnez-leur un crime, je vous en conjure ; vous êtes étrangère, rien ne vous lie à ces tristes contrées.--Rien ! mon père, pouvez-vous me le dire, en connoissant ma tendresse pour vous!—Hélas! je n'en doute pas ; mais, pouvez-vous aussi attacher vos destinées à un vieillard, qui chaque jour demande à Dieu de le retirer à lui : que fais-je sur la terre? — Y donner l'exemple des vertus, et détourner, par vos prières, de votre patrie les maux dont elle est menacée. — Je ne puis me flatter de l'obtenir, et je ne me sens pas le courage de soutenir le spectacle des maux que je prévois : l'idée que ces monstres voudroient

vous arracher de mes bras me fait frissonner ; et tout affoibli que je suis par l'âge et la maladie, je sens que je vous défendrois ; et vous auriez peut-être la douleur de me voir immolé à vos pieds, et mon sang qui rejailliroit sur vous ne prolongeroit pas vos derniers instans, et les rendroient plus douloureux.

Cette image fit une si forte impression sur madame de Lamballe, qu'elle se laissa persuader, et consentit à passer en Angleterre, sous prétexte que sa santé exigeoit qu'elle prît les eaux de Bath. Ce ne fut pas sans répandre des larmes qu'elle se sépara de monsieur le duc de Penthièvre, qu'elle s'éloigna encore de la reine qu'elle laissoit dans une situation si douloureuse ; mais réfléchissant, cependant, qu'elle pou-

voit lui être utile en Angleterre, où elle trouveroit des indices certains de la trahison de d'Orléans, elle se décida enfin à traverser le Pas-de-Calais, et arriva à Londres vers le mois d'août 1791. Elle fut reçue par la reine d'Angleterre avec une très-grande distinction; et autant cette vertueuse princesse avoit fait sentir à monsieur d'Orléans le profond mépris qu'il lui inspiroit, autant elle marqua à sa belle-sœur de considération et d'amitié. Elles s'entretinrent long-temps de la situation de la cour de France; et il paroît par ce que l'on m'a rapporté de ces différentes conférences, que la reine d'Angleterre, et même George, étoient sincèrement attachés à Louis XVI, et que les intrigues ministé-

rielles ont seules été cause de la rupture entre les deux nations.

Le roi d'Angleterre, ainsi que l'étoit celui de France, bon époux, bon père, trouve ses plus doux plaisirs dans l'intérieur de sa famille. Avec ces vertus sociales, il est bien difficile d'imaginer qu'il ait pu donner son assentiment aux horreurs que les agens de Pitt ont commises en France, et il me paroît plus probable que, dominé par cet homme d'un génie vaste, mais d'une ame atroce, il a été forcé de le laisser agir pour retenir sur son front une couronne que cet insigne politique ébranloit d'une main et soutenoit de l'autre, pour se donner un crédit immense auprès du roi. C'est ainsi que les monarques sont les tristes jouets de leurs ministres. Quoi

qu'il en soit, la paix régnoit encore entre la France et la Grande Bretagne. Les puissances qui se sont depuis coalisées contre nous, sans avoir pu, et ce qui est douloureux à penser, sans avoir voulu pour la plupart sauver Louis XVI (ce qui eût été au commencement très-facile), jalouses de notre grandeur, abandonnèrent celui que les rois appeloient leur frère, sans penser que l'anarchie, après avoir englouti le trône des Bourbons, ébranleroit les leurs jusques dans leurs fondemens. On s'entretint assez long-temps de l'affaire de Varennes. C'est une chose incroyable, disoit le roi d'Angleterre, comment si près du but n'avoir pu le franchir. — Il ne vouloit pas, répondoit madame de Lamballe, encourir la déchéance.

Pensez à celui à qui la régence étoit dévolue, monsieur ayant quitté la France, le même jour où le roi vouloit mettre sa personne, et sur-tout son opinion, en liberté.—Est-il certain, reprenoit la reine d'Angleterre, qu'il ne vouloit point rejoindre ses frères.—Jamais, madame, il n'en eut le projet; et voilà ce qui est infiniment malheureux, c'est que ses ennemis le feront croire au peuple qui ne verra plus alors dans toute sa conduite précédente qu'un amas de mensonges et de ruses; tandis que ceux qui connoissent son cœur, savent bien que ce ne sont pas ceux qui l'accusent qui ont le plus à se plaindre de lui: mais le motif de ses torts envers la noblesse a une cause si respectable que l'on ne peut lui en savoir mauvais gré. Père de tout ce qui

compose la nation française, il a cru devoir s'occuper principalement de soulager la portion la plus nombreuse et la plus infortunée de ses sujets, qui l'en eût récompensé par sa reconnoissance et son amour, si des monstres ne s'étoient pas ligués pour empoisonner ses actions, et pour le mettre dans une situation telle que je ne vois qu'un miracle qui puisse le sauver.

C'est ainsi que madame de Lamballe cherchoit à ménager au roi dans la personne de George, un allié qui eût pu devenir son médiateur entre lui et le peuple. Mais d'Orléans pendant son séjour en Angleterre avoit semé les germes de discorde dont les effets furent si funestes à la France, et qui réagiront un jour contre ces féroces insulaires qui ont fomenté nos

dissentions civiles dans l'espoir de voir anéantir la rivale qui pouvoit leur disputer l'empire des mers et partager les avantages immenses du commerce de l'Inde et des colonies, et qui, forte de ses richesses territoriales, n'a besoin que de quelques années de paix pour reprendre sur l'Anglais la prépondérance que celui-ci n'eût pu obtenir qu'à force de crimes.

Le roi traité à Paris en criminel d'Etat fut pendant plusieurs semaines dans un véritable état de captivité, d'autant plus douloureuse à son cœur, qu'on l'avoit séparé de sa famille qui étoit sa passion dominante. Dans cet état d'abandon, livré aux plus noirs pressentimens, il s'attendoit à chaque instant à entendre prononcer sa déchéance. Mais le ciel

qui vouloit, en lui assurant une gloire éternelle, ne pas livrer la France aux mains criminelles de d'Orléans, changea pour un temps les cœurs des plus chauds amis de ce monstre. On assure que Barnave avoit été si touché du sort de la famille royale, lorsqu'il avoit été nommé commissaire de l'assemblée à Varennes pour ramener le roi, que le temps qu'il passa dans la même voiture que cet infortuné monarque et sa famille, l'attacha á eux, et que dès cet instant il jura dans son cœur de les défendre : en effet, au moment où d'Orléans se croyoit assuré au moins de la régence, ce qui pour lui eût été l'être du trône, les commissaires nommés par l'assemblée pour demander au roi le sujet de son voyage en reçurent la réponse suivante :

« Je vois, messieurs, par l'objet » de la mission qui vous est donnée, » qu'il ne s'agit point ici d'un interrogatoire ; ainsi, je veux bien répondre au desir de l'assemblée » nationale, je ne craindrai jamais de rendre publics les motifs » de ma conduite.

» Les motifs de mon départ sont » les outrages et les menaces qui ont » été faits à ma famille et à moi-même. Plusieurs écrits ont cherché à provoquer des violences contre ma personne et ma famille, et » ces insultes sont restées jusqu'à » présent impunies ; j'ai cru dès lors » qu'il n'y avoit pas de sûreté ni » même de décence pour moi, de » rester à Paris ».

Cette déclaration franche et loyale eut l'effet que la vérité produit tou-

jours sur les ames honnêtes. Bailly, Lafayette, Barnave et d'autres qui avoient été jusque-là connus comme les amis de d'Orléans, se séparèrent de lui, et se rapprochant du roi, l'assurèrent que s'il vouloit promettre de ne point quitter Paris que la constitution ne fut en activité, et de l'accepter dès qu'elle lui seroit présentée, il pouvoit être sûr de ne point encourir la déchéance, et que l'on s'empresseroit de rendre son sort le plus heureux possible. Le roi qui étoit séparé de tout ce qu'il aimoit, qui ne voyoit nul moyen de s'opposer au parti d'Orléans, qui d'ailleurs avoit toujours penché dans son cœur pour celui du peuple, signa l'accord que l'on lui proposoit. Les Jacobins qui étoient loin de le soupçonner, attendoient

avec empressement le jour du rapport contre le roi. Ils furent bien étonnés de ce qu'il étoit entièrement en sa faveur. En vain, ils réclamèrent et cherchèrent à ramener à leur avis la majorité de l'assemblée. Barnave entraîna tout ce qui n'étoit pas vendu à d'Orléans, et le roi fut rétabli dans tous les droits de la couronne, et sur-tout dans ceux de la nature. Il se retrouva encore dans les bras de sa femme, de ses enfans, de sa sœur. Il oublia dans ce moment tous les sujets de douleur qu'il avoit eus, et se flatta encore qu'il pourroit voir renaître la paix autour de lui. Les Jacobins furieux se livrèrent à toute leur rage. Robespierre qui n'avoit encore joué qu'un rôle secondaire, et dont les crimes effraieront la postérité, couroit dans les rues, criant

nous sommes perdus, le roi est sauvé. Ils firent fermer les spectacles. M. de Lafayette se porta par-tout avec la plus grande activité, et parvint à dissiper les attroupemens qui se réunirent au Champ-de-Mars, où l'on avoit le projet de faire signer une pétition pour faire rapporter le décret qui justifioit le roi. Mais comme ces brigands n'avoient d'autre point de ralliement que le carnage, ils commencèrent par massacrer deux invalides qui buvoient à la santé du roi, et ils mirent leurs têtes au bout d'une pique, signal horrible des excès où ils vouloient se porter.

M. de Lafayette, secondé de monsieur Bailly, leur envoya signifier onze fois de se retirer, sans qu'ils voulussent se rendre à leurs ordres. Il y vint lui-même, et les harangua inu-

tilement. La fermentation fut à son comble. Ils ne parloient rien moins que d'égorger la famille royale. M. Bailly et plusieurs officiers municipaux parurent. On déploya le drapeau rouge. Mais, en vain, fit-on les trois proclamations ; rien n'intimida les mutins, qui répondoient par une grêle de pierres. Enfin, la troupe fit feu ; et les brigands, comme il arrive toujours en pareille occasion, furent mis en fuite. Hélas! cette rigueur toujours douloureuse, quand on est forcé d'y avoir recours, fut la cause de la mort de l'infortuné Bailly dont ces mêmes brigands se vengèrent deux ans après d'une manière si atroce, qu'elle est peut-être sans exemple dans une nation policée.

Un malheureux condamné à per-

dre la vie sur l'échafaud doit espérer au moins n'avoir à souffrir d'autre peine que celle que la loi lui inflige ; mais Bailly, cet homme dont les ouvrages lui avoient mérité le titre de savant, et les vertus privées l'amitié de ses confrères, cet homme qu'un instant d'enthousiasme lança dans une carrière si peu faite pour lui, est non seulement condamné à mourir pour avoir mis à exécution une loi terrible, il est vrai, mais moins cruelle que ceux contre lesquels elle s'exerçoit. Il est traîné de la place de la Révolution à ce même Champ-de Mars. On le force, comme l'homme dieu, de porter une partie de l'instrument de son supplice. On le couvre de boue, on l'accable d'injures ; et mort cent fois avant que de recevoir le coup qui finit sa vie,

on le força à le regarder comme un bienfait, puisqu'il est le terme de la brutalité de ses bourreaux.

Si à cette époque messieurs de Lafayette et Bailly avoient profité de la stupeur où l'exécution de la loi martiale avoit jeté les jacobins, qu'ils se fussent transportés au lieu de leurs séances, qu'ils en eussent fermé les portes, et obtenu un décret de l'assemblée qui leur eût défendu de se réunir, que de maux ils eussent épargnés à la France. Mais ils manquèrent l'instant ; et comme le sanglier qu'un chasseur n'a que légèrement blessé, revient sur lui plus furieux, le renverse et le déchire avec ses horribles défenses: de même, les Jacobins irrités par la perte des leurs, cherchèrent à acquérir un tel dégré de puissance, qu'ils n'eussent plus à

craindre que l'on osât employer avec eux de semblables moyens. L'assemblée constituante effrayée des progrès qu'ils faisoient, ne pensa plus qu'à terminer le plus promptement qu'il lui seroit possible la constitution, pour la remettre à ses successeurs, ainsi que l'a écrit un homme de beaucoup d'esprit, comme la robe empoisonnée de Nesus.

Le roi tint la parole qu'il avoit donnée, et accepta la constitution. Il avoit certainement dans son cœur la volonté de la faire marcher; mais elle étoit si défectueuse qu'il auroit fallu que tous les partis se fussent réunis pour y réussir; tandis qu'il n'y en avoit aucun, si on en excepte le petit nombre de constitutionnels, qui n'eût eu grand intérêt à l'entraver. Cependant, tout parut assez

calme pendant l'hiver de 91. Dès que madame de Lamballe eut appris que le roi avoit accepté la constitution, elle revint en France. et prit un logement au château des Tuileries pour être plus à portée de la reine, à qui elle se dévoua entièrement, malgré les prières de monsieur de Penthièvre qui ne la voyoit pas habiter ce palais où se portoient toutes les insurrections, sans les plus vives alarmes; mais rien ne pût l'en arracher. Il sembloit qu'elle étoit née pour donner dans ce siècle corrompu l'exemple de l'amitié la plus constante et la plus généreuse.

Le parti constitutionnel, comme je viens de le dire; étoit le seul qui pût servir d'égide au roi : pour se l'attacher plus fortement encore, il parut nécessaire à la reine d'acquérir l'a-

mitié des femmes de ceux qui étoient les plus prononcés ; et afin de ne pas paroître mandier leur amitié, il fut convenu que madame de Lamballe se lieroit successivement avec toutes, et les engageroit à des thés qu'elle donna deux fois par semaine. La reine, madame Elisabeth, s'y trouvoient toujours : c'étoient les graces, les vertus, la dignité, réunies ; les princesses n'étoient occupées que de paroître oublier leur ancienne grandeur, et les femmes admises à ses soirées charmantes à leur prouver leur respect. Ces innocentes réunions firent ombrage à ceux qui ne vouloient que la perte de Louis XVI.

On faisoit circuler le bruit qu'il existoit un comité autrichien ; et on alla jusqu'à dire que c'étoit chez

madame de Lamballe que se tenoient les conférences. Il est vrai qu'à cette époque les rois avoient signé, à Pilnitz, un traité dont le prétexte étoit la délivrance de Louis XVI, qui ne le demandoit pas, et le but réel de profiter de l'état de déchirement où se trouvoit la France, pour augmenter leurs Etats aux dépends de ceux de l'infortuné monarque ; du moins tout porte à le croire. Il faut cependant excepter de ce nombre le roi de Suède, qui étoit sincèrement attaché à Louis XVI. Il avoit l'esprit chevaleresque de Charles XII ; et si sa mort, arrivée le 19 mars 1792, n'eût pas arrêté ses projets, il n'est pas douteux qu'il eût tout tenté pour adoucir le sort du roi. Il tomba sous les coups d'un assassin, d'autant plus criminel, qu'il

qu'il avoit déjà éprouvé la clémence de ce roi à qui il n'a manqué, comme le disoit monsieur de B...., que d'être roi de France, pour faire connoître ses brillantes qualités ; de même qu'il eût été à desirer pour Louis XVI d'être né sur le trône de Suède, pour passer la vie la plus douce, en rendant heureux un peuple qui auroit su apprécier son amour de l'ordre, son économie et son goût pour la paix. Mais l'un et l'autre, pour avoir été chefs de nations dont le génie ne sympatisoit pas avec leur caractère, finirent malheureusement, et tous deux en pardonnant à leurs meurtriers.

La mort de Gustave fit un grand changement dans le systême de l'Europe. Les princes du Nord se retirèrent de la coalition, et s'en

tinrent à la neutralité dont rien ne les a fait départir. Les autres mirent une extrême lenteur dans leurs opérations, ce qui sauva la France; car il n'est pas douteux que s'ils eussent déclaré la guerre les premiers, rien, à cette époque, ne se seroit opposé à leur invasion. Mais ils croyoient, au contraire, qu'en laissant aux Français le temps de s'entre-déchirer, ils les vaincroient plus facilement. Cependant, le bruit de leur armement servit de prétexte aux Jacobins, pour accuser le roi de les engager secrètement à venir l'enlever. De là, ces inculpations si souvent répétées, que la reine entretenoit des intelligences avec la cour de Vienne, que les journalistes ne manquoient pas de répandre.

A cette époque, d'Orléans tenta de se rapprocher de la cour ; il vouloit que ses fils parussent chez madame de Lamballe : il espéroit savoir par eux ce qui s'y passoit ; non que je croye que les jeunes princes fussent initiés dans son infernal complot. Il avoit su exalter leur imagination ; il leur avoit fait répéter que rien ne leur donneroit plus de gloire, que de renoncer à tous les avantages que leur rang leur donnoit. On voit, par une lettre de Voidel, du 26 août 1792, avec quel art on avoit fasciné leur raison. S'ils eussent été dans le secret de leur père, ils n'auroient pu, si jeunes, dissimuler ou la joie ou l'horreur que ses projets leur inspiroient ; au lieu qu'en ne leur parlant que de patriotisme et du saint amour de la

liberté, ils répétoient avec délire ce qu'ils avoient entendu dire à leur père, et servoient, par leur franchise, à voiler sa sanguinaire ambition. Mais ils n'en étoient pas moins suspects à madame de Lamballe, qui ne les recevoit qu'avec une sorte d'embarras. Les jeunes gens s'en plaignoient à leur père. Elle conspire, disoit alors d'Orléans, et voilà ce qui fait, mes fils, qu'elle redoute des amis du peuple aussi purs que vous. Il existe un comité autrichien, et c'est madame de Lamballe qui en est l'ame. Elle dédaigna pendant quelque temps ces clameurs; mais s'appercevant qu'elles prenoient plus de consistance, et bien déterminée à ne point recevoir les dignes chefs du parti, elle prit celui de fermer entièrement sa maison,

et de ne plus recevoir personne que la famille royale. Mais le coup étoit porté ; et nous verrons, hélas ! trop tôt ce monstre se servir de ses propres calomnies, pour perdre la veuve de celui dont il avoit causé la mort.

Ne pouvant réussir à prouver l'existence d'un comité autrichien, le parti s'en tint à une conduite plus ouverte en apparence. On exigea du roi de déclarer la guerre, avec la ferme résolution de le rendre responsable des évènemens. Il faut en convenir, nos essais dans cette campagne ne furent pas heureux. Tant de gloire a depuis couvert nos drapeaux, que l'on peut ne pas dissimuler nos premiers revers ; ils furent plus funestes à Louis XVI qu'à l'Etat. On s'en servit pour

aigrir les esprits ; on cria à la trahison. Les prêtres et les parens des émigrés en furent accusés; et l'on décréta contre eux deux lois, qui parurent au roi demander un mûr examen avant de les sanctionner ; et c'est ainsi, comme je l'ai déjà remarqué, que le *veto* avoit pour lui le plus grand danger.

Le peuple instruit que ce prince suspendoit la promulgation de ces décrets, crut qu'il étoit d'accord avec ses ennemis, puisqu'il protégeoit ceux qu'il croyoit leurs complices. De cette opinion à la plus grande fureur il n'y eut qu'un instant; et l'on vit accourir des flots d'hommes et de femmes, qui forcèrent les grilles, et traînant avec eux un canon qu'ils avoient démonté, arrivèrent jusqu'à la porte de l'ap-

partement du roi. Tout ce qui est auprès de lui est livré aux plus mortelles angoisses. Le moment est arrivé, le crime va se consommer. Nulle résistance ne peut sauver le roi et sa famille dont on demande les têtes à grands cris; les portes vont être brisées.

Louis XVI, cet homme qu'on accuse de lâcheté, les fait ouvrir. *Je ne dois rien avoir à craindre, dit-il, des Français.* Au moment où il se présente les armes se tournent contre son sein; il est calme, tranquille, et semble attendre la mort. Madame Elisabeth vole auprès de lui et veut lui faire un rempart de son corps. Quelques furieux la prennent pour la reine, et sont prêts à l'immoler. Des personnes attachées à la cour crient: c'est madame Elisabeth. *Eh! messieurs, leur dit la princesse, de grace*

ne les détrompez pas ; ne vaut-il pas mieux qu'ils versent mon sang que celui de ma sœur? Mots touchans et sublimes que la postérité recueillera, et qui rendront la mémoire de cette princesse chère à tous ceux qui honorent l'amitié.

La reine dont l'intrépidité ne cédoit en rien à celle de son époux et de sa sœur, vouloit absolument rejoindre le roi ; mais madame de Lamballe qui étoit avec elle obtint de tout ce qui se trouvoit dans l'intérieur que l'on ne céderoit pas à ses desirs. « Ma place, disoit la reine, est auprès de mon mari ».—Votre place, répondoit madame de Lamballe, est auprès de vos enfans, que mesdames de Mackau et de Souci avoient amenés à leur mère qui les avoit demandés.

La multitude long-temps incertaine du parti qu'elle devoit prendre, sembloit en quelque sorte enchaînée par le respect qu'inspire la vertu, quand tout-à-coup une voix s'élève, et crie: où est-il que je le tue! Le scélérat s'avance tenant un bâton ferré: un garde national nommé Canole se précipite sur ce misérable, le force à se jeter aux pieds de Louis XVI, et de crier vive le roi. C'est alors que ce prince donna, comme le dit un auteur de nos jours, une preuve de courage supérieure à celui d'Alexandre. Un de ces brigands lui présente une bouteille et exige qu'il boive à la santé de la nation; le roi, sans hésiter, pose ses lèvres sur ce vase qui pouvoit renfermer des principes mortels. On saisit cet instant pour couvrir sa tête de l'infâme

bonnet rouge. Un des chefs crie que le peuple a des demandes à faire. Louis XVI répond avec fermeté que ce n'est ni le moment de proposer ni d'accepter. Pendant ce temps, Santerre pénètre dans la salle où étoit Marie-Antoinette, ses enfans, madame de Lamballe et les dames de sa cour. A la vue de la reine, il est interdit. La majesté de ses traits lui en impose; il s'arrête et lui adresse ces mots! *Eh! madame, ne craignez rien, je ne veux pas vous faire de mal, je vous défendrai plutôt; mais songez qu'on vous abuse, et qu'il est dangereux de tromper le peuple.* Il donne aussitôt l'ordre à sa troupe de se retirer : elle obéit.

Pétion, que son devoir auroit dû obliger de se trouver auprès du roi, n'avoit point encore paru. Enfin,

il se rend au château, monte sur un tabouret, et dit au roi : *Sire, vous n'avez rien à craindre.—Rien à craindre, répondit le roi avec émotion ! l'homme de bien qui a la conscience pure, ne tremble jamais ; il n'y a que ceux qui ont quelque chose à se reprocher, qui doivent avoir peur. Tiens*, ajouta-t-il en prenant la main d'un des grenadiers qui étoient auprès de lui, *donne moi ta main, mets-la sur mon cœur, et dis à cet homme s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire.*

Pétion confus ne répliqua rien ; il se tourna vers le peuple, et lui adressa cette courte et très-étonnante harangue : *Citoyens et citoyennes, vous avez commencé la journée avec dignité et sagesse ; vous avez prouvé que vous étiez libres : finissez de même avec dignité, et faites comme moi, allez vous coucher.* Cet ordre fut une loi pour cette mul-

titude égarée que l'on voit dans toutes les occasions prête à obéir à ceux qui veulent lui commander.

Avec quel transport de joie mêlé de douleur la famille royale se réunit ! combien la fermeté du roi inspira de respect à tout ce qui l'environnoit ! On conçut alors de lui l'idée qu'on auroit dû toujours en avoir. « Vous avez été bien inquiète, dit-il à madame de Lamballe : j'ai cru aussi que c'étoit le dernier de mes jours. Tout ce qui m'affligeoit étoit de penser que leur rage ne s'assouviroit pas sur moi ». — Ah ! sire, reprit la princesse, qui de nous ne fût morte sans regret, si le peuple s'étoit souillé de ce parricide ! Je l'ai dit, et je le répéterai sans cesse, s'ils doivent attenter à mes jours, je ne demande au ciel que de fermer

mes yeux avant qu'ils soient témoins de vos derniers momens, de ceux de la reine.—Ce sentiment étoit partagé par tout ce qui étoit attaché à la famille royale ; et la conduite du roi dans la journée du 20 juin, lui fit un grand nombre d'amis, non-seulement dans Paris, mais même dans toute la France.

Presque toutes les autorités constituées se prononcèrent pour lui, et signèrent des arrêtés qui servirent ensuite à former les listes de proscriptions de Robespierre.

Les conjurés voyant qu'ils n'avoient pu même forcer la portion la plus vile des habitans de Paris à tremper leurs mains dans le sang du roi, dont l'aspect les avoit désarmés, attendirent la horde Marseillaise : on appeloit ainsi un ramas

de brigands, venus des côtes d'Afrique et d'Italie, que Jourdan, qu'on nommoit Coupe-Tête, avoit enrégimentés, et qui, après avoir fait couler à flots le sang dans les provinces Méridionales, venoient à Paris porter l'horreur et l'effroi qui les accompagnoient. A leur aspect, tous les hommes honnêtes frémissent, et les scélérats se sentent encouragés au crime.

La faction n'espérant plus faire périr le roi, vouloit au moins faire prononcer la déchéance. On fixa le jour au 1er Août : mais les Marseillias n'étoient pas en assez grand nombre. Depuis le 20 Juin, le roi passoit les nuits sans se déshabiller, se jetant quelques heures sur son lit quand le sommeil le forçoit à prendre du repos. La reine plus agitée

encore , ne trouvoit que dans le cœur de madame de Lamballe quelqu'adoucissement à ses douleurs. Cette incomparable amie sembloit ne respirer que pour elle. Parens , patrie , elle avoit tout oublié pour celle qui lui étoit si chère. Décidée à périr avec elle , elle ne redoute d'autre malheur que d'en être séparée.

Oh ! mon amie, lui disoit souvent cette reine infortunée , pourquoi vous attacher à mon sort ? Il en est peut-être temps encore , retournez auprès de monsieur de Penthièvre , il ne paroît pas que l'on en veuille à ses jours ; les vôtres seroient en sûreté. — Non , non , s'écrioit-elle , je ne vous abandonnerai jamais. — Enfin , l'heure terrible approche. Manuel et Pétion , soit de bonne

foi, soit pour suivre le plan que d'Orléans avoit toujours eu, font les plus grands efforts pour engager le roi à fuir ; mais c'est inutilement. Il ne manquera pas à la parole qu'il a donnée, de ne pas abandonner la capitale. Il ne livrera pas la France aux horreurs de l'anarchie, et encore moins au sceptre de d'Orléans. Il périra, il n'en doute pas, mais sans avoir rien à se reprocher. Les autorités voyant qu'il est inébranlable, et sachant que le château va être attaqué, proposent de repousser la force par la force. Celle du roi ne consiste que dans 900 Suisses et 400 gentilshommes : on compte cependant sur une partie de la garde nationale.

Dès le 9 au soir, le tocsin sonne de toutes parts. La nuit se passe

dans les plus vives alarmes. Personne de la famille royale ne prend un instant de repos. Le roi qui croit que sa dernière heure est sonnée, fait son testament, et se prépare à mourir plutôt en chrétien qu'en roi. Henry IV eût vu le danger comme Louis XVI, mais il eût joué le tout pour le tout; et montant à cheval, il ne seroit pas tombé vivant au pouvoir de ses ennemis. Mais l'homme qui bravoit la mort, comme il en a fait preuve aux 5 et 6 octobre, plus encore au 20 juin, étoit incapable de prendre un parti déterminé; et la crainte d'être responsable du sang qu'il eût fallu répandre, ne lui laissoit pas la liberté d'agir avec la vigueur qu'il eût fallu avoir dans cet instant, où même, en ne suivant que la lettre de la loi, il étoit en

droit, comme autorité constituée, de repousser la force par la force. Pétion en avoit donné l'ordre par écrit à Mandat, qui fut égorgé sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, afin de pouvoir lui enlever cette preuve, qu'il n'avoit obéi qu'à la volonté du maire.

Manuel et Rœderer ne quittèrent point le roi, et lui persuadèrent qu'il n'y avoit de sûreté pour lui et sa famille que dans le sein de l'assemblée. Je ne justifierai ni ne blâmerai cette résolution ; les hommes ne jugent que par l'évenèment. Si le roi avoit trouvé les esprits de l'assemblée législative aussi bien disposés que ceux de la constituante, qu'ils lui eussent servi d'égide, qu'ils en eussent imposé aux brigands et rendu des lois sévères contre eux, le roi

échappoit encore une fois aux plus grands dangers, et on eût admiré sa prudence. Mais l'assemblée elle-même effrayée n'osa se déclarer pour cet infortuné monarque, et ne répondit à sa confiance que par un décret qui le suspendoit de ses fonctions et le retenoit prisonnier. Alors tout le monde dit que le roi avoit abandonné les personnes qui s'étoient dévouées à sa défense pour conserver sa vie, et il ne lui resta d'amis que le petit nombre de ceux qui partageoient ses fers.

Parmi eux, se trouva l'infortunée princesse de Lamballe. Elle s'étoit rendue à l'assemblée avec le comte François de la Rochefoucault qui lui donna le bras depuis le château jusqu'au manège. Qui pourra peindre les dangers qui les accompa-

gnèrent dans ce court espace : mais il n'en est aucun que madame de Lamballe ne veuille braver, pour ne pas abandonner la famille royale. Elle entre avec elle dans la loge du Logographe, ainsi que madame de Tourzel. Là, en présence de leurs plus mortels ennemis, tout épanchement de cœur leur est interdit, il faut qu'elles dévorent les maux qui les déchirent. La reine assise entre madame Elisabeth et madame de Lamballe, ose à peine laisser lire dans ses regards les pensées qui oppressent son ame. Ce n'est qu'en frémissant que la reine reçoit de ces dames les témoignages de leur attachement ; elle craint que ce ne soit l'arrêt de leur condamnation. Elle tend la main à madame de Lamballe qui la serre avec la plus grande

affection. Madame se penche sur le sein de sa mère qui tient son fils sur ses genoux. Madame de Lamballe console, rassure la jeune princesse qui apprend si jeune à souffrir. On prolonge le supplice de ces infortunés jusqu'à la fin du jour. Ils sont enfin conduits dans un logement des Feuillans, où quelques matelas jetés par terre, offrent aux premiers princes du monde un repos qu'ils ne trouveroient pas davantage dans les lits les plus somptueux.

Madame de Lamballe est près de madame Elisabeth. C'est sur cette triste couche que se passe cette nuit qui suivit le plus douloureux des jours. Quelques serviteurs fidèles leur avoient été laissés ; mais bientôt on signifie a Louis XVI qu'il faut pour leur sûreté qu'il s'en sépare. Le roi

répondit à monsieur Calon qui étoit porteur de cet ordre : *Je suis donc en prison, monsieur ; Charles Ier fut plus heureux que moi, il conserva ses amis jusqu'à l'échafaud.* Puis se tournant vers ceux qui s'étoient dévoués à lui et dont on le séparoit, il leur fait embrasser ses enfans, et semble leur dire un éternel adieu. La reine leur dit avec cette grace qui la caractérisoit : *ce n'est que de ce moment, messieurs, que nous commençons à sentir toute l'horreur de notre situation ; vous l'aviez adoucie par vos soins et votre dévouement ; ils nous avoient empêchés de nous en appercevoir jusqu'à présent, et notre reconnoissance.....* A ces mots, la garde monte pour les saisir, ils purent s'y soustraire par un escalier dérobé ; ils se séparèrent ensuite pour ne pas être reconnus par le peuple.

Ces cruelles anxiétés durèrent encore jusqu'au lundi 13 après midi, qu'enfin cette famille infortunée fut conduite au Temple avec madame la princesse de Lamballe, madame de Tourzel, mesdemoiselles Thibault et Saint-Brice, femmes de chambre de la reine; madame Navarre, femme de chambre de la princesse; monsieur de Chamilly, premier valet de chambre; et monsieur Huë, valet de chambre du roi.

Dès que la reine fut entrée dans la prison elle se jeta dans les bras de madame de Lamballe. — Vous avez voulu, mon amie, vous attacher à mon sort; vous voyez ce qui me reste de ma grandeur passée, des fers, et la mort qui nous attend.— Je le sais, madame, mais je le préfère à la destinée la plus brillante,

puisqu'il n'en est aucune où je puisse vous donner une plus grande marque de mon attachement. Je tremblois qu'ils ne nous séparassent, mais dès que je suis assurée, ou de mourir, ou d'être délivrée avec vous, je me trouve heureuse. Le lendemain ces illustres prisonniers paroissoient soumis à leur triste position, entourés de ceux qu'ils aimoient; ils retrouvèrent dans ces tristes murs au moins le repos et les soins de l'amitié. Le roi se livra dès l'instant à ceux de l'éducation de son fils, et aux consolations que les lettres offrent à l'être infortuné dont l'ame pure est capable d'en sentir la douceur. La reine, madame Elisabeth, madame de Lamballe et madame de Tourzel cherchent à distraire par les travaux de leur sexe les funestes pré-

sages

sages dont leurs ames sont frappées; elles y joignent des lectures instructives pour Madame, à qui elles apprennent à supporter avec constance les coups du sort. Mais ce que l'on a peine à se persuader, c'est que ceux dont les richesses étoient immenses, il n'y avoit pas encore trois jours, se trouvoient dans un tel état de dénuement, qu'ils manquoient des choses les plus nécessaires : tout avoit été brûlé et pillé dans l'invasion du château.

Le roi et les princesses ne possédoient que ce qu'ils avoient sur eux au moment où ils quittèrent leur palais pour se rendre à l'assemblée. La multiplicité d'objets qui leur étoient nécessaires, obligeoit d'écrire pour les demander. Cette correspondance éveilla les soupçons et servit

de prétexte à la haine. Celle de monsieur le duc d'Orléans contre sa belle-sœur étoit plus envenimée, s'il est possible de le dire, que celle qu'il avoit contre la famille royale. D'ailleurs, il lui devoit 300,000 l. de rente pour son douaire, et il ne se dissimuloit pas que monsieur le duc de Penthièvre à sa mort assureroit à cette princesse, qu'il aimoit comme sa fille, un sort indépendant. Que de raisons pour cette ame sordide de desirer sa mort! Il en avoit une soif si extrême, qu'il ne put se résoudre à attendre l'issue du procès qu'il se flattoit bien devoir entamer contre le roi. Il résolut donc de séparer madame de Lamballe de ses autres victimes, pour hâter l'instant de sa mort, qu'il craignoit, en outre, de ne pouvoir pas obtenir ju-

ridiquement. Il n'avoit donc plus que le secours des émeutes populaires ; il savoit aussi qu'elles n'atteindroient pas les prisonniers du Temple, qui étant sous la sauvegarde de la Commune en seroient garantis. Il fit semer les défiances sur la correspondance de mesdames de Lamballe et Tourzel, avec les dehors de la prison, quoique leurs lettres fussent toujours communiquées aux commissaires qui étoient de garde au Temple; et on paya les nommés Devin et Priquet pour faire une dénonciation en ces termes :

DÉCLARATION.

Par devant nous commissaires préposés à la surveillance de Louis XVI, le 18 août à midi, est comparu le

citoyen Devin, sous-officier de la compagnie ci-devant Monsieur, section du Luxembourg; lequel nous a déclaré qu'étant en sentinelle sur l'escalier où donne la chambre de Louis XVI, il a vu, vers les onze heures, sortir de la chambre du milieu, une dame qui tenoit trois lettres d'une main, et de l'autre a ouvert avec précaution la porte de la chambre à sa droite, d'où elle est sortie les mains vides, quelques instans après, pour rentrer dans la chambre du milieu. Devin ajoute qu'il a vu très-distinctement, pendant les deux fois que cette dame avoit ouvert sa porte, une lettre à moitié écrite, et toujours avec précaution; et nous témoignant ses inquiétudes sur la correspondance qu'il soupçonne exister, il nous a requis

de saisir toutes lettres et papiers qu'ils pourroient appercevoir entre les mains de toutes les personnes qui approchent Louis XVI ; sur quoi nous avons arrêté d'en référer aux représentans de la Commune.

A l'instant est comparu J. P. Priquet, garde national de la section de Saint-Sulpice, lequel nous a dit, qu'étant en sentinelle ce matin sur la galerie entre les deux tourelles, il a vu, par la fenêtre de la chambre du milieu, une dame écrire avec beaucoup d'attention et d'inquiétude pendant tout le temps de sa faction.

Lesquelles déclarations les susnommés n'ont pu signer, pour ne le savoir, ainsi qu'ils ont déclaré.

Le même jour, a la séance du soir, le conseil général de la Commune

décerna un mandat d'amener contre toute la suite du roi.

Dès qu'il fut signifié, madame de Tourzel et madame la princesse de Lamballe se rendirent auprès de la reine : combien leur cœur ressentoit douloureusement cette séparation! En vain, elle se flattoit de les revoir. Un triste pressentiment avertissoit madame de Lamballe qu'elle se séparoit pour jamais de la reine. O! mon amie, lui disoit sa majesté, ils nous envient jusqu'à la triste douceur de répandre des larmes dans le sein de l'amitié. Je vais vous perdre, vous perdre peut-être pour toujours. Ah! s'ils vous rendent la liberté, dès que nous ne pouvons plus être réunies, je vous conjure, au nom de l'amitié la plus tendre, de mettre vos jours en

sûreté. Pensez que l'idée de vos périls rendra mes derniers momens plus cruels. Allez rejoindre Clotilde, ajouta madame Elisabeth, allez lui dire ce que nous avons souffert, et les maux qu'on nous destine encore. Consolez-là de notre mort, si elle est décidée, comme je n'en doute pas; vous pleurerez ensemble des sœurs, des amis qui devoient espérer un sort plus heureux. Vous prierez toutes deux le Dieu de toute bonté de nous donner le courage de supporter nos malheurs. — Croyez, interrompit la reine, que celui qui vous enlève à nous, n'est pas le moins cruel que nous puissions éprouver. Madame de Lamballe, le cœur oppressé par sa douleur, ne pouvoit répondre à ces témoignages de bonté que par ses larmes; celles de ma-

dame de Tourzel coulèrent avec la plus grande abondance, en se séparant de monsieur le Dauphin, qui la retenoit de ses petits bras. Madame, plongée dans la plus profonde tristesse, la serroit dans les siens. Pas un mot, pas une plainte, n'échappèrent de sa bouche, il sembloit qu'elle s'essayoit par cette première séparation à toutes celles que les barbares lui feroient éprouver.

Il étoit près de minuit quand on leur réitéra l'ordre de quitter le Temple. Madame de Lamballe se jete encore une fois dans les bras de la reine, la serre contre son cœur; et faisant un dernier effort, elle se dispose à suivre les commissaires, s'arrête à la porte de la chambre du roi où toute la famille étoit rassemblée, jette un regard douloureux sur ces illustres captifs,

et prononce pour jamais ce mot terrible dans leur situation, *adieu*. Et ce fut le dernier qu'elle leur adressa.

Mesdames de Lamballe et de Tourzel furent conduites à la Commune avec les autres personnes que j'ai déjà nommées. Toutes furent interrogées séparément. Je ne transcris ici que l'interrogatoire de la princesse de Lamballe.

Dem. Quels sont vos noms?

Rép. Marie-Thérèse-Louise de Savoye-Bourbon Lamballe.

D. Quels sont les renseignemens qui sont à votre connoissance sur la journée du 10 août?

R. Aucuns.

D. Où avez-vous passé cette journée?

R. Comme parente, j'ai suivi le roi à l'assemblée nationale.

D. Vous êtes-vous couchée la nuit du 9 au 10 ?

R. Non.

D. Où étiez-vous alors ?

R. Dans mon appartement au château.

D. Ne vous êtes-vous pas rendue chez le roi dans la nuit ?

R. Voyant qu'il pourroit y avoir du bruit, j'ai passé dans son appartement vers une heure du matin.

D. Vous devez avoir eu connoissance que le peuple étoit insurgé ?

R. Je l'ai appris en entendant sonner le tocsin.

D. Avez-vous vu les Suisses et les gardes nationaux qui ont passé la nuit sur la terrasse ?

R. Je me suis mise à ma fenêtre ; mais je n'en ai vu aucuns.

D. Le roi étoit-il chez lui quand vous vous y êtes rendue ?

R. Il y avoit beaucoup de monde, mais le roi n'y étoit pas.

D. Vous avez su que le maire de Paris étoit aux Tuileries ?

R. J'ai appris qu'il y étoit venu.

D. A quelle heure le roi s'est-il rendu à l'assemblée nationale ?

R. A 7 heures.

D. N'avoit-il pas, avant de s'y rendre, passé les troupes en revue ; savez vous le serment qu'il leur a fait prêter ?

R. Je n'ai pas entendu dire qu'il y eût eu un serment.

D. Avez-vous connoissance qu'il y ait eu des canons montés et braqués dans les appartemens ?

R. Non.

D. Avez-vous vu dans le château messieurs Mandat et d'Affry?

R. Non.

D. Connoissez-vous les portes secrètes des Tuileries ?

R. Je ne les connois pas.

D. N'avez-vous pas, depuis que vous êtes au Temple, reçu et écrit des lettres que vous avez cherché à faire passer d'une manière furtive ?

R. Je n'ai jamais reçu ni écrit de lettres qu'elles n'ayent été remises à un officier municipal.

D. Avez-vous connoissance d'un ameublement qui se fait pour madame Elisabeth ?

R. Non.

D. N'avez-vous pas reçu, depuis peu de temps, des livres de dévotion ?

R. Non.

D. Quels sont les livres que vous avez au Temple ?

R. Je n'en ai aucuns.

D. Avez-vous connoissance d'un escalier barré ?

R. Non.

D. Quels sont les officiers-généraux que vous avez vus aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 ?

R. Je n'ai point vu d'officiers-généraux ; je n'ai vu que monsieur Rœderer.

Ces inutiles formalités durèrent presque toute la nuit. Qu'on se dépeigne tout ce que devoit souffrir la femme infortunée dont j'écris les mémoires. Jusqu'à ce moment elle n'avoit éprouvé d'autres maux que ceux que son amitié lui faisoit partager; mais les jours de calamités sont arrivés pour elle.

La tâche qui me reste à remplir me glace d'effroi. Je ne jette qu'en tremblant les yeux sur les preuves trop avérées de ses horribles souffrances: mon cœur frémit à leur souvenir ; je crains d'être au dessous de mon sujet. La stupeur que j'éprouve en parcourant ces monumens sanglans, semble enchaîner ma plume : à force de sentir, je ne puis m'exprimer ; et ce n'est qu'avec une peine extrême que je vais suivre cet affreux récit.

Les magistrats, qui se disoient ceux du peuple, firent reparoître à la barre tous ceux qu'ils avoient interrogés; et par un rafinement de cruauté, ils parurent satisfaits de leurs réponses, et leur demandèrent s'ils vouloient reprendre leurs services : ce n'étoit qu'un piège pour

s'assurer de leur attachement à la famille royale. Ils répondirent tous affirmativement qu'ils le vouloient, et espérèrent qu'on les transféreroit au Temple : mais on leur enleva bientôt cette douce idée, et on ne s'occupa plus que de savoir si on leur rendroit la liberté, ou s'ils seroient mis en arrestation. Le conseil ne voulut rien prendre sur lui ; on s'en rapporta aux *lumières* de Manuel et de Pétion, et on fit reconduire ces êtres infortunés dans une salle de la Commune où ils avoient passé la nuit. Enfin, Manuel les manda pour la troisième fois à la barre.

Après un discours préparé pour la multitude qu'il falloit toujours tromper, Manuel s'adressant à madame de Tourzel et à madame de

Lamballe, l'une princesse du sang, et l'autre gouvernante des enfans de France, leur dit :

« Mesdames, le conseil-général, dans sa sagesse, vient d'arrêter que vous resterez en arrestation jusqu'à nouvel ordre ; vous pouvez choisir entre deux maisons d'arrêt, celle qui pourra mieux vous convenir ; il s'agit de la Force ou de la Salpétrière ».

La princesse, qu'un tel nom devoit révolter, répondit avec autant de calme que de dignité : *qu'on nous conduise dans la première que vous avez nommée.* Et elles furent aussitôt transférés au petit hôtel de la Force, et remises sous la garde de la femme Héandre, à qui la surveillance de cette maison fut confiée. Il étoit une heure après midi ; ainsi, il y en avoit

treize que cette princesse étoit en butte aux regards de la plus vile espèce d'hommes, accablée d'injures, n'ayant pu prendre un moment de repos; privée de l'espoir d'être reconduite au Temple; pensant à la douleur et à l'inquiétude de la reine et de madame Elisabeth; enfin, succombant à la fatigue et aux chagrins, quand on la plongea dans ce gouffre, dont elle ne sortit que pour être livrée aux bourreaux que d'Orléans paya pour terminer sa vie d'une manière si cruelle.

D'abord le conseil avoit décidé qu'elle seroit séparée de madame de Tourzel. Manuel qui n'aimoit ni Dieu ni les rois, n'étoit pas aussi indifférent aux charmes de la beauté. Il ne put se défendre de l'impression que lui fit celle de madame de Lamballe,

qui malgré qu'elle eut atteint quarante ans, conservoit toute les graces de la jeunesse ; et voulant adoucir autant qu'il le pouvoit la situation de cette princesse, il changea la disposition du conseil, et permit que ces dames restassent ensemble.

Madame N***., femme de chambre de madame de Lamballe, ne la quitta pas non plus. C'est par elle que j'ai su une grande partie des tristes détails que je vais rapporter. S'il existe quelque douceur pour les infortunés, ce ne peut être que dans la possibilité d'épancher leurs douleurs dans le sein de l'amitié. Depuis l'instant où madame de Lamballe avoit été séparée de tout ce qui lui avoit été cher, elle ne pouvoit jouir de cette triste satisfaction. Enfin, arrivée à la Force, elle put mêler ses larmes

à celles de madame de Tourzel, qui elle même en avoit répandu de si amères sur le sort de sa chère Pauline, réunie aussi avec elle et madame la princesse de Tarente, à qui elle devoit l'honneur et la vie de sa fille. Elles purent parler sans cesse des objets qui les intéressoient ; elles surent les vives alarmes de la reine lorsqu'elle ne les vit pas revenir au Temple ; et le chagrin qu'elles ne doutoient pas que sa majesté en avoit conçu, ajoutoit à celui qui les dévoroit.

O ! mon Dieu, disoit madame de Lamballe, exaucez ma prière, protégez le roi et sa famille, récompensez leur courage et leur résignation à vos volontés, en les délivrant de leurs ennemis. Acceptez le sacrifice de ma vie pour sauver la leur ; et s'ils doivent périr, faites que nous nous

retrouvions dans les demeures célestes. Ah ! mesdames, disoit-elle aux compagnes de ses infortunes, convenez qu'après tout ce que nous avons souffert dans ces augustes personnes, si elles ne doivent jamais recouvrer leur ancienne splendeur, si de tout ce qu'elles possédoient il ne leur reste que les murs inaccessibles de leur prison, si nous ne devons jamais les revoir, convenez, dis-je, qu'il vaudroit mieux mourir. Aussi j'attends cet instant sans trouble. Ma conscience est pure, et j'espère que celui qui est la source de toute miséricorde me recevra dans son sein. Ces dames cherchoient à éloigner de cette malheureuse princesse ces tristes présages que l'évènement n'a que trop justifiés. Cependant, d'Orléans n'avoit pas été aussi loin pour s'arrêter. Après

avoir été cause de la captivité de son roi, de celle de la femme de son beau-frère, il falloit enfin qu'il recueillît le fruit de ses attentats. Ce fut alors qu'on organisa le plus atroce des forfaits. Les prisons regorgeoient d'infortunés que la faction faisoit incarcérer chaque jour ; presque tous étoient innocens, et quelque vendus que fussent les juges aux amis de d'Orléans, ils ne pouvoient se flatter qu'ils les immoleroient tous par le fer sacré des lois et ils devoient craindre au contraire que la plupart ne fussent remis en liberté. D'ailleurs, ces procédures auroient été très-longues. On avoit déjà convoqué une convention nationale qui devoit être revêtue d'immenses pouvoirs. Malgré les précautions que les meneurs se proposoient de prendre

pour les élections, rien ne pouvoit les assurer qu'ils y auroient la même influence que dans la législative qu'ils avoient effrayée par leurs rugissemens. Il étoit donc instant de ne pas perdre un moment aussi favorable à leurs projets.

Celui qui occupoit le plus l'infâme d'Orléans étoit la perte de madame de Lamballe. Mais si elle eut été seule livrée à ses assassins, il auroit été trop avéré que c'étoit son beau-frère qui l'avoit dévoué à leurs poignards. Il faut donc pour qu'elle périsse que des milliers de victimes l'accompagnent. D'Orléans ne veut pas paroître, mais il est sur des agens qu'il emploie ; c'est au milieu de l'affreuse joie d'une orgie où se trouvoient Manuel, Pétion, Marat, Danton, et Robespierre qui ne faisoit

encore que préluder dans la carrière du crime où il a devancé ses rivaux d'une manière si effrayante, que l'on résolut la perte de tous ceux qui languissoient dans les prisons. Chacun osa proposer les moyens que sa scélératesse imaginoit. Danton veut que les prisons soient livrées aux flammes, et se fait un tableau ravissant de voir au travers des tourbillons de fumée, des femmes, des vieillards expirans sous des décombres embrasées, invoquant inutilement des secours qui leur seroient refusés. Manuel qui est un peu plus de sang-froid réfléchit qu'on ne peut mettre le feu aux prisons, sans exposer toutes les maisons qui les environnent au même sort ; que ce seroit envelopper les innocens dans la proscription des coupables, et le projet est rejeté.

Robespierre en propose un autre : descendons-les dans les cachots, dit-il, et au moyen des pompes qu'ils y trouvent la mort. Elle seroit trop lente et trop incertaine dit Marat ? il est un moyen bien plus sûr et où le peuple prendra part avec plaisir. J'ai soixante garçons bouchers dont je suis sûr. Ces hommes sont accoutumés au sang ; il sera facile de les déterminer à tuer tous ces aristocrates, qui, au fait, sont moins innocens que les moutons que les bouchers égorgent par milliers. Bravo! bravo ! crient ces cannibales ; il ne faut plus que prouver au peuple que cette exécution est juste, et rien n'est aussi facile ; il faut le rendre juge de ces grands coupables : que tout dans cette vengeance populaire porte le grand caractère de la souveraineté;

que

que des juges soient nommés ; que l'on interroge les criminels, et que ce ne soit que d'après leurs réponses qu'ils soient livrés aux exécuteurs. Ainsi, nous ne pourrons encourir le reproche d'avoir fait périr des innocens.—Manuel et Pétion frémissent à cet affreux projet que Robespierre et Danton embrassent avec transport. — Il faut, ajoute Marat, tout disposer de manière à ôter aux victimes du plus juste courroux la douleur d'entendre prononcer leur condamnation ; qu'au moment même où leur sort sera décidé, qu'ils croyent y échapper ; et que le mot, *qu'on fasse sortir monsieur* ou *madame*, soit l'arrêt de mort. Ainsi, le peuple se montrera sensible jusques dans l'exercice le plus important de sa puissance, celui de punir ceux qui

veulent l'égorger. C'est ainsi que cet homme qui ne respire que le sang, ose profaner le mot sensibilité, et se justifie à lui-même le plus affreux des forfaits. — Ces malheureux se séparent.

On cherche un homme capable de faire une dénonciation qui trompe le peuple : c'est parmi ceux qui étoient enfermés pour un délit contre la société, qu'il se trouve un scélérat que l'espoir d'échapper à la punition qu'il mérite engage à ce comble d'horreur.

« Nicolas Bien-Aimé, du département de la Meuse, a déclaré que depuis dix mois il étoit à la Force, de l'ordre de monsieur Néau, sur la réquisition d'un commissaire des Filles-Dieu ; a déclaré que depuis le 10, un juge de paix ayant resté

prisonnier pendant deux jours à la Force, il revint voir le lendemain deux autres juges de paix aussi prisonniers ; a déclaré qu'en entrant et en sortant, il avoit délivré aux *pailleux* des billets de cinq livres, et a ajouté que le bruit couroit, les vendredi et samedi précédens, que sous deux ou trois jours les prisonniers devoient être délivrés et armés ; et a signé la présente déclaration en présence de témoins, ce 3 septembre 1792, l'an 4 de la liberté et de l'égalité. Le premier ainsi signé, Bien-Aimé ; et en outre contresigné par Reigner et Jaucourt : certifié véritable, Boursault, électeur ».

Cependant, les bruits sourds se faisoient entendre dans la prison qui renfermoit madame de Lamballe ; et la terreur qui se peignoit

sur tous les fronts, annonçoit à tous que leur dernier moment approchoit ; mais personne ne savoit encore quel seroit le moyen que ces barbares employeroient. Manuel qui étoit moins féroce que ses complices, et qui calculoit que son indulgence pourroit être utile à sa fortune, se laissa fléchir par les parens et les amis des détenus, et chargea Truchon, dit la Grande-Barbe, de faire sortir 24 femmes du petit hôtel de la Force. De ce nombre furent madame de Tourzel, sa fille, mesdames Thibaut, Saint-Brice, etc.

C'étoit le 2 au matin. Madame de Tourzel ne se sépara pas, sans la plus vive douleur, de madame de Lamballe. Celle-ci, dont le courage égaloit la résignation, ne sentit que

la joie de voir échapper quelques victimes; et restée seule avec madame N***, elle ne douta plus que son sort ne fut décidé.

Cependant, les bruits se répandoient dans Paris que les prisonniers alloient être égorgés. Les conjurés ne faisoient pas un mystère de leurs complots. Déjà les soixante égorgeurs étoient réunis. On les tenoit depuis 24 heures dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, où ils étoient gorgés de vin et de liqueurs fortes. Là, on leur répétoit qu'ils étoient destinés à sauver la patrie, et qu'il n'y avoit que leurs bras qui pouvoient garantir Paris, que les prisonniers devoient, en brisant leurs fers, mettre à feu et à sang; et ces hommes que leur profession rend inaccessibles à la pitié, jurèrent de remplir les horribles

fonctions dont on les chargeoit : et quand on pense que c'est pour une somme de 48 livres par *tête*, qu'ils se souillèrent de ces meurtres, on ne comprend pas jusqu'où l'ivresse peut mener les hommes.

Je sais d'une personne que ses affaires avoient conduite, le 4 septembre, chez la femme d'un des complices de d'Orléans, qu'elle y vit venir un de ces bourreaux chercher ce modique salaire, que cette femme lui paya avec autant de tranquillité que si elle eût acquitté la dette la plus légitime. Ce fait, je puis l'assurer ; et si je ne nomme pas celle chez qui il s'est passé, ce n'est que pour ménager la famille de ce monstre.

M. le duc de Penthièvre depuis l'arrestation du roi languissoit dans

son lit, accablé de la plus vive douleur. Le danger de madame de Lamballe vint mettre le comble à ses tourmens. Il charge un homme de confiance de chercher les moyens de soustraire cette infortunée au sort qu'on lui prépare. Déjà on avoit su que madame de Tourzel étoit en sûreté; on n'ignoroit pas que c'étoit Manuel qui l'avoit délivrée, moyennant une somme assez forte. N'épargnez rien, dit le prince : la moitié de ma fortune, s'il le faut, je l'emploierois pour la sauver. — On ne perd pas un instant; on se rend chez Manuel : l'accord est accepté; il reçoit cent cinquante mille livres pour sa rançon. Manuel avoit une sorte de loyauté; il tenoit fidèlement ses promesses, et assura que par intérêt même pour madame de

Lamballe, il répondoit de sa vie. Cette promesse tranquillisa monsieur de Penthièvre; mais il pensa aux inquiétudes que devoit éprouver sa belle-fille, et veut que l'on cherche tous les moyens pour la calmer, en faisant passer à madame N***, un billet qui, sans compromettre personne, donna à la princesse la certitude qu'elle ne sera pas comprise dans les massacres dont les prisons sont menacées.

Au moment où madame de Lamballe donnoit à la nature le tribut que l'on ne peut lui refuser dans ces douloureux instans, que ses larmes couloient sur le sein d'une femme dont la fidélité lui est connue, un prisonnier entre dans sa chambre, glisse un papier dans la main de madame N***, et ressort aussitôt;

elle l'ouvre avec précipitation, et à peine l'a-t-elle lu, qu'elle tombe aux genoux de la princesse en lui disant: Vous serez sauvée, madame, voilà ce qu'on m'écrit.

Billet d'une main inconnue, du 2 septembre 1792.

Soyez tranquille, M*** a promis la vie à celle qui vous est chère. Dites-lui que quelque chose qui arrive, elle se tienne enfermée dans sa chambre et n'en descende point.

Quelque douloureuse que soit la situation où les malheureux se trouvent, l'idée de la mort et d'une mort violente est si cruelle, qu'il est impossible que l'on ne ressente pas

quelque joie d'y échapper. Aussi madame de Lamballe ne put se défendre d'un sentiment de reconnoissance pour l'être généreux qui l'arrachoit aux dangers dont elle étoit menacée, et se précipitant dans les bras de madame N***, elle se livre un instant à la joie.

C'est monsieur de Penthièvre, dit-elle, c'est lui seul qui aura trouvé le moyen d'adoucir ces tigres. O mon bon et digne père ! je vous devrai donc la vie. Je l'emploierai à adoucir vos derniers momens. Et vous, êtres infortunés que le Temple renferme, si jamais nous sommes réunis, quels détails n'aurons-nous pas à nous raconter de tout ce que nous aurons souffert. — Madame, disoit madame N***, si votr altesse échappe, comme je n'e-

doute pas d'après ce billet, à ce danger, je vous conjure par notre tendre attachement, par l'affection de monseigneur, de ne plus vous exposer. Que pouvez-vous faire pour secourir la famille royale ? elle est au pouvoir d'hommes que le peuple rend si puissans. Dès que vous serez sortie d'ici, il faut, ou quitter la France si cela est possible, ou rester auprès de monseigneur, qui est si aimé dans ses terres, qu'il ne lui arrivera j'en suis sûre, aucun malheur. Là, vous attendrez la fin de ces tragiques évènemens. Vous avez donné à la reine les plus grandes marques d'attachement ; il ne vous est plus possible de vous réunir à elle, et vous devez au prince qui attend de vous les seules consolations qu'il peut recevoir, de vous

conserver pour lui. Promettez-moi, je vous en conjure, de ne plus vous exposer ; et la princesse le lui promit.

Cependant, le sang couloit déjà à l'Abbaye, et l'horrible tribunal étoit organisé. Une multitude, séduite par les noires calomnies que les agens de d'Orléans répandoient, restoit tranquille spectatrice de ces abominables exécutions, et ne sembloit donner des signes d'existence que pour applaudir au triomphe de ceux qui échappoient au carnage. Jamais, jamais on n'eut d'exemple d'une pareille inertie ; les autorités constituées sont muettes ; les honnêtes gens s'enferment dans leurs maisons. il semble que ceux que l'on égorge soient étrangers dans leur propre patrie. Il n'appartient pas à ces mémoires

de tracer les scènes d'horreur que tant d'écrits ont consignées, pour effrayer un jour la postérité. Je ne dois d'autres détails que sur la fin cruelle de celle dont j'écris la vie : tâche, je le répète, assez pénible, pour que je ne cherche pas à en augmenter l'horreur par le récit de faits qui ne sont pas personnels à madame de Lamballe.

Depuis 24 heures la Seine épouvantée recevoit dans ses flots le sang et les membres épars des victimes qui tomboient sous le fer des égorgeurs ; et Manuel, fidèle à l'engagement qu'il avoit pris avec monsieur le duc de Penthièvre, avoit sauvé madame de Lamballe des premières exécutions de la Force : mais si elle se croyoit en sûreté, son cœur n'en étoit pas moins déchiré par les cris

des mourans qui retentissoient jusqu'à elle. La nuit du 2 au 3 fut terrible : en vain elle espère que le sommeil écartera ces douloureuses images, elles ne se présentent que sous de plus sinistres couleurs. Oh ! mon amie, dit-elle à madame N***, qui veilloit près de son lit, quel songe affreux s'est offert à moi! je me suis crue traduite à cet affreux tribunal. Le peuple me voyoit sans colère. J'espérois échapper aux bourreaux, quand tout-à-coup d'Orléans se présente ; il me saisit, me traîne par mes longs cheveux sur un monceau de cadavres : là, il m'égorge. et je respirois encore lorsqu'il m'arrache le cœur que ce monstre dévore. En achevant ces mots, la princesse tombe sans connoissance dans les bras de madame N***. des con-

vulsions s'emparent de ses membres délicats ; sa triste compagne la rappele à la vie, l'assure que ce songe ne sera pas réalisé, lui fait relire le billet qu'elle avoit reçu la veille, et lui fait observer que si sa mort avoit été décidée, c'eût été par elle que ces furieux eussent commencé.

Le 3, à huit heures du matin, deux hommes entrèrent dans la chambre de madame de Lamballe, et lui apprirent qu'elle va être transférée à l'Abbaye. Prévenue par le billet de l'inconnu que sa sûreté consistoit à ne point descendre de sa chambre, *elle répondit que prison pour prison elle aimoit autant rester dans celle où elle étoit que d'aller dans une autre.* Savez-vous, ajouta-t-elle, des nouvelles de madame de Tourzel et des autres femmes de service chez la reine? Elles sont en sû-

reté, répondirent-ils. La figure de ces sinistres agens du crime ne rassura pas madame de Lamballe ; elle persista dans le refus de les suivre, et ils se retirèrent.

Vous voyez, dit madame N***, que l'on n'a point insisté pour vous faire sortir de votre chambre ; ces hommes sont instruits des volontés de Manuel, qui certainement est désigné dans le billet par la lettre M.

Ils auront été obligés d'entrer dans votre chambre comme dans celle des autres prisonniers, afin que l'on ne soupçonne aucun accord : mais ils savoient que vous leur feriez cette réponse, et ils s'en sont contentés. Ainsi, madame, il n'y a plus rien à craindre, et vous êtes certaine que vous ne serez point au nombre des victimes que l'on égorge au nom du

peuple. -- Hélas ! reprit madame de Lamballe, on ne sait dans cette crise affreuse ce que l'on préfère de la vie ou de la mort; il est si douloureux d'être témoin de semblables horreurs. Cependant, je ne le dissimule pas, rien ne me paroît plus terrible que de tomber vivante dans les mains de ces barbares. L'échafaud ne présente pas une idée affreuse, comme de se voir déchirer par des monstres, d'entendre leur cris de joie féroce, de n'ouvrir les yeux que pour être frappé de l'aspect horrible de ces cannibales Oui, je l'avoue, je marcherois sans foiblesse au supplice; mais je ne résisterai pas à l'effroi que j'éprouverai, si je me trouve livrée à ces monstres; et ce qui me console, c'est qu'ils ne m'auront que dans un état d'anéantisse-

ment si semblable à la mort, que je ressentirai à peine leurs atteintes.— Eloignez, madame, reprenoit madame de N***, ces affreuses idées, et soyez certaine que vous resterez ici tout le temps de ces terribles exécutions.

En effet, c'étoit l'intention de Manuel; mais d'Orléans ayant appris l'accord qui avoit été fait entre le procureur de la Commune et l'agent de monsieur le duc de Penthièvre, se décida à le rendre inutile; et lorsque les deux hommes qui étoient entrés dans la chambre de la princesse eussent rendu compte de leur mission, les agens de ce prince obtinrent qu'on les députât au conseil-général de la Commune, qui étoit resté constamment assemblé; et malgré l'opinion de quel-

ques auteurs, il est certain que Manuel et Pétion ne sortirent pas de l'Hôtel-de-Ville. Quand le conseil eut entendu le rapport du Grand-Nicolas, un membre dit : Cela ne dépend pas de nous ; il n'appartient qu'au peuple d'ordonner de la vie ou de la mort des prisonniers. Tant qu'il n'appellera pas la vengeance contre l'amie d'Antoinette, nous consentons qu'elle vive. Mais ils donnèrent un ordre secret pour que quelques égorgeurs se mêlassent avec cette troupe qui assiégeoit la porte de la prison, et dont la barbare curiosité sembloit se repaître avec complaisance des meurtres qui se faisoient sous ses yeux et en son nom. Manuel ne signa cet ordre qu'avec la plus grande répugnance;

mais, enfin, la crainte d'être découvert l'y contraignit.

Aussitôt que le Grand-Nicolas fut de retour, on exécuta l'ordre, signé Pétion et Manuel : les égorgeurs mêlés au peuple firent circuler le bruit d'une prétendue trahison de la princesse dans la nuit du 9 au 10 août. De l'argent que l'on répandit accrédita ces mensonges.

Cependant, on eut beaucoup de peine à déterminer ces hommes qui avoient déjà vu périr tant de victimes à y joindre celle dont j'écris les tristes mémoires; et ce ne fut qu'à 11 heures du matin que quelques voix crièrent : *la Lamballe* ! *la Lamballe*! Ces sons précurseurs du carnage arrivèrent jusqu'au triste séjour de la princesse. Son cœur en

fut glacé d'effroi ; elle tomba sur ses genoux ; et levant les yeux au ciel, elle lui adressa cette prière! O mon Dieu ! je suis donc arrivée au dernier terme de la vie : gloire, richesse, crédit, grandeur, beauté, jeunesse, tout a disparu ; il ne me reste que le peu de bien que j'ai fait. Me voilà sous tes yeux, Etre des Etres ; prends pitié de ta foible créature, délivre moi de l'horreur de ce moment affreux. Ma vie est dans tes mains ; termine-là, grand Dieu, avant que l'on m'arrache de cet azile. Mais non, les cris redoublent ; ils vont venir, tout mon sang se glace, mes cheveux s'hérissent sur mon front. Ah! puissé-je mourir! Mon Dieu, recevez le sacrifice de ma vie ; sauvez le roi et sa famille, et donnez à celui qui depuis plus

de vingt ans me tient lieu de père, la force de supporter le chagrin que lui causera ma mort. Ah! ciel, ils viennent, ma chère madame N***, où me cacher ? dérobez-moi à leur fureur, j'en ressens déjà les coups. Elle n'avoit pas prononcé ces mots, qu'elle tomba sans mouvement dans les bras de madame N***, qui elle-même frappée de terreur, avoit à peine la force de la soutenir. Elle la reporta néanmoins sur son lit ; et pressant de ses lèvres sa main glacée qu'elle mouille de ses larmes, elle ne sait si elle doit ou non employer des moyens pour la rappeler à la vie, bien sure, aux clameurs qu'elle entend, qu'il est impossible que la princesse échappe à son sort.

Cependant, il se fait un moment de silence, et madame de Lamballe

ouvre les yeux ; mais l'excès de la frayeur a troublé sa raison. Où suis-je ? dit-elle en ouvrant les yeux ; qui m'a conduit ici ? où est ma mère? Pourquoi ces longs habits de deuil? Que sont devenues les fêtes de mon hymen ? Qui a changé son flambeau en torches funèbres? Pourquoi me faire traverser les montagnes ? où me menez-vous ? à la mort, à la mort la plus horrible. Ma mère, ma mère, ah! ne consentez pas que je m'éloigne du pays qui m'a vu naître. Pourquoi me force-t-on de te quitter ? Que vais-je chercher ? la mort, la mort la plus horrible. Et elle retombe dans la plus parfaite immobilité.

Elle en est bientôt tirée par le bruit de la porte de la prison que les mêmes hommes qui étoient venus

le matin ouvroient avec fracas.—Venez, on vous attend, lui dit l'un d'eux. — Qui êtes-vous? lui répond la princesse. — Que vous importent nos noms? je m'appelle le Grand-Nicolas, et je viens par ordre du conseil de la Commune et des comités de salut public et de sûreté générale, qui vous ordonnent de venir à l'instant parler à leurs commissaires qui vous attendent là-bas.

Quels sont ces commissaires? reprit la princesse d'une voix foible. — Qu'est ce que cela vous fait? il faut obéir ou l'on saura bien vous y contraindre. — Laissez-moi donc le temps de passer une robe.—Ils ne répondirent rien, et sortirent. — O mon amie! ma seule et dernière consolation, dit la princesse en se jetant dans les bras de madame N***,

N*** , c'est fait de ma vie..... Recevez mes dernières volontés. S'il est possible d'arracher mes tristes restes à ces barbares, qu'ils soient déposés à Rambouillet, près de l'époux que j'ai toujours regretté. Heureuse si la tombe où il a été renfermé fut devenue dès ce temps mon azile! Portez à mon respectable père, monsieur le duc de Penthièvre, les assurances de mon respect et de ma tendresse. Dites-lui que je me recommande à ses prières; dites-lui qu'instruite par son exemple des vérités de la religion chrétienne, je meurs dans ces sentimens. et que je pardonne à mes assassins, et même à monsieur le duc d'Orléans: puisse-t-il ne pas recevoir le prix dû à ses forfaits, et trouver grace auprès du Dieu de toute bonté!

Voyez ma sœur d'Orléans, dites-lui que je l'aimois tendrement, et que son sort m'inquiète, même dans cet affreux moment. Je ne crois pas, non, je ne me flatte pas que vous revoyez jamais la reine : mais si elle échappe aux coups qui menacent tout ce qui tient aux Bourbons, rappelez-lui l'amie la plus tendre qu'elle ait eue, et qui s'estime heureuse en mourant pour elle.—Eh bien! avez-vous bientôt fini? dit le Grand-Nicolas qui étoit resté sur le pallier. — Qu'ils sont impatiens de commettre le crime!—Ah! madame, dit madame N*** qui fondoit en larmes, il faut espérer qu'il se trouvera parmi ces monstres quelques ames sensibles.—Leurs voix seroient étouffées. Non, il n'y a plus d'espoir. —Enfin, ces hommes sanguinaires

qui regardoient comme perdu tout le temps qu'ils ne faisoient pas couler le sang, appellent de nouveau. Madame N*** leur ouvre la porte.

En voyant la princesse vêtue d'une simple robe blanche, ses beaux cheveux renfermés sous un bonnet sans aucun ornement, mais belle de ses seuls attraits (l'air abattu qu'elle avoit prêtoit un charme douloureux à ses graces naturelles), ces bourreaux furent un moment indécis; mais la soif du sang et de l'or fit bientôt taire ce mouvement involontaire de sensibilité; et la prenant rudement par les bras, ils la firent descendre et traverser la cour du petit hôtel de la Force.

Là, rien ne portoit encore de marque des horreurs qui s'étoient commises dans ces tristes lieux;

mais quant on eut ouvert la porte de communication qui donnoit dans le grand hôtel de la Force, que cette malheureuse princesse vit dans ces cours des mares de sang, elle éprouva un si violent saisissement, que ses genoux se dérobèrent sous elle; ses farouches satellites la soutenant sous les bras la forcèrent d'avancer. Elle parvint jusqu'aux lieux où l'infâme Ceyrac (1) présidoit ce tribunal de sang. A l'aspect de ces hommes qui en étoient couverts, et dont les bras nuds et rougis, ainsi que leurs armes, n'annonçoient que trop à quel excès de fureur ils s'étoient portés contre ceux qu'ils avoient

(1) Président du comité des égorgeurs des prisons des 2 et 3 septembre, déporté par l'arrêté du 4 nivose an 9.

jugés, l'infortunée perdit entièrement l'usage de ses sens. Madame N*** qui ne l'a pas quittée un moment, la soutient dans ses bras, la rappella à la vie, et lui donna par ses soins la possibilité de répondre à l'interrogatoire de ces monstres, dont étoient Monneuse (1) et Dangers (2), officiers municipaux, re-

---

(1) Pierre-Martin Monneuse, ancien marchand mercier, puis marchand de vin; déporté en vertu de l'arrêté des consuls, du 14 nivose an 9, pour suite de l'évènement de la rue Nicaise, du 3 dudit mois.

(2) Claude-François Dangers, administrateur de police, condamné et exécuté à mort, le 29 prairial an 2, comme complice de l'assassinat de Robespierre et de Collot-d'Herbois; il a subi son supplice avec une chemise rouge.

vêtus de leurs écharpes. Ce fut Fieffé, greffier de la Force, qui lui fit les questions suivantes :

Dem. Qui êtes vous ?

Rép. Marie-Thérèse-Louise, princesse de Savoye.

D. Votre qualité ?

R. Surintendante de la maison de la reine.

D. Avez-vous connoissance des complots de la cour au 10 août?

R. Je ne sais s'il y avoit des complots le 10 août ; mais, ce que je sais, c'est que je n'en avois nulle connoissance.

D. Jurez la liberté, l'égalité, la haine pour le roi, pour la reine et la royauté ?

R. Je jurerai facilement les deux premières ; je ne puis jurer les der-

niers, car ils ne sont pas dans mon cœur.

On assure qu'un ancien valet de pied de la princesse qui avoit appris le danger qu'elle couroit, s'étoit mêlé à cette troupe de scélérats pour tâcher de la sauver; qu'il s'approcha d'elle et lui dit bas : Jurez donc si vous ne voulez pas mourir. Cette vertueuse princesse qui ne peut supporter l'idée de racheter sa vie par un blasphême, porte sa main sur ses yeux et ne répond rien. Alors le juge dit : qu'on fasse *sortir madame*. On se rappelle ce que signifioit ce mot. Cependant, on croit que Fieffé avoit le desir de la sauver; car, au moment où elle passa le guichet, on lui réitéra encore le conseil de crier vive la nation! Mais, par un concours de circonstances dont celui

qui se joue de toute prudence humaine se sert pour arriver à son but, madame de Lamballe, en passant la fatale porte, apperçut les restes palpitans des victimes que l'on venoit d'immoler. Le premier pas qu'elle fait est dans leur sang; alors toute occupée de cet affreux spectacle, et ne pensant point à ce qu'on lui demande, elle s'écrie : *ah ! quelle horreur* ! La multitude attache à cette exclamation si naturelle, l'idée du mépris pour le nouvel ordre de choses. Alors, toute pitié est éteinte, et sa mort est jurée. Elle le vit, et dit : *je suis perdue* ! et ce furent ses dernières paroles. Les bourreaux s'en emparent et la traînent au lieu du supplice : mais comme elle l'avoit prévu, sa frêle machine ne put supporter l'effroie qu'elle éprouve ; et

perdant l'usage de ses sens, ce n'est plus qu'un être inanimé qu'ils ont en leur puissance.

Cependant, quelques serviteurs fidèles de monsieur le duc de Penthièvre, qui frémissent à l'idée de voir déchirer leur digne maîtresse par ces forcenés, hasardent d'une voix tremblante le cri de *grace* que quelques voix répètent. On reste un moment indécis ; deux assassins, dont un étoit le Grand-Nicolas, la soutiennent, car il eût été impossible, dans l'état où elle étoit, qu'elle se fût tenue debout. Tandis que les esprits restent en suspens, que ceux qui prennent à elle un vif intérêt espèrent encore, un de ces monstres, ennuyé par cette suspension qui retarde l'heure du crime, cherche à se distraire par une indigne plaisanterie,

où se livre froidement cette classe vile et infame dans les momens les plus terribles. Il imagine d'enlever le bonnet de madame de Lamballe avec la pointe de son sabre : mais, comme tous ceux qui servoient à ces exécutions, il étoit ivre, et avoit par conséquent les mouvemens peu sûrs. Il atteint la princesse au-dessus du sourcil ; son sang jaillit, et en même temps ses beaux cheveux tombent sur ses épaules. L'homme est-il donc une bête féroce que la vue du sang invite à le répandre! Dès qu'ils virent couler celui de madame de Lamballe, ils ne pensèrent plus qu'à assouvir sur elle leurs horribles desseins. Le nommé Charlat (1), tambour, lui

(1) Il fut obligé, pour se soustraire aux poursuites (que pendant un temps l'on paroissoit vouloir faire), de se rendre à l'armée; il inspira tant d'horreur à ses camarades qu'ils le massacrèrent.

décharge sur la tête un coup de bûche et l'étend à ses pieds. Vingt scélérats se jettent sur elle à coups de piques, et terminent sa malheureuse existence, mais non les horreurs qu'ils exercent sur son corps privé de la vie; ils la jetent sur un monceau de cadavres qui étoit au coin de la rue Saint-Antoine. Ils lui arrachent ses habits..... ..Décrirai-je jusqu'où se porte cette horde barbare! Non, que leur infamie s'ensevelisse dans la nuit des temps. Comment oser dire que le nommé Grison (1) sépara de ce corps, dont la beauté étonne encore, cette tête charmante; qu'il

(1) Convaincu d'avoir été un des assassins de madame de Lamballe, et de lui avoir coupé la tête, il a été condamné à mort, et exécuté à Troyes, dép. de l'Aube, dans les premiers jours de janvier 1797, comme chef de brigands qui désoloient ce département.

la porte chez un marchand de vin, la pose sur le comptoir, et force le malheureux maître du cabaret de leur servir à boire, et de boire avec lui et ses complices! Peindrai-je ce Grison coupant avec son sabre cette gorge charmante, dont les années avoient respecté les formes enchanteresses! Montrerai-je, Charlat, ainsi que les anciens sacrificateurs, déchirant les entrailles de sa victime, et arrachant ce cœur jadis l'azile de la plus vive amitié, de la tendresse filiale, de la douce compassion, le portant aussi chez le même marchand, le déposant sur le comptoir; et comme cet homme sensible ne peut dissimuler l'horreur qu'il éprouve, ils l'entraînèrent hors de sa maison, le forcèrent de monter sur le monceau de morts et de mourans qui

étoit près de sa porte,et de crier vive la nation! Il faut en convenir, si la nation eût été composée de scélérats tels que ceux ci, on auroit pu dire:périsse à jamais ce peuple impie. Mais il est prouvé à présent que soixante ou quatre vingts individus, payés par d'Orléans, furent seuls coupables de ces crimes, et que l'unique tort de la multitude fut d'être spectatrice de ces affreuses exécutions.

Le malheureux cabaretier, enfin, libre de rentrer chez lui, n'y trouva plus les brigands. Ils avoient enlevé tout son argent et s'étoient mis en marche, portant au bout d'une pique la tête et le cœur de cette malheureuse princesse. Ils attachèrent une corde aux poignets de ce corps mutilé; ils le traînèrent ainsi en traversant tout Paris. Il sembloit qu'ils

oubliassent que la mort est le refuge des infortunés; que là finissent et nos plaisirs et nos douleurs, et qu'ils se flattassent, par ces indignes traitemens, de prolonger au-delà du trépas les tourmens de leur victime.

Mais tout-à-coup ils s'arrêtent, et se souvenant que dans une des rues où ils passoient, une femme-de-chambre de la reine y demeuroit (c'étoit une jeune personne de 18 ans, extrêmement intéressante) ces forcenés entrent chez elle et lui présentent cette tête que les ombres de la mort n'ont point encore défigurée. A peine l'apperçoit-elle, que cette infortunée tombe évanouie sans qu'il fût possible de lui arracher une parole. Elle resta 8 jours dans cet état funeste qui la conduisit au tombeau. Après avoir essayé sur cette innocente victime l'effet que la terreur

pouvoit causer, ils marchèrent droit au Temple où ils arrivèrent sur les deux heures. Ils n'étoient que neuf. Charlat portoit la tête et Grison le cœur, ils entrent, dans la cour avec leurs complices, sans que l'on fît aucun mouvement pour les arrêter; et ce qui prouve l'esprit infernal qui régnoit alors, on les reçut avec une sorte de distinction; deux cents personnes qu'une criminelle curiosité avoit portés à suivre ces cannibales restèrent en dehors. Cependant, les commissaires de la Commune, de service au Temple, s'assemblent: effrayés de la responsabilité qui pèse sur leurs têtes, ils se décident à ne pas laisser forcer la prison qui renferme la famille royale; et Daujon fait tendre un ruban tricolor portant l'inscription suivante :

CITOYENS,

Vous qui à une juste vengeance
Savez allier l'amour de l'ordre,
Respectez cette barrière,
Elle est nécessaire à notre surveillance
Et à notre responsabilité.

A trois heures, le peuple arrive, un sentiment de vénération l'arrête à la vue de cette barrière impénétrable; il s'en approche pour la baiser avec un saint respect. Deux commissaires s'avancent alors : « Magistrats que nous honorons, dit un orateur du peuple, nous ne venons pas pour porter une main, nous ne dirons pas sacrilège, sur l'ôtage confié à votre vigilance; nous desirons qu'un nombre fixé par vous accompagne au pied de la tour cette tête impie. Nous desirons que ceux qui sont cause de tant de maux, voyent ce triste et fatal résultat de leur conjuration et de leur trame funeste ».

Les commissaires eurent la foiblesse de condescendre à cette barbare résolution, persuadés qu'en la refusant ils irriteroient cette multitude féroce : ils se déterminèrent à en prévenir le roi. Ce furent messieurs Chardier, Guichard et Passoy, qui se chargèrent de cette triste mission.

Depuis l'instant où madame de Lamballe avoit été séparée de la famille royale, la reine n'avoit pas eu un moment de tranquillité. Mais qu'elle étoit loin de prévoir une fin aussi funeste! Que pourroient-ils lui reprocher? disoit-elle à madame Elisabeth. Jamais elle ne s'est mêlée de rien; sa douceur, sa bienfaisance, sont généralement connues. Hélas! à moins qu'on ne lui fasse un crime de son attachement pour moi! Mais non : ils se contenteront de la tenir renfermée jusqu'à la fin de tout ceci; ils auront besoin d'elle pour la confronter avec nous. — Oui, je crois

comme vous, répondoit madame Elisabeth, qu'elle souffrira; mais que leur propre intérêt ne leur permettroit pas d'attenter à ses jours. Ah! quelle joie, disoit la reine, si je pouvois la revoir, lui témoigner ma vive reconnoissance de tout ce qu'elle a fait pour moi.

C'étoit au moment que ces deux princesses si célèbres par leurs grandes qualités et par leurs malheurs s'entretenoient et de leurs craintes et de leurs espérances pour madame de Lamballe, qu'on entend retentir dans la tour les cris de ces antropophages, et le bruit qui accompagne toujours la multitude. Un effroi général se communique à cette famille infortunée. Le roi pâlit, madame Elisabeth se serre contre la reine, Madame et le Dauphin quittant les jeux auxquels ils s'exerçoient après le dîner, vinrent se jeter dans les bras de leur mère. Un moment après ceux que j'ai nommés plus haut en-

trèrent et dirent au roi, qu'ils étoient désespérés, mais qu'ils n'avoient pu empêcher qu'on leur présentât les restes de madame de Lamballe que le peuple avoit immolée à sa vengeance.

A ces mots, la reine jette un cri et s'évanouit. Madame Elisabeth détourne les yeux dans la crainte de voir cet horrible trophée de la fureur populaire. Madame se cache dans le sein de sa mère ; et son frère qui ignore le sujet de tant d'alarmes pleure et auroit volontiers demandé, comme au 20 juin, si hier dureroit toujours.

Le roi, maître de lui même, écoute avec le plus grand sang froid les causes de la conduite des commissaires et leur répond : *vous avez raison, messieurs.* Ils se retirent aussitôt, et l'on approche de la fenêtre du roi cette tête naguères si charmante, qui conserve encore, malgré le trépas, l'empreinte de l'ame qui l'animoit ;

elle n'est ni sanglante ni défigurée; ses longs et beaux cheveux flottent au gré des vents. Mais personne de ceux qui composent la famille royale, grace à l'humanité des commissaires, n'est frappé de cette douloureuse image, et les scélérats ne purent répéter sur eux l'effet terrible qu'ils avoient produit sur cette infortunée dont j'ai rapporté plus haut la funeste histoire.

J'ai peine à croire ce que l'on assure que d'Orléans avoit demandé que l'on lui apportât la tête de sa belle-sœur. Mais, soit par ses ordres, soit par l'habitude que le peuple avoit contractée de venir au Palais Royal faire trophée de ses horribles exploits, ils y traînèrent les restes de cette infortunée princesse, et placèrent sa tête en face des fenêtres de la salle à manger du duc, qui alloit se mettre à table avec madame de Buffon, sa maîtresse, et quelques Anglais. Dès que madame de Buffon l'apperçut,

elle se couvrit le visage et dit : O! mon dieu ! ma tête se promenera quelque jour de cette manière. Le duc à ce que l'on dit aussi se leva, s'approcha de la fenêtre, considéra pendant quelque temps les restes de sa victime, et revint se mettre à table où il dîna aussi tranquillement que si les remords les plus déchirans n'eussent pas dû dévorer son ame; et semblable à Médicis, il ne montra

Ni peine, ni plaisir, et maître de ses sens,
Il parut insensible à de pareils présens.

Comme j'écrivois ces mémoires on m'a fait passer des détails sur cet affreux évènement que je dois à la vérité d'insérer ici, d'autant que je les tiens de quelqu'un qui servoit à table le duc d'Orléans au moment où l'on présenta la tête de la princesse. Il dit que le duc, en appercevant cet horrible trophée, pâlit, et fut à l'instant de s'évanouir : puis, jetant un

œil effrayé sur ces tristes restes, il s'écria : l'infortunée, si elle m'avoit cru elle ne seroit pas là.

Cependant, ces forcenés craignent qu'il n'existe quelque quartier de cette ville immense qui ne soit pas instruit de leur horrible exécution. Ils poursuivent leur route, traînant toujours après eux le cadavre meurtri et déchiré de celle dont la tête et le cœur leur servent d'étendard. Vingt fois les personnes attachées à la princesse ou à monsieur le duc de Penthièvre, tentèrent d'arracher ces restes précieux à ces furieux pour les transporter à Vernon, mais ce fut inutilement. Ces monstres veilloient sur leur proie comme des bêtes féroces, et malheur à qui auroit osé en approcher. Enfin, après avoir erré dans les rues les plus peuplées de la capitale, ils parvinrent aux halles et arrivèrent à l'Apport Paris, où un boucher, faut-il répéter de

semblables horreurs, ôta le cœur de la pique, le hacha, et voulut contraindre ceux qui étoient-là de le manger: tous refusèrent. « Que les chiens, dit-il alors, s'en nourrissent; ils allèrent aux différentes prisons où l'on avoit égorgé tant de victimes. Enfin, las de cette horrible journée, ils jetèrent le corps et la tête de cette princesse sur le monceau de victimes qui se trouvoient au châtelet. En vain chercha-t-on à les reconnoître, cela fut impossible; et celle que tant de graces, de vertus, de grandeurs, paroissoient avoir appelée à la plus brillante destinée; celle que sa constante amitié et sa bienfaisance rendoient si chère à tout ce qui avoit le bonheur de l'approcher; celle dont la race se perd dans la nuit des temps, et dont sa branche avoit pour chef un des plus grands hommes qui ait honoré l'Italie, ne jouit pas même du droit que l'habitant pauvre des campagnes

a de reposer en paix dans une tombe particulière, où le tertre couvert de gazon abrite ses froides dépouilles. Là, au moins ceux qui l'aimèrent peuvent venir pleurer et prier pour lui. Mais la princesse de Carignan, la femme de l'arrière petit-fils de Louis XIV, est transportée avec des milliers de cadavres que l'on précipite dans une des carrières de la plaine de Mont-Rouge. Lorsque ce gouffre eut servi à dérober aux regards effrayés ces muets témoins de tant de crimes, on les combla ; et tels furent les honneurs funèbres que l'on rendit à cette illustre victime. O ! Emmanuel ! Emmanuel !

FIN.

Agout (le marquis d'), choisi par M. de Bouillé pour accompagner le roi à son voyage de Montmédy. 160.

Artois (le c. d') et sa famille quittent la France le jour que Louis XVI va à l'Hôtel-de-Ville de Paris. 28.

Attroupement tumultueux au Champ-de-Mars; les insurgés coupent la tête à des invalides. Lafayette emploie tous les moyens pour le dissiper. 185. Secondé de Bailly, maire de Paris, il fait déployer le drapeau rouge. 136.

Bailly, maire de Paris, memb. de l'as. nat., abandonne le parti d'Orléans. 183. Deux ans après il paie chèrement la fermeté qu'il avoit déployée au Champ-de-Mars. 187.

Barnave, memb. de l'as. nat., commissaire nommé pour le retour de Louis XVI à Paris. 181. Il se sépare de d'Orléans. 183.

Bien-Aimé, prisonnier prévenu de crime, à l'hôtel de la Force, fait une dénonciation contre les autres détenus dans cette prison. 242.

Bonnay (le Mis. de) qui avoit été garde-du-corps, alors memb. de l'as. nat., fait l'apologie de ses anciens camarades. 149.

Bouillé (le Mis. de), commandant de Metz, chargé par le roi de faciliter son voyage à Montmédy. 160.

Camille Desmoulins, memb. de la conv. nat., se sépare de d'Orléans. 83.

Ceyrac, président du tribunal égorgeur des prisons. 268.

Chamilly (Lorimier de), premier valet de

chambre de Louis XVI, ancien intendant de ses écuries. 215.

Chardier, Guichard et Palloy, commissaires de la municipalité au Temple. 281.

Charlat, tambour, décharge sur la tête de la princesse de Lamballe un coup de bûche et l'étend à ses pieds. 275. Il ouvre son corps et cherche son cœur qu'il arrache. 276. Il porte sa tête au bout d'une pique. 279. Il va au Temple. *idem.* Au Palais-Royal. 284.

Châtelet (le trib. du) est nommé pour la recherche des auteurs des meurtres de la nuit du 5 au 6 octobre. 134.

Club breton (le) se réunit au club des jacobins. 136.

Condé (le prince de) et sa famille quittent la France le jour que le roi va à l'Hôtel-de-Ville de Paris. 28.

Confédération de gardes nationales de tous les départemens avec les troupes de ligne. 145.

Comité des recherches des jacobins. 145.

Dangers, l'un des juges égorgeurs des prisons. 269.

Danton, un des conjurés de la faction de d'Orléans. 52.

Daujon, membre de la municip., com. au Temple, fait tendre un ruban tricolor auprès de cette prison. 279.

Destaing (le comte), commandant de la garde nat. de Versailles. 53. Reste enfermé chez lui la nuit du 5 au 6 octobre. 62.

Devin, garde nat., en faction au Temple, fait une dénonciation contre la princesse de Lamballe. 219.

Elisabeth (Mme.) vole auprès de Louis XVI

le 20 juin. 199. Se réunit à son frère et à la reine, la nuit du 5 au 6 8bre. 96.

Favras, condamné par le Châtelet à la peine de mort. 134.

Fayette (le marquis de la), com. de la garde nat. de Paris. 12. D'Orléans ne peut plus compter sur lui. 48. Il fait l'impossible pour détourner les femmes de Paris d'aller à Versailles. 69. Il reste enfermé chez lui la nuit du 5 au 6 8bre. 92. Il cherche à ramener la tranquillité. 151. Il se transporte au Champ-de-Mars. 185. Fait déployer le drapeau rouge. 186.

Fiefle, greffier du tribunal des égorgeurs des prisons. 271.

Grison coupe la tête de la princesse de Lamballe. 275; puis avec son sabre lui coupe la gorge. 276. Il porte son cœur au bout d'une pique. 279. Il le porte au Temple, *idem*; et au Palais-Royal. 284.

Guillotin, médecin, membre de l'assemblée nat., invente le supplice de la guillotine qui a emprunté son nom. 120.

Gustave III, roi de Suède : sa mort occasionne un grand changement en Europe. 193.

Hue, valet de chambre de Louis XVI. 215.

Hûtes (des), garde du corps, est le premier de cette troupe qui fut massacré. Le nommé la Grande-Barbe lui coupe la tête. 95.

Journée appelée des poignards. 157.

Lamballe (la princesse de) se rend à Versailles après la prise de la Bastille. 1. Elle ne quitte pas le duc de Penthièvre la nuit du 5 au 6 8bre. 71. Elle se rend au château des Tuileries à l'arrivée de la reine. 105. Elle redouble d'intérêt pour cette princesse. 116. Elle fait

adresser une lettre au rédacteur d'un journal nommé *le Paquebot*, pour détruire la calomnie qui l'accusoit de faire porter la cocarde blanche à ses gens. 171. Elle passe en Angleterre. 174. Elle revient aux Tuileries après l'acceptation de la constitution par Louis XVI; elle y occupe un appartement. 190. Elle donne des thés chez elle; on fait courir le bruit que ce rassemblement est un comité autrichien. Elle prend le parti de les cesser. 197. Elle ne quitte pas la famille royale le 10 août; elle est prisonnière avec elle aux Feuillans. 211. Elle la suit au Temple où elle est accusée de correspondance au-dehors. 217. Elle est séparée des prisonniers du Temple. 224. Elle est mandée à la Commune, et y est interrogée. 225. Elle est conduite à la Force. 232. Elle y est massacrée. 275.

Leceintre (de Versailles) officier de la garde nationale, est jaloux de n'avoir pas été invité au repas de corps que les gardes de Louis XVI avoient donné. 62.

Lois décrétées par l'as. nat., la nuit du 3 au 4 août, qui détruit tous les priviléges. 22.

Louis XVI va à l'assemblée nationale: son discours. 17. Il se propose de venir à l'Hôtel-de-Ville de Paris. 25. Arrivée à la place Louis XV, une balle tirée de l'autre côté de la rivière vient tuer une femme auprès du carosse du roi. 28. Il retourne à Versailles. 29. Il n'est pas effrayé de l'arrivée des femmes de Paris qui se portent à Versailles. 75. Son discours à ces femmes. 85. Il voit avec douleur massacrer sous ses yeux un nombre de ses plus fidèles serviteurs. 100. Il monte en voiture avec sa

famille pour se rendre à Paris. 103. Il veut aller à S.-Cloud. Les agens de la faction de d'Orléans s'y opposent. 155. Il forme le dessein de se retirer sur la frontière. 159. Il est arrêté avec sa famille à Varennes. 165. Il accepte la constitution. 189. Il se retire avec sa famille dans le sein de l'assemblée nationale, et de-là il est constitué prisonnier aux Feuillans. 211. Ils sont conduits au Temple. 213.

Maillard, huissier, prend un tambour, et se met à la tête des femmes qui vont à Versailles le 5 8bre. 69. Il va à l'as. nat. avec cette armée de femmes. Son discours. 80.

Mandat, commandant la garde nationale de Paris, est massacré sur les dégrés de l'Hôtel-de-Ville en voulant empêcher les insurgés de se porter aux Tuileries. 212.

Manuel, procureur de la commune de Paris. 241.

Marat, membre de la convention nationale, un des conjurés de d'Orléans. 49.

Marseillais (les). 205. Massacre des détenus dans les prisons. 253. Mirabeau membre de l'as. nat., du parti de d'Orléans, fait décréter l'inviolabilité des membres de cette assemblée pour échapper, ainsi que d'Orléans, au décret que le Châtelet devoit lancer contre eux à cause des massacres de la nuit du 5 au 6 octobre. 147. Prend du chagrin qui le conduit au tombeau. 150.

Monneuse, un des juges égorgeurs des prisons. 269.

Necker est rappelé après la prise de la Bastille. 16. Necker (Mme.), de concert avec la reine, forme un établissement de bienfaisance. 130.

Orléans (le duc d') demande à L. XVI à aller en Angleterre. 46. Il voit défiler au bois de Boulogne l'armée des femmes de Paris. 71. Il est apperçu la nuit du 5 au 6 8bre. dans tous les endroits où il ne peut être compromis. 92. Il réunit ses conjurés dans l'église de St.-Louis de Versailles. 93. Il est envoyé en Angleterre. 111. Il reprend le cours de ses machinations. 132. Il revient d'Angleterre malgré les ordres du roi. 144. Il fait décréter l'inviolabilité des membres de l'as., pour échapper aux procédures du châtelet contre lui. 147. Il reparoît à l'assemblée. 150. Il tente de se rapprocher de la cour. 195. Sa haine contre Mme. de Lamballe est de plus en plus animée. 218. Il poursuit ses desseins contre la famille royale. 236. Il pâlit quand on apporte sous les fenêtres de son palais la tête et le cœur de la princesse de Lamballe. 287.

Penthièvre (le duc de), engage la princesse de Lamballe à ne pas le quitter le 5 8bre. pendant que les femmes de Paris sont à Versailles. 77. Il ne voit que des dangers pour Mme. de Lamballe. 172. Il est malade le 2 7bre. et fait offrir à Manuel 150,000l. pour sauver la vie de la princesse de Lamballe : cet homme les accepte. 247. Pétion, maire de Paris, sa harangue au peuple. 203.

Pinet, chargé d'approvisionner de bleds la France, est assassiné. 16. Priquet, garde national, factionnaire au Temple, fait une dénonciation contre la princesse de Lamballe. 219.

Projets divers pour faire périr en masse tous les prisonniers détenus dans les maisons d'arrêt, soit par le feu, soit en les noyant. On s'en tient à l'avis de Marat de les égorger. 238.

Reine (la) est assiégée dans son appartement la nuit du 5 au 6 8bre. 94. Arrivée à Paris, elle ne s'occupe plus que d'actes de bienfaisance. 121. Elle reçoit une députation de l'assemblée nat. 125. Elle ne quitte point son époux. 211, 213 et 276.

Repas de corps donné par les gardes de L. XVI, au régiment de Flandre et à la garde nationale de Versailles. 55. Robespierre crie dans les rues de Paris : nous sommes perdus, le roi est sauvé. 183.

Restes (les) de la princesse de Lamballe sont jetés sur des monceaux de morts égorgés au grand châtelet. 287. Puis enfouis avec ceux-ci dans une carrière de la plaine de Mont-Rouge. 288.

Sans-culottes : dénomination prise en honneur par les Jacobins. 152.

Santerre, brasseur du faubourg Saint-Antoine, commandant la garde nationale de Paris. 158.

Térouegne, femme revêtue d'un habit des couleurs de d'Orléans, montée sur un cheval de ses écuries, se mêle aux femmes de Paris qui vont à Versailles le 5 octobre. 69. Elle entre avec elles à l'assemblée nationale. 80.

Tourzel (Mme. de), gouvernante des enfans de France, conduit ses jeunes élèves près leur père et mère. 96 Est prisonnière avec la famille royale aux Feuillans. 121. Au Temple. 213. En est séparée. 224. Elle est conduite à l'hôtel de la Force. 233. Elle est séparée de la princesse de Lamballe le 2 7bre. 244.

Voidel (lettre de). 195.

Fin de la Table du Tome IV.

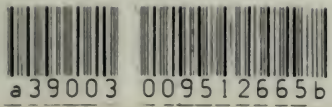
a39003 009512665b